



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats annuels 2018



Sommaire



Chiffres clés.....	3
Glossaire.....	4
Compte de résultat consolidé.....	5
État du résultat global.....	6
État consolidé de la situation financière.....	7
Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	8
Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	9

Sommaire détaillé des notes aux comptes consolidés

NOTE 1	Principes généraux.....	10	NOTE 10	Autres produits et charges opérationnels.....	73
NOTE 2	Faits marquants.....	14	NOTE 11	Impôts sur les résultats.....	73
NOTE 3	Périmètre de consolidation.....	15	NOTE 12	Trésorerie et flux de trésorerie.....	76
NOTE 4	Éléments courants de l'activité opérationnelle... ..	18	NOTE 13	Informations relatives aux parties liées.....	79
NOTE 5	Effectifs et avantages au personnel.....	34	NOTE 14	Engagements hors bilan.....	82
NOTE 6	Immobilisations incorporelles, corporelles et de placement.....	40	NOTE 15	Passifs éventuels.....	84
NOTE 7	Capitaux propres et résultat par action.....	51	NOTE 16	Événements postérieurs à la clôture.....	85
NOTE 8	Autres provisions et autres passifs non courants.....	53	NOTE 17	Honoraires des Commissaires aux comptes.....	85
NOTE 9	Informations relatives à la gestion des risques financiers.....	55	NOTE 18	Périmètre de consolidation et sociétés non consolidées.....	86

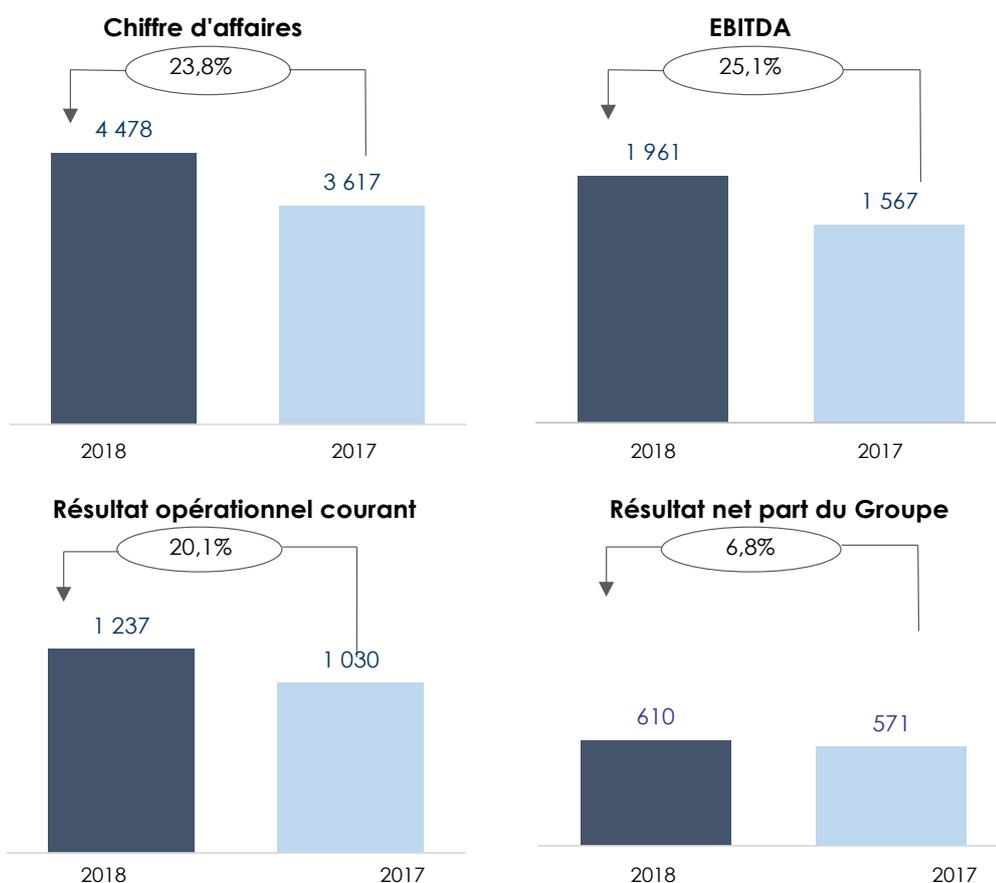


Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Chiffres clés

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017
Chiffre d'affaires	4	4 478	3 617
EBITDA		1 961	1 567
Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires		43,8%	43,3%
Résultat opérationnel courant		1 237	1 030
Résultat opérationnel		1 235	1 052
Résultat net part du Groupe		610	571
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt		1 835	1 470
Investissements corporels et incorporels	12	(1 078)	(879)

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Capitaux propres	7	5 801	5 434
Endettement financier net	9	4 942	3 797
Gearing		85%	70%



Glossaire

- ◆ **Le Chiffre d'affaires** correspond aux produits des activités ordinaires de vente de biens et services et des activités de location en tant que bailleur. Il comprend les revenus financiers liés à l'activité opérationnelle.
- ◆ **L'EBITDA** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de la société mère et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **Le Résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est constitué de l'EBITDA, des dotations aux amortissements, des dépréciations d'actifs corporels et incorporels, de la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles, ainsi que du résultat de cession d'actifs du secteur immobilier.
- ◆ **La Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles** désigne la quote-part de résultat des participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, présentant les caractéristiques suivantes :
 - des projets de coopération industrielle et/ou commerciale ont été mis en place ;
 - le Groupe ADP participe à la prise de décisions opérationnelles au sein de ces sociétés ;
 - l'activité et la performance de ces entreprises font l'objet d'un suivi et d'un reporting régulier tout au long de l'exercice.
- ◆ **Le Résultat opérationnel** est constitué du Résultat opérationnel courant et des produits et charges opérationnels considérés comme non courants, car non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée. Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.
- ◆ **La Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles** concerne des participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans pour autant être suivies de manière opérationnelle. La quote-part de résultat de ces entités revenant au Groupe ADP est classée sur une ligne séparée du compte de résultat après le résultat opérationnel.
- ◆ **La Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt** désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité opérationnelle qui permettent d'assurer son financement. Elle comprend les produits et les charges opérationnels ayant un effet sur la trésorerie. Elle est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.
- ◆ **Les investissements corporels** correspondent à l'acquisition ou à la construction d'actifs corporels dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un an et respectant les deux critères suivants : il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et leur coût peut être évalué de manière fiable.
- ◆ **Les investissements incorporels** correspondent à l'acquisition d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique, identifiables, contrôlés par l'entité et porteurs d'avantages économiques futurs.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué des créances et comptes-courants sur les entreprises mises en équivalence, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **Le Gearing** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/Capitaux propres (y compris les intérêts minoritaires).
- ◆ **Les Intérêts minoritaires** sont les participations ne donnant pas le contrôle. En tant qu'élément des capitaux propres du bilan consolidé, ils sont présentés séparément des Capitaux Propres du Part Groupe (capitaux propres des propriétaires de la société mère).
- ◆ **Les actifs non courants** définis par opposition aux **actifs courants** (ces derniers ayant vocation à être consommés, vendus ou réalisés au cours de l'exercice, étant détenus à des fins de transaction sous douze mois ou étant assimilables à de la trésorerie) regroupent tous les actifs détenus sur une longue échéance comprenant les actifs immobilisés corporels, incorporels et financiers et également tous les autres actifs non courants.
- ◆ **Les passifs non courants** définis par opposition aux **passifs courants** regroupent tout engagement qui ne sera pas réglé dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal de l'entreprise et sous une échéance de douze mois.



Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2018	2017
Chiffre d'affaires	4	4 478	3 617
Autres produits opérationnels courants	4	58	92
Achats consommés	4	(200)	(165)
Charges de personnel	5	(890)	(814)
Autres charges opérationnelles courantes	4	(1 538)	(1 164)
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	4 & 8	53	1
EBITDA		1 961	1 567
<i>Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires</i>		43,8%	43,3%
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels	6	(804)	(615)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	4	80	78
Résultat opérationnel courant		1 237	1 030
Autres produits et charges opérationnels	10	(2)	22
Résultat opérationnel		1 235	1 052
Produits financiers		100	47
Charges financières		(306)	(226)
Résultat financier	9	(206)	(179)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	-	1	1
Résultat avant impôt		1 030	874
Impôts sur les résultats	11	(335)	(260)
Résultat net des activités poursuivies		695	614
Résultat net		695	614
Résultat net part du Groupe		610	571
Résultat net part des intérêts minoritaires		85	43
Résultat de base par action (en euros)	7	6,16	5,77
Résultat dilué par action (en euros)	7	6,16	5,77
Résultats des activités poursuivies par action part du Groupe			
Résultat de base par action (en euros)	7	6,16	5,77
Résultat dilué par action (en euros)	7	6,16	5,77



État du résultat global

	2018	2017
<i>(en millions d'euros)</i>		
Résultat net	695	614
Ecart de conversion	8	(21)
Variations de juste valeur des instruments de couvertures de flux futurs	8	1
Éléments de résultat global afférents aux entreprises associées, nets d'impôt	6	(15)
Éléments recyclables en résultat	22	(35)
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entités intégrées globalement	(15)	11
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entreprises associées	-	(1)
Éléments non recyclables en résultat	(15)	10
Résultat global total pour la période	702	589
Part des intérêts minoritaires	81	30
Part du Groupe	621	559



État consolidé de la situation financière

Actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	6	3 560	2 808
Immobilisations corporelles	6	7 272	6 793
Immeubles de placement	6	509	476
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4	1 146	686
Autres actifs financiers non courants	9	403	376
Actifs d'impôt différé	11	-	1
Actifs non courants		12 890	11 139
Stocks		38	33
Actifs sur contrats		9	-
Clients et comptes rattachés	4	628	641
Autres créances et charges constatées d'avance	4	239	243
Autres actifs financiers courants	9	201	248
Actifs d'impôt exigible	11	6	59
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	2 056	1 912
Actifs courants		3 177	3 137
Total des actifs		16 067	14 276

Capitaux propres et passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Capital		297	297
Primes liées au capital		543	543
Résultats non distribués		4 096	3 834
Autres éléments de capitaux propres		(86)	(97)
Capitaux propres - part du Groupe		4 850	4 577
Intérêts minoritaires		951	857
Total des capitaux propres	7	5 801	5 434
Emprunts et dettes financières à long terme	9	5 970	5 320
Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an	5	484	458
Autres provisions non courantes	8	39	56
Passifs d'impôt différé	11	383	369
Autres passifs non courants	8	780	780
Passifs non courants		7 656	6 983
Passifs sur contrats		6	-
Fournisseurs et comptes rattachés	4	590	422
Autres dettes et produits constatés d'avance	4	793	724
Emprunts et dettes financières à court terme	9	1 159	645
Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an	5	9	10
Autres provisions courantes	8	16	33
Passifs d'impôt exigible	11	37	25
Passifs courants		2 610	1 859
Total des capitaux propres et passifs		16 067	14 276

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2018	2017
Résultat opérationnel		1 235	1 052
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	12	644	460
Produits financiers nets hors coût de l'endettement		(44)	(42)
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt		1 835	1 470
Variation du besoin en fonds de roulement	12	(3)	113
Impôts sur le résultat payés		(281)	(313)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		1 551	1 270
Investissements corporels et incorporels	12	(1 078)	(879)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations		50	(52)
Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	12	(630)	20
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	12	1	21
Variation des autres actifs financiers		(20)	(46)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles		2	6
Dividendes reçus	12	39	42
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		(1 636)	(888)
Subventions reçues au cours de la période		3	6
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	7	(342)	(261)
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales		(65)	(10)
Encaissements provenant des emprunts à long terme		1 064	561
Remboursement des emprunts à long terme		(392)	(253)
Variation des autres passifs financiers		115	(38)
Intérêts payés		(180)	(139)
Intérêts reçus		24	20
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		227	(114)
Incidences des variations de cours des devises		3	(14)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		145	254
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		1 910	1 656
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	12	2 055	1 910
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		2 056	1 912
<i>Dont Concours bancaires courants</i>		(1)	(2)



Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions		Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments du résultat global	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
98 960 600	Situation au 01/01/2018	297	543	-	3 834	(97)	4 577	857	5 434
	Impact IFRS 9 et IFRS 15*				(10)		(10)	(2)	(12)
	Situation au 01/01/2018 retraitée*				3 824		4 567	855	5 422
	Résultat net				610		610	85	695
	Autres éléments du résultat global					11	11	(4)	7
	Résultat global - 2018	-	-	-	610	11	621	81	702
	Dividendes				(342)		(342)	(65)	(407)
	Variation de périmètre				4		4	80	84
98 960 600	Situation au 31/12/2018	297	543	-	4 096	(86)	4 850	951	5 801
98 960 600	Situation au 01/01/2017	297	543	(12)	3 541	(85)	4 284	7	4 291
	Résultat net				571		571	43	614
	Autres éléments de capitaux propres				-	(12)	(12)	(13)	(25)
	Résultat global - 2017	-	-	-	571	(12)	559	30	589
	Dividendes				(261)		(261)	(10)	(271)
	Variation de périmètre				(5)		(5)	830	825
	Autres variations			12	(12)		-	-	-
98 960 600	Situation au 31/12/2017	297	543	-	3 834	(97)	4 577	857	5 434

* La méthode retenue par le Groupe pour l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 est la méthode rétrospective avec effets cumulés au 1er janvier 2018. Les impacts sont détaillés en note 1.3.

Les éléments contribuant à la variation des capitaux propres consolidés et le détail des autres éléments de capitaux propres sont commentés en note 7.



NOTE 1 Principes généraux

1.1 Bases de préparation des comptes

Les comptes consolidés du Groupe ADP de l'exercice 2018 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 14 février 2019. Ces comptes seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 20 mai 2019.

Aéroports de Paris SA est une société anonyme domiciliée en France dont les actions se négocient sur la Bourse de Paris depuis 2006. Les titres Aéroports de Paris sont actuellement cotés à l'Euronext Paris Compartiment A.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Aéroports de Paris SA et de ses filiales, établis à la date du 31 décembre, ou à défaut, une situation intermédiaire à cette date.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro. Les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut, dans certains cas, conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ou d'informations mentionnées en notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont réalisées sur la base de l'expérience passée, et d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses et situations, les montants estimés figurant dans les comptes peuvent différer des valeurs réelles.

Les estimations et les hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- Evaluation de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (cf. note 2.1) ;
- Les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi (cf. note 5) ;
- L'information donnée en annexe sur la juste valeur des immeubles de placement (cf. note 6.3.2).
- L'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement (cf. note 6.4) et sur les autres actifs non courants et notamment les participations mises en équivalence (cf. note 4.9.2) ;
- Les provisions pour risques et litiges (cf. note 8) ;

1.2 Référentiel comptable

Application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2018.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ADP.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018

Les textes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 et non appliqués par anticipation sont les suivants :

- ◆ IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (publiée en mai 2014) et amendements à la norme IFRS 15 (publiés en septembre 2015). Cette norme remplace les normes IAS 18, Produits des activités ordinaires et IAS 11, Contrats de construction ainsi que les interprétations liées : IFRIC 13, IFRIC 15, IFRIC 18 et SIC-31. Cette norme a été homologuée par le règlement (UE) du 22 septembre 2016 ;
- ◆ Clarifications IFRS 15 (publié en avril 2016). Ce texte vise à répondre aux questions soulevées par le TRG (Transition Resource Group) liées à la mise en œuvre de certaines dispositions d'IFRS 15. Les sujets clarifiés portent essentiellement sur la détermination des obligations de performance, la distinction agent-principal et les licences. Ces clarifications ont été homologuées par le règlement (UE) du 31 octobre 2017 ;
- ◆ IFRS 9 – Instruments financiers (publié en juillet 2014). Ce texte porte sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. Cette norme remplace la norme IAS 39, Instruments financiers et a été homologuée par le règlement (UE) du 22 novembre 2016 ;
- ◆ Interprétation IFRIC 22 – Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée (publiée en décembre 2016) ;



- ◆ Amendements IAS 40 – Transferts des immeubles de placement (publiés en décembre 2016) ;
- ◆ Amendements IFRS 2 – classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (publiés en juin 2016) ;
- ◆ Amendements au titre des améliorations annuelles des IFRS cycle 2014-2016 (publiées en décembre 2016) ;

L'analyse des impacts des normes IFRS 9 et IFRS 15 sur les comptes consolidés du Groupe au 1^{er} janvier 2018 est présentée en note 1.3.

S'agissant des autres textes mentionnés ci-avant, ils n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2018 et non anticipés par le Groupe ADP

Le Groupe n'applique pas les textes suivants qui ne sont pas applicables de manière obligatoire en 2018 car non adoptés par l'Europe ou qui devraient l'être de manière obligatoire ultérieurement :

- ◆ IFRS 16 – Contrats de location (publié en janvier 2016). Cette norme remplacera la norme IAS 17 ainsi que les interprétations correspondantes IFRIC 4, SIC15 et SIC 27. Elle sera d'application obligatoire pour les exercices 2019 et suivants ;
- ◆ IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux (publié en juin 2017). Cette interprétation clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 "Impôts sur le résultat" concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Elle sera d'application obligatoire pour les exercices 2019 et suivants suite à son adoption par l'Europe le 23 octobre 2018 ;
- ◆ Amendements IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises. Ces amendements devraient être d'application obligatoire pour les exercices 2019 et suivants sous réserve de leur adoption par l'Europe ;
- ◆ Amendements au titre des améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017 (publiées en décembre 2017) ;
- ◆ Amendements IAS 19 intitulés Modification, réduction ou liquidation d'un régime (publié en février 2018). Ces amendements devraient être d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 sous réserve de leur adoption par l'Europe ;
- ◆ Amendements au cadre conceptuel IFRS (publiés en mars 2018). Ces amendements devraient être

d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2020 sous réserve de leur adoption par l'Europe ;

- ◆ Amendements à IFRS 9 – clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (publié en octobre 2017). Ces amendements seront d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 ;
- ◆ Amendement à IFRS 3 - regroupement d'entreprises, définition d'un « business », (publié le 22 octobre 2018). Il devrait être d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2020 sous réserve de son adoption par l'Europe ;
- ◆ Amendements à IAS 1 et IAS 8 : définition de la matérialité (publié en octobre 2018). Ces amendements devraient être d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2020 sous réserve de leur adoption par l'Europe.

Impacts estimés des normes entrant en application en 2019

La norme IFRS 16 "contrats de location" sera appliquée par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette norme modifie le traitement comptable des contrats de location, principalement pour les preneurs, en entraînant la comptabilisation d'un actif (droit d'utilisation) et d'un passif (dette de location) pour tous les contrats de location, sauf exceptions. Cette norme remplacera la norme IAS 17 et ses interprétations connexes.

Au cours de l'année 2018, le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des contrats de location et a décidé d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective dite "modifiée". L'impact de l'application de cette norme telle que décrit ci-après porte essentiellement sur les contrats pour lesquels le Groupe est preneur, les effets de l'application de la norme étant limités pour les contrats de location où le Groupe est bailleur.

Les travaux à ce stade ont permis d'identifier les principaux contrats de location du Groupe lesquels correspondent à des locations de véhicules et à des locations immobilières. Les travaux en cours concernent essentiellement la détermination des modalités pratiques de suivi des contrats après application de la norme.

Il ressort de l'analyse menée par le Groupe à ce stade que les impacts provisoires de l'application d'IFRS 16 sont relativement limités :

- ◆ Sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2019, l'impact estimé conduirait à :
 - Une augmentation de l'actif de l'ordre de 70 millions d'euros (soit un impact estimé inférieur à 1% des actifs du Groupe) ;
 - et, la constatation d'une dette de location du même montant (soit environ 1.5% des emprunts et dettes financières du Groupe) ;
- ◆ L'impact au niveau du compte de résultat 2019 devrait se traduire par :



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

- Une amélioration de l'EBITDA Groupe d'environ 10 à 30 millions d'euros (annulation des loyers inclus dans les "services et charges externes") ;
- l'enregistrement d'un amortissement des droits d'utilisation entre 11 et 20 millions d'euros et ;
- des charges financières entre 1 et 10 millions d'euros.

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a choisi de recourir aux deux simplifications pratiques offertes par la norme à savoir ne pas appliquer les dispositions de la norme aux contrats de location dont :

- ◆ l'actif sous-jacent est de faible valeur ; le Groupe a retenu comme seuil pour cette catégorie une valeur à neuf de 5 000 euros ;

- ◆ la durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 12 mois.

S'agissant de la détermination du taux d'actualisation, le Groupe tient compte de la durée résiduelle des contrats à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'impact du retraitement à la date d'application de la norme est sans effet sur le tableau de flux de trésorerie, s'agissant d'éléments n'ayant pas d'impact sur la trésorerie.

Les paiements minimaux futurs non actualisés au titre des contrats de location simple, fournis en application d'IAS 17 (en note 14.1) constituent une bonne indication de la dette de location qui sera comptabilisée en application de la norme IFRS 16, les principaux écarts résultant de l'application des exemptions prévues par la norme, et de l'effet de l'actualisation.

Enfin, s'agissant des autres textes mentionnés ci-avant, ils ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

1.3 Impacts liés à la première application des normes IFRS 9 et IFRS 15

Les impacts liés à la première application des normes IFRS 9 et IFRS 15 sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017 publié	IFRS 9	IFRS 15	Au 1/01/2018
Actifs non courants	11 139	-	-	11 139
Actifs courants	3 137	(4)	(12)	3 121
Total des actifs	14 276	(4)	(12)	14 260

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017 publié	IFRS 9	IFRS 15	Au 1/01/2018
Capitaux propres - part du Groupe	4 577	-	(10)	4 567
Intérêts minoritaires	857		(2)	855
Total des capitaux propres	5 434	-	(12)	5 422
Passifs non courants	6 983	(4)	-	6 979
Passifs courants	1 859	-	-	1 859
Total des capitaux propres et passifs	14 276	(4)	(12)	14 260

Le Groupe applique la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients" depuis le 1^{er} janvier 2018 en utilisant la méthode du rattrapage cumulatif pour les contrats en cours à la date d'application initiale. Les périodes comparatives présentées ne sont donc pas retraitées conformément à ce choix de méthode.

Les impacts, jugés non significatifs, sont essentiellement générés par des contrats long terme portés par :

- ◆ ADP International : Les revenus des contrats de Technical Services Agreement (TSA) sont désormais comptabilisés selon un rythme linéaire

compte tenu du transfert en continu de la prestation ("obligation de se tenir prêt sur la durée du contrat") et sont limités, pour la part variable, aux montants hautement probables.

A noter que la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires est inchangée pour :

- ◆ Les redevances aéroportuaires : les services sont utilisés sur des cycles courts et les prix réglementés reflètent le prix de vente spécifique des services (stand-alone selling price) ;
- ◆ Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire versés par la DGAC ; ces services



sont comptabilisés au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC qu'elle finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. Le chiffre d'affaires de cette prestation est comptabilisé pour son montant brut, la responsabilité première de l'exécution des missions incombant à Aéroports de Paris SA (cf. note 4.2.1) ;

- ◆ Les redevances commerciales, les recettes locatives et les recettes parcs et accès : celles-ci relèvent de la norme IAS 17 "contrats de location" ;
- ◆ les revenus liés à la construction et les autres prestations de services du sous-groupe TAV Airports.

Si le chiffre d'affaires avait été comptabilisé au 31 décembre 2018 selon les normes IAS 11 et IAS 18, l'impact aurait été inférieur à 1 million d'euros.

Le carnet de commandes tel que requis par la norme IFRS 15 est présenté dans la note 14.2.

S'agissant de la norme IFRS 9 "Instruments financiers", Le Groupe applique les nouvelles dispositions relatives au classement, à l'évaluation et à la dépréciation des instruments financiers à compter du 1^{er} janvier 2018 de

manière rétrospective, sans ajustement des comparatifs lors de la première application.

Les principaux retraitements, non significatifs, résultant de l'application de cette norme concernent:

- ◆ La dépréciation des créances ; le passage d'un modèle de dépréciation s'appuyant sur les pertes avérées à un modèle s'appuyant sur les pertes attendues implique de modifier la méthode de dépréciation des créances. Celle-ci est désormais définie en fonction du type de créances (créances homogènes, créances de montant significatif), de la probabilité de défaut du client et du taux de perte irrécouvrable en cas de défaut ;
- ◆ Les modifications des dettes résultant d'une renégociation ; le Groupe a recalculé la différence entre le coût amorti de la dette modifiée en actualisant les flux de trésorerie contractuels modifiés au taux d'intérêt effectif d'origine et le coût amorti antérieur en compte de résultat ;
- ◆ Le classement des titres non consolidés : ce classement est présenté en note 18. Par ailleurs, le tableau qui suit présente au 1^{er} janvier 2018 le reclassement des instruments financiers classés en "Actifs disponibles à la vente" au 31 décembre 2017.

	Au 31/12/2017 publié	Ventilation par catégories d'instruments financiers - IAS 39			
		Juste valeur		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances
		Option JV	Trading		
<i>(en millions d'euros)</i>					
Autres actifs financiers non courants	376	-	23	29	324

	Au 1er Janvier 2018	Ventilation par catégories d'instruments financiers - IFRS 9				
		Juste valeur				Coût amorti
		Option JV	Trading	Instr. de cap. propres - JV par résultat	Instr. de cap. propres - JV par OCI	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Autres actifs financiers non courants	376	-	23	28	1	324



NOTE 2 Faits marquants

2.1 Renforcement du Groupe ADP au capital d'AIG

Le 18 avril 2018, le Groupe ADP, via sa filiale ADP International à 100%, a finalisé la transaction lui permettant de détenir 51% du capital et lui conférant le contrôle exclusif d'Airport International Group ("AIG"), concessionnaire de l'aéroport international Queen Alia (QAIA) à Amman, en Jordanie. L'investissement du Groupe ADP s'élève à 265 millions de dollars américains.

Le Groupe était actionnaire d'AIG à hauteur de 9,5% du capital depuis 2007 et comptabilisait ainsi sa participation selon la méthode de la mise en équivalence; compte tenu de la prise de contrôle au 18 avril 2018, la société est consolidée par intégration globale à partir de cette même date.

AIG est un opérateur aéroportuaire de référence au Moyen-Orient dont l'activité principale est l'opération, l'entretien et la

réhabilitation du terminal existant, ainsi que la construction du nouveau terminal de l'aéroport international Queen Alia, qui gère 98% du trafic jordanien avec 7,9 millions de passagers en 2017.

Avec la prise de contrôle d'AIG, le Groupe ADP sera en mesure de déployer son savoir-faire, son expertise et son offre de services. Les objectifs sont de renforcer le réseau aérien au départ d'Amman, d'améliorer la qualité de service offerte aux passagers et la performance des activités aéronautiques et commerciales, et enfin d'assurer un développement pérenne et socialement responsable pendant la durée restante de la concession (jusqu'en 2032).

Conformément à la norme IFRS 3 "regroupement d'entreprises", les titres antérieurement détenus ont été réévalués à la juste valeur à la date de prise de contrôle, en contrepartie du résultat. Cette ré-estimation, effectuée selon la méthode du goodwill partiel (cf. note 3.1), a un impact de 23 millions d'euros sur le résultat de l'exercice 2018, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)

Juste valeur des titres AIG à 9,5%	A	24
Valeur des prêts et titres mis en équivalence d'AIG au 18 avril 2018	B	(3)
Réserve de conversion	C	4
Plus-value constatée dans le cadre de la cession des 9,5% des titres AIG*	(A-B-C)	23

* présentée en Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles

Conformément à IFRS 3, les ajustements de juste valeur des actifs acquis et des passifs repris sont comptabilisés en contrepartie d'ajustements de goodwill sur la base d'informations obtenues pendant la période d'allocation et qui prévalaient à la date d'acquisition, c'est-à-dire dans les douze mois suivant l'acquisition. Le Groupe ADP procède à l'identification et à l'évaluation des actifs et passifs identifiables d'AIG afin d'allouer la juste valeur de la contrepartie payée (265 millions de dollars américains au titre des 41,5% de titres et prêts équivalent à 215 millions d'euros et 24 millions d'euros au titre de la juste valeur des 9,5% de titres et prêts antérieurement détenus) entre ces différents éléments. Sur la base de ces travaux, au 31 décembre, les réévaluations du bilan d'ouverture portent principalement sur les immobilisations incorporelles, notamment la rubrique « Droits d'opérer des aéroports en concession » pour 196 millions d'euros (cf. note 6.1.1). Le goodwill provisoire s'élève à 43 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, AIG a contribué au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 175 millions d'euros, au résultat opérationnel courant à hauteur de 10 millions et au résultat net consolidé par une perte de 13 millions d'euros.

2.2 Acquisition de TAV Antalya par TAV Airports

Le 27 Février 2018, TAV Airports, dont le capital est détenu à 46,12% par Groupe ADP via sa filiale Tank OWA Alpha, avait signé un accord de souscription d'actions pour l'acquisition de 49% des parts de Fraport IC İçtaş Havalimanı İşletme A.Ş. et 48,99% des parts de Fraport IC İçtaş Antalya Havalimanı Terminal Yatırım ve İşletmeciliği A.Ş. ("TAV Antalya").

Le transfert des parts a été effectué le 8 mai 2018, pour un montant de 360 millions d'euros. TAV Airports partage le contrôle de TAV Antalya à égalité avec son co-actionnaire et la comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence. TAV Airports ayant le droit de recevoir 50% des dividendes

versés selon l'accord de souscription d'actions, le pourcentage de détention aux bornes du Groupe est déterminé à 23%.

TAV Antalya opère l'aéroport international d'Antalya dont le trafic total en 2017 s'élevait à 26 millions de passagers. Cette opération s'inscrit dans la continuité du développement du Groupe ADP et de TAV Airports. TAV Airports consolide ainsi sa position de 1^{er} opérateur turc aéroportuaire en exploitant quatre des cinq aéroports de la Riviera turque.

Le Groupe ADP procède à l'identification et à l'évaluation des actifs et passifs identifiables de TAV Antalya afin d'allouer la juste valeur de la contrepartie payée (360 millions d'euros)



entre ces différents éléments. Sur la base de ces travaux, le goodwill provisoire s'élève à 23 millions d'euros, comptabilisé sur la ligne "Titres mis en équivalence".

Au 31 décembre 2018, TAV Antalya a contribué au résultat net consolidé par un gain de 21 millions d'euros, comptabilisé sur la ligne "Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles".

2.3 Projet de loi PACTE contenant des dispositions relatives au Groupe ADP

Le projet de loi PACTE relatif à la croissance et la transformation des entreprises (n°1088), qui, dans ses articles 44 à 50, contient des dispositions relatives au Groupe ADP, a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 10 octobre 2018 et puis a été examiné par le Sénat à compter du 29 janvier 2019. Le projet de texte prévoit en particulier l'autorisation du transfert au secteur privé d'une majorité du capital d'ADP, et à compter de la date du transfert, adapte les conditions d'exercice de son activité en Ile de France. A ce titre, il prévoirait de borner dans le temps le droit d'exploiter les aéroports parisiens à une période de 70 ans, au terme de laquelle l'Etat acquerrait la pleine propriété du foncier et des infrastructures en Île-de-France.

A titre de compensation, le projet de loi prévoit, le versement d'une indemnité à Aéroports de Paris par l'Etat et fixe les conditions de sa détermination.

Dans l'état actuel du projet de loi, le modèle actuel de l'entreprise est conforté, le système de régulation basé sur la caisse aménagée est pérennisé et l'unicité du système aéroportuaire francilien (Paris CDG, Paris Orly, Paris Le Bourget) est confirmée.

Une fois adoptée par le Parlement, ce projet de loi pourrait faire l'objet d'une saisine du Conseil Constitutionnel. Après sa promulgation, des mesures réglementaires d'application seront nécessaires parmi lesquelles figurerait le cahier des charges de l'entreprise qui serait appliqué dans le cas où la quote-part du capital détenue par l'Etat passerait sous le seuil des 50%. Les conséquences pour le Groupe ADP ne peuvent être appréciées qu'en fonction de l'ensemble de ces éléments juridiques qui feront l'objet de publications officielles dans les conditions habituelles des publications des lois et règlements. Les éventuels impacts comptables sur les comptes consolidés du Groupe seront donc à analyser sur la base d'un cadre législatif et réglementaire stabilisé.

NOTE 3 Périmètre de consolidation

3.1 Principes comptables liés au périmètre

Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers de la société Aéroports de Paris SA ainsi que ceux de ses filiales qu'elle contrôle de manière exclusive ou de fait.

Conformément à la norme IFRS 11, les partenariats sont comptabilisés différemment selon qu'il s'agisse d'opérations conjointes ou d'entreprises communes. Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les opérations conjointes en intégrant ses quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges lui revenant. Les participations dans les co-entreprises et celles dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, la participation est comptabilisée :

- initialement au coût d'acquisition (y compris les frais de transaction) ;
- puis est augmentée ou diminuée de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments des capitaux propres de l'entité détenue. La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence est comptabilisée au sein du compte de résultat sur une ligne spécifique soit au sein du résultat opérationnel soit après le résultat opérationnel selon la nature de la participation (cf. glossaire).

En cas d'indice de perte de valeur d'une participation mise en équivalence, un test de dépréciation est réalisé et une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable de la participation devient inférieure à sa valeur comptable.



Démarche d'analyse du contrôle, du contrôle conjoint ou de l'influence notable

Afin de déterminer s'il exerce un contrôle comptable au sens de la norme IFRS 10 sur une entité, le Groupe examine tous les éléments contractuels, les faits et circonstances, en particulier :

- les droits substantifs lui permettant de diriger les activités clés de la cible, ce qui suppose de déterminer la nature des décisions prises dans les organes de gouvernance de l'entité (assemblée générale, conseil d'administration) et la représentation du Groupe dans ces organes ;
- les droits de veto des minoritaires et les règles en cas de désaccord ;
- l'exposition du Groupe aux rendements variables de la cible ;
- la capacité du Groupe à agir sur ces rendements.

A défaut de pouvoir démontrer le contrôle, le Groupe examine s'il partage le contrôle avec un ou plusieurs partenaires. Le contrôle conjoint est démontré si le Groupe et le(s) partenaire(s), considérés collectivement, ont le contrôle de l'entité au sens de la norme IFRS 11, et si les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime. Si le partenariat est qualifié de joint-venture et confère aux partenaires des droits sur l'actif net, l'entité est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Si en revanche, ce partenariat confère des droits sur les actifs de la cible et des obligations sur ses passifs, le Groupe comptabilise ses quotes-parts d'actifs et de passifs lui revenant.

Enfin, à défaut de pouvoir démontrer le contrôle ou le contrôle conjoint, le Groupe ADP détermine s'il exerce une influence notable sur la cible. L'influence notable étant le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques financières et opérationnelles, le Groupe examine notamment les éléments suivants : représentation du Groupe ADP au sein du conseil d'administration, participation au processus d'élaboration des politiques ou existence de transactions significatives entre le Groupe et l'entité détenue.

Conversion des états financiers des filiales, co-entreprises et entreprises associées étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros de la manière suivante :

- les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et charges du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis à un cours approchant les cours de change aux dates de transactions ;
- les écarts de change en résultant sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont portés au bilan dans les capitaux propres en réserves de conversion.

Aucune société du périmètre de consolidation n'est située dans une économie hyper inflationniste.

Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées comme suit :

- lors de leur comptabilisation initiale, les transactions en devises sont enregistrées au cours de change à la date de la transaction ;
- à chaque clôture, les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture, les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique demeurent convertis au cours de change initial et les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée ;
- les écarts résultant du règlement ou de la conversion d'éléments monétaires sont portés en résultat dans les charges financières nettes.



Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que prévue par la norme IFRS 3. Cette méthode consiste à évaluer les actifs et passifs identifiables à leur juste valeur à la date de la prise de contrôle. L'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé :

- à l'actif, en écart d'acquisition si cette différence est positive ;
- au compte de résultat en Autres produits opérationnels si cette différence est négative.

Les intérêts minoritaires peuvent être évalués soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit à leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entité acquise (méthode du goodwill partiel). Ce choix est offert par la norme IFRS 3 transaction par transaction.

En cas d'option de vente (put) détenues par les minoritaires, les intérêts minoritaires sont reclassés en dettes. La dette liée au put est évaluée à la valeur actuelle du prix d'exercice. Les variations ultérieures d'estimation de cette dette sont comptabilisées :

- en capitaux propres part du Groupe pour le changement estimé du prix d'exercice du put ;
- en charges financières à hauteur de l'effet de désactualisation.

Toute variation de pourcentage d'intérêts ultérieurs ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction entre actionnaires et doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

3.2 Évolution du périmètre de consolidation

3.2.1 Principales modifications en 2018

Les mouvements de périmètre de l'année sont les suivants :

- ◆ En avril 2018, acquisition complémentaire de 41,5% de la société AIG par ADP International, portant le pourcentage de détention à 51%. Comptabilisée jusqu'à cette date selon la méthode de la mise en équivalence, AIG est depuis avril 2018 consolidée par intégration globale (cf. note 2.1) ;
- ◆ En avril 2018, acquisition supplémentaire de 30% des parts de la société BTA Erus par TAV Airports, portant le pourcentage de détention à 100% suivie de la liquidation de la société en juin 2018 ;
- ◆ En mai 2018, acquisition de 49% des parts de la société turque TAV Antalya par TAV Airports (cf. note 2.2). TAV Antalya est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ;
- ◆ En juin 2018, acquisition de 100% des parts de la société Sysdream. Elle est consolidée par intégration globale à partir du second semestre 2018 ;
- ◆ En juillet 2018, acquisition de 100% des parts de la société Merchant Aviation LLC. Elle est consolidée par intégration globale depuis cette date ;
- ◆ En septembre 2018, acquisition de 17% des parts de la société Innov'ATM, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ;

- ◆ En octobre 2018, création de la société BTA France SAS, détenue à 100% par TAV Airports ;
- ◆ En octobre 2018, création de la société Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express, détenue à 33% et comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ;
- ◆ En octobre 2018, liquidation de la société BTA Danışmanlık.

3.2.2 Rappel des mouvements de périmètre 2017

L'exercice 2017 avait enregistré les mouvements de périmètre suivants :

- ◆ Création des sociétés SCI Heka Le Bourget et SAS Chenu Le Bourget chacune détenues à hauteur de 40% respectivement par ADP Immobilier Industriel et Aéroports de Paris SA.
- ◆ Cession de la société TAV Construction et acquisition complémentaire de 8,12% de TAV Airports portant le pourcentage de détention à 46,12% ;
- ◆ Cession par Aéroports de Paris SA de 80% de sa filiale Hub Safe ;
- ◆ Acquisition complémentaire par TAV Airports de 33% de BTA portant le pourcentage de détention à 100%.



NOTE 4 Éléments courants de l'activité opérationnelle

4.1 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information sectorielle ci-dessous est présentée en cohérence avec le reporting interne et les indicateurs sectoriels présentés au principal directeur opérationnel du Groupe (le Président-directeur général), aux fins de mesurer les performances et d'allouer les ressources aux différents secteurs.

Les secteurs du Groupe ADP se répartissent en cinq activités :

Activités aéronautiques - ce secteur regroupe l'ensemble des produits et des services fournis par Aéroports de Paris SA en tant que gestionnaire d'aéroports. Les services aéroportuaires sont principalement rémunérés par les redevances "aéronautiques" (atterrissage, stationnement et passagers), les redevances "accessoires" (comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, installations de tris des bagages, installations de dégivrage, fourniture d'électricité aux aéronefs...) et les revenus liés aux activités de sûreté et de sécurité aéroportuaire telles que l'inspection filtrage, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Commerces et services - ce secteur est dédié aux activités commerciales s'adressant au grand public. Il comprend les loyers des commerces en aérogare (boutiques, bars, restaurants, loueurs...), les activités des co-entreprises de distribution commerciale (Société de Distribution Aéroportuaire et RELAY@ADP), les revenus de publicité (Média Aéroports de Paris) et de restauration (EPIGO), les revenus liés aux parcs et accès, les locations immobilières en aérogare et les prestations industrielles (production et fourniture de chaleur, d'eau potable, accès aux réseaux de distribution d'eau glacée...). Ce secteur intègre également le contrat de construction de la gare de métro de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris.

Immobilier - ce secteur comprend les activités immobilières du Groupe à l'exclusion de celles réalisées dans les terminaux. Ces activités sont effectuées par Aéroports de Paris SA et des filiales dédiées, ou des sociétés mises en équivalence (cf. liste en note 18) et englobent la construction, la commercialisation et la gestion locative de locaux et bâtiments de bureaux, logistique ou gare de fret. La location de terrains viabilisés fait également partie de ce secteur.

International et développements aéroportuaires - ce secteur rassemble les activités de conception et d'exploitation aéroportuaire des filiales et co-entreprises qui sont pilotées ensemble dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du Groupe. Il comprend ADP International et ses filiales, notamment ALG en intégration globale depuis le 18 avril 2018 (cf. note 2.1), ainsi que TAV Airports en intégration globale depuis le 7 juillet 2017, le sous-groupe ADP Ingénierie (y compris Merchant Aviation LLC depuis juillet 2018) et Schiphol Group.

Autres activités - ce secteur comprend les activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA qui opèrent dans des domaines aussi variés que la téléphonie (Hub One), la sûreté (Hub Safe jusqu'à fin septembre 2017), et les services de cybersécurité (Sysdream). Ce secteur opérationnel intègre également l'activité de CDG Express Etudes, co-entreprise qui a pour objet de réaliser ou de faire réaliser les études nécessaires en vue de la réalisation du projet CDG Express, ainsi que la société de projet Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express créée en octobre 2018. Ce secteur rassemble également les activités dédiées à l'innovation du Groupe via la société ADP Invest.

Les indicateurs clés revus et utilisés en interne par le principal directeur opérationnel du Groupe sont :

- le Chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA ;
- la Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles ;
- le Résultat opérationnel courant.



Les revenus et le résultat du Groupe ADP se décomposent de la manière suivante :

	Chiffre d'affaires				EBITDA	
	2018	dont produits inter-secteur	2017	dont produits inter-secteur	2018	2017
<i>(en millions d'euros)</i>						
Activités aéronautiques	1 890	1	1 813	1	603	551
Commerces et services	1 000	142	953	146	580	533
Immobilier	265	48	250	42	148	209
International et développements aéroportuaires	1 412	14	682	16	585	252
Dont TAV*	1 166	-	616	-	548	280
Dont AIG	175	-	-	-	54	-
Autres activités	156	40	217	93	46	24
Eliminations et résultats internes	(245)	(245)	(298)	(298)	(1)	(2)
Total	4 478	-	3 617	-	1 961	1 567

	Dotations aux amortissements		Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles		Résultat opérationnel courant	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<i>(en millions d'euros)</i>						
Activités aéronautiques	(295)	(279)	-	-	307	272
Commerces et services	(124)	(131)	2	3	458	404
Immobilier	(49)	(46)	2	(2)	101	161
International et développements aéroportuaires	(323)	(143)	76	77	339	186
Dont TAV*	(277)	(143)	49	74	320	211
Dont AIG	(43)	-	23	-	33	-
Autres activités	(13)	(16)	-	-	33	9
Elimination et résultats internes	-	-	-	-	(1)	(2)
Total	(804)	(615)	80	78	1 237	1 030

* Au 31 décembre 2018, TAV Istanbul, gestionnaire de l'aéroport Istanbul Atatürk dont le transfert d'activité est attendu en 2019 (cf. note 6.1), a contribué au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 471 millions d'euros, à l'EBITDA consolidé à hauteur de 263 millions d'euros, aux dotations aux amortissements consolidées par une perte de 166 millions d'euros, et au résultat opérationnel courant à hauteur de 97 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit, à 4 478 millions d'euros sur l'année 2018, en hausse de 861 millions d'euros, principalement du fait de :

- ◆ l'intégration globale de TAV Airports depuis le second semestre 2017, et d'AIG en avril 2018 qui contribuent respectivement au chiffre d'affaires à hauteur de 1 166 millions d'euros et de 175 millions d'euros. Hors intégration globale de ces deux entités, le chiffre d'affaires du Groupe ADP est en croissance de 4,6 %, à 3 137 millions d'euros;
- ◆ la croissance du produit des redevances aéronautiques à Paris Aéroport (+ 5,6 %, à 1 115 millions d'euros), portée par la dynamique du trafic passagers* (+ 3,8 %) et la hausse des tarifs au 1^{er} avril 2018 (+ 2,125 %) malgré les grèves du premier semestre 2018;

- ◆ la progression du segment commerces et services en hausse de 4,9 %, à 1 000 millions d'euros, portée par les performances des activités commerciales (+6.8% à 490 millions d'euros)
- ◆ la hausse du chiffre d'affaires du segment immobilier, de 6 %, à 265 millions d'euros, notamment du fait de l'effet positif de l'acquisition de l'immeuble "Dôme", à Paris-Charles de Gaulle en décembre 2017.

Le segment autres activités et les éliminations inter-segments sont impactés par la cession de 80 % du capital social d'Hub Safe qui a entraîné un changement de méthode de consolidation des résultats de la société à partir du 4^{ème} trimestre 2017. Les résultats d'Hub Safe sont désormais comptabilisés en quote-part des sociétés mises en équivalence non-opérationnelles. En 2018, la perte



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

nette de chiffre d'affaires liée à la quote-part du chiffre d'affaires externe d'Hub Safe est de 8 millions par rapport à 2017.

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à 245

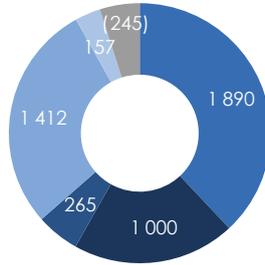
millions d'euros en 2018, en baisse de 18%, du fait du changement de méthode de consolidation d'Hub Safe dont l'activité était principalement réalisée au sein du groupe.

**Trafic du Groupe ADP : + 7,6% à 281,3 millions de passagers
Trafic de Paris Aéroport : + 3,8 % à 105,4 millions de passagers*

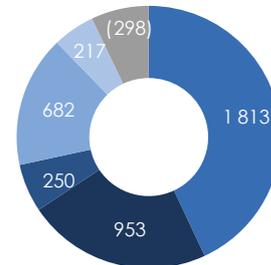


Chiffres d'affaires 2018

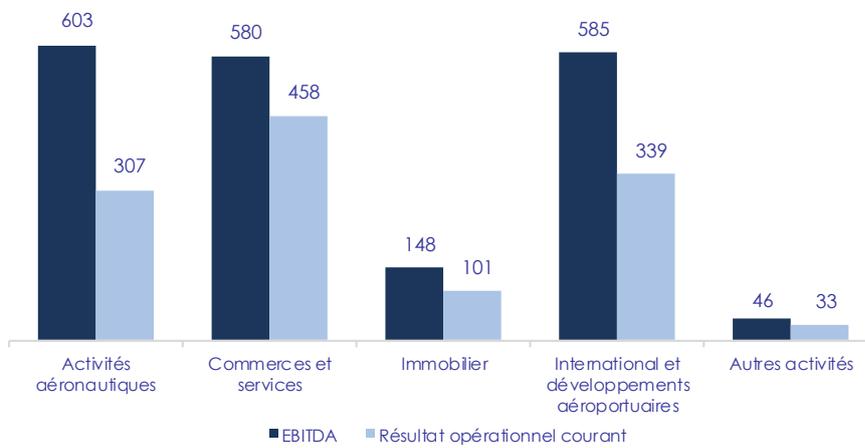
- Activités aéronautiques
- Commerces et services
- Immobilier
- International et développements aéroportuaires
- Autres activités
- Eliminations



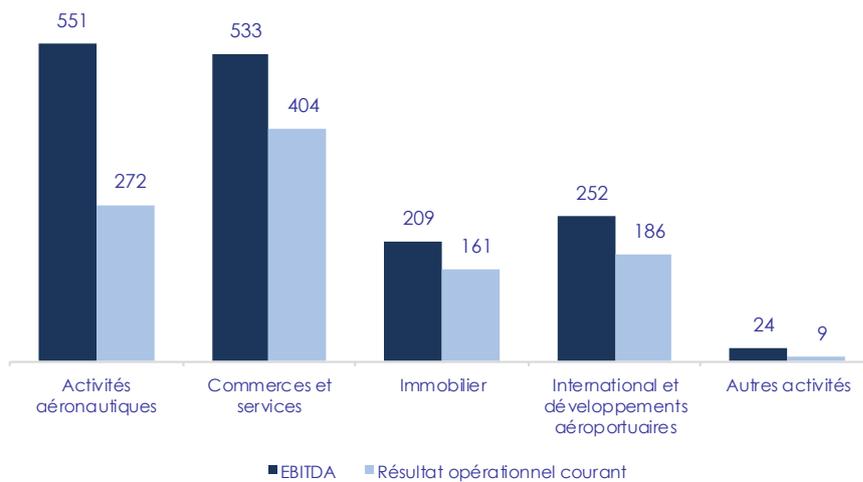
Chiffres d'affaires 2017



EBITDA et Résultat opérationnel courant 2018



EBITDA et Résultat opérationnel courant 2017



4.2 Chiffre d'affaires

Le Groupe ADP applique la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette norme :

- Remplace les normes IAS 18 "produits des activités ordinaires" et IAS 11 "Contrats de construction" et les interprétations connexes ;
- Introduit un modèle unique de comptabilisation du chiffre d'affaires pour tous les types de contrats ;
- Repose sur le principe de comptabiliser le chiffre d'affaires résultant de contrats avec les clients au moment où le transfert du contrôle du bien ou du service audit client intervient, et ce pour le montant auquel l'entité s'attend à avoir droit ;
- Impose que les revenus variables soient inclus dans le prix de transaction uniquement lorsqu'il est hautement probable qu'il n'y aura pas un ajustement significatif à la baisse des revenus comptabilisés ;
- Fournit des précisions sur la comptabilisation des prestations pour un montant de chiffre d'affaires soit brut soit net de charges selon que l'entreprise agit en tant que principal ou en tant qu'agent.

A l'exception de quelques contrats non matériels pour le Groupe, les nouveaux principes de la norme IFRS 15 n'ont pas eu pour effet de remettre en cause les principes appliqués jusqu'à présent.

Les principes de comptabilisation pour les différentes natures des revenus du Groupe ADP sont présentés ci-après en fonction de ses cinq secteurs :

1. Secteur Activités aéronautiques

- **Redevances aéronautiques et spécialisées** : ces redevances sont encadrées par le Contrat de Régulation Economique ("CRE 2016-2020") signé avec l'Etat (à l'exception de la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite). Ce contrat pluriannuel fixe le plafond d'évolution des redevances aéroportuaires pour la période 2016-2020. La réglementation prévoit en effet que l'exploitant d'aéroports reçoit une juste rémunération des capitaux investis dans le cadre de ses missions sur le périmètre régulé. Dans le cas où le plan d'investissements ne serait pas respecté (voir la note 6.2 « Immobilisations corporelles »), Aéroports de Paris SA serait impacté par un malus tarifaire. Le périmètre régulé comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris SA sur les plates-formes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité financées par la taxe d'aéroport, de la gestion par Aéroports de Paris SA des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains, et des autres activités réalisées par les filiales.

Les **redevances aéronautiques** comprennent la redevance passagers, atterrissage et stationnement. Elles sont calculées respectivement en fonction du nombre de passagers embarqués, du poids de l'aéronef et de la durée de stationnement. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.

Les **redevances spécialisées** englobent des redevances pour mise à disposition d'installations telles que les banques d'enregistrement et d'embarquement, les installations de tri des bagages et les installations fixes de fournitures d'énergie électrique. Elles comprennent également la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite et les autres redevances accessoires liées à l'informatique d'enregistrement et d'embarquement, à la circulation aéroportuaire (badges), à l'usage des stations de dilacération et au dégivrage. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.

- **Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** : Aéroports de Paris SA perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs. Ce produit couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC. Le Groupe procède à une affectation analytique de ses coûts afin de déterminer ceux encourus au titre de ses missions, certaines natures de coûts pouvant ne pas être exclusives à ces missions, notamment certaines charges locatives, certaines charges d'amortissements et de maintenance et les impôts et taxes.



2. Secteur Commerces et services

- **Chiffre d'affaires des activités commerciales** : ces revenus sont composés d'une part, des loyers variables perçus des activités commerciales (boutiques, bars et restaurants, publicité, banques et change, loueurs, autres locations en aérogares), et comptabilisés en produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ; et d'autre part, des revenus locatifs qui correspondent à la part fixe des produits perçus au titre des espaces loués en aérogare. Ces derniers sont constatés de manière linéaire sur la durée du bail conformément à la norme IAS 17, Contrats de location ; cette rubrique comprend également le chiffre d'affaires lié au contrat de construction de la Gare destinée à la Société du Grand Paris. Les études et travaux de construction de la Gare s'échelonnant sur la période 2015-2024, le Groupe ADP reconnaît le chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement par les coûts conformément aux dispositions de la norme IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. Dans la mesure où le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés.

- **Chiffre d'affaires des parcs et accès** : ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement et des accès (gestion de la voirie, des navettes, des gares routières...). Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

- **Chiffre d'affaires lié aux prestations industrielles**, telles que la production et la fourniture de chaleur à des fins de chauffage, la production et la fourniture de froid pour la climatisation des installations et des réseaux de distribution d'eau glacée, la fourniture d'eau potable et la collecte des eaux usées, la collecte des déchets et l'alimentation en courant électrique. Ces revenus sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée.

Le chiffre d'affaires tirés des activités commerciales de ce segment intègre également le chiffre d'affaires de la filiale **Média Aéroports de Paris** qui propose aux annonceurs une exposition publicitaire dans les aéroports parisiens via des solutions digitales, connectées et interactives.

3. Secteur Immobilier

- **Revenus locatifs** : ces revenus sont relatifs aux actifs immobiliers destinés à l'activité aéroportuaire (hors aérogares) et à l'immobilier de diversification. Ils sont issus de contrats de location simple. Les paiements fixes sont linéarisés sur la durée du bail conformément à la norme IAS 17, Contrats de location. Les charges locatives refacturées aux locataires sont également comptabilisées au sein du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires du secteur Immobilier comprend également les produits d'intérêts issus des contrats de location financement en tant que bailleur.

4. Secteur International et développements aéroportuaires

Le chiffre d'affaires de ce segment regroupe le chiffre d'affaires d'**ADP International** et de ses filiales notamment **AIG** depuis le 18 avril 2018 ainsi que le sous-groupe **ADP Ingénierie** et **TAV Airports** depuis le 7 juillet 2017.

- Le chiffre d'affaires de **TAV Airports** se décompose de la manière suivante :

- **Revenus aéronautiques** : ces produits sont comptabilisés sur la base de rapports quotidiens établis par les compagnies aériennes faisant état des services facturés aux passagers, de l'utilisation des rampes d'accès par les aéronefs et des comptoirs d'enregistrement par les compagnies aériennes.
- **Revenus locatifs issus des terminaux** : ces produits sont reconnus sur la base des factures émises mensuellement conformément aux contrats de locations relatifs à l'occupation de surfaces dans les terminaux.
- **Revenus liés aux services de restauration** : présentés en revenus tirés des activités commerciales, ces produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.
- **Redevances commerciales** : TAV Airports sous-traite le droit d'exploiter certaines activités de duty free et de services de restauration à des tiers et perçoit alors un certain pourcentage des ventes du concessionnaire en contrepartie du droit d'exploiter ces concessions. Ces produits sont comptabilisés sur la base des rapports de vente émis par les concessionnaires tous les 2 à 3 jours.
- **Chiffre d'affaires et coûts liés aux contrats de construction** : le chiffre d'affaires de ces contrats est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts. Les modifications de travaux, les réclamations et les paiements incitatifs sont inclus dans la mesure où ils ont été approuvés avec le client. Lorsque le résultat à terminaison ne peut pas être estimé



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés. Les coûts du contrat sont comptabilisés en charge dans la période au cours de laquelle ils sont encourus et la contrepartie au bilan en actif incorporel ou financier. Lorsqu'il est probable que les coûts totaux du contrat dépasseront le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

- **Les autres revenus de TAV Airports** (Assistance en escale, services de bus, parking, services de taxi aux compagnies aériennes, ventes de systèmes informatiques et softwares) sont reconnus lorsque les services sont rendus ou les biens livrés.

Le chiffre d'affaires de TAV Airports comprend également les produits d'intérêts liés à la désactualisation de la créance financière de TAV Esenboga reconnu en application de l'interprétation IFRIC12 (cf. note 6.1).

- Le chiffre d'affaires d'**AIG** se décompose de la manière suivante :
 - **Revenus aériens** : ils comprennent les redevances passagers, les redevances de circulation des aéronefs, les revenus liés à la mise à disposition des équipements communs des terminaux (CUTE), ainsi que les autres revenus (assistance en escale, redevance de fuel). Ces revenus sont reconnus dès lors qu'il est probable que les avantages économiques soient perçus par le Groupe et qu'ils peuvent être quantifiés de façon fiable.
 - **Redevances commerciales** : elles sont calculées au début de chaque trimestre sur la base des projections de trafic et d'une commission par passager, le Chiffre d'affaires Trimestriel Minimum Garanti (CTMG). Chaque mois AIG comptabilise le montant le plus élevé entre le CTMG et 30% des ventes réalisées au cours du mois.
 - **Revenus locatifs** : ils sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.
- Les revenus d'**ADP Ingénierie** sont réalisés au titre de ses missions de conception aéroportuaire, de prestations de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Ces prestations sont principalement effectuées à l'international sur des périodes couvrant plusieurs mois et ou années. Les revenus de ces prestations long terme sont pour la majorité des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement par les coûts.
- Le chiffre d'affaires d'**ADP International**, présenté en "autres revenus", est principalement constitué de revenus liés à son activité de gestion d'aéroports à l'international et aux jetons de présence liés aux participations dans des sociétés aéroportuaires.

5. Secteur Autres activités

Le chiffre d'affaires de ce segment est composé du chiffre d'affaires du sous-groupe Hub One, le sous groupe Hubsafe ayant été cédé en septembre 2017. Il est décrit ci-dessous :

- **Hub One** propose des services d'opérateur télécom, ainsi que des solutions de traçabilité et mobilité des marchandises à travers sa filiale Hub One Mobility. Son chiffre d'affaire est présenté en autres revenus.
- **Hub Safe** exerçait des prestations de services dans la sûreté aéroportuaire. 80 % de la participation ayant été cédé au 30 septembre 2017, aucun chiffre d'affaires n'est constaté sur l'exercice 2018.



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité après éliminations inter-secteurs s'établit comme suit :

	2018					Total
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développem ents aéroportua ires	Autres activités	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Redevances aéronautiques	1 114	-	-	529	-	1 643
Redevances spécialisées	239	10	-	6	-	255
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	499	-	-	-	-	499
Activités commerciales	-	490	2	449	-	941
Parcs et accès	-	173	-	33	-	206
Prestations industrielles	-	41	-	5	-	46
Revenus locatifs	14	109	198	53	-	374
Revenus tirés des contrats à long terme	-	20	-	28	-	48
Autres revenus	23	15	3	288	116	445
Produits financiers liés aux activités ordinaires	-	-	14	7	-	21
Total	1 889	858	217	1 398	116	4 478

	2017					Total
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développem ents	Autres activités	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Redevances aéronautiques	1 055	-	-	203	-	1 258
Redevances spécialisées	230	7	-	4	-	241
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	487	-	-	-	-	487
Activités commerciales	-	459	2	225	-	686
Parcs et accès	-	171	-	15	-	186
Prestations industrielles	-	40	-	3	-	43
Revenus locatifs	14	107	197	22	-	340
Autres revenus	26	23	-	190	124	363
Produits financiers liés aux activités ordinaires	-	-	9	4	-	13
Total	1 812	807	208	666	124	3 617



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

La ventilation du chiffre d'affaires par client s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017
Chiffre d'affaires	4 478	3 617
Air France	777	756
Turkish Airlines	280	153
Easy Jet	75	68
Autres compagnies aériennes	1 030	831
Total compagnies aériennes	2 162	1 808
Direction Générale de l'Aviation Civile	517	504
Société de Distribution Aeroportuaire	285	273
ATU	253	144
Autres clients	1 261	888
Total autres clients	2 316	1 809

- (i) La hausse du chiffre d'affaires réalisé avec Turkish Airlines, ATU, les autres compagnies aériennes et les autres clients est principalement due à l'intégration globale de TAV Alports depuis le 7 juillet 2017.

4.3 Autres produits opérationnels courants

Les autres produits opérationnels courants comprennent des indemnités, des subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement qui sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées.

Les autres produits opérationnels courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017
Subventions d'investissement réintégrées au compte de résultat	2	2
Plus-values nettes de cession d'actifs immobilisés	3	64
Autres produits	53	26
Total	58	92

Les autres produits sont principalement constitués des indemnités comptabilisées pour 42 millions d'euros à la fois dans le cadre de la convention d'indemnisation conclue avec la Société du Grand Paris relative au projet de

construction d'une gare de métro à Paris-Orly et au titre du projet CDG Express.

Pour rappel, en 2017 une plus-value liée aux bâtiments Hub Cargo (Fedex) de 63 millions d'euros a été constatée.

4.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Créances clients	645	637
Créances financières rattachées aux aéroports en concessions < 1 an*	-	20
Clients douteux	46	54
Cumul des dépréciations	(63)	(70)
Montant net	628	641

* Les créances financières rattachées aux aéroports en concessions < 1 ans ont été reclassées en Autres actifs financiers courants au 1er janvier 2018 (cf. note 9.5.1).



Le Groupe ADP applique la norme IFRS 9 "Instruments financiers" entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette norme impose une évolution des modalités de dépréciation des actifs financiers. Cette nouvelle méthode consiste à constater des pertes de crédit attendues sur une créance dès sa naissance, et non lorsque la perte est avérée.

Les premières analyses de l'historique des pertes sur créances par catégorie de client ont conduit le Groupe à comptabiliser une dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre de la première application de la norme IFRS 9, cette dépréciation a été constatée en contrepartie des capitaux propres (cf. note 1.3).

Les dépréciations ont évolué ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Cumul des dépréciations à l'ouverture	(70)	(57)
Augmentations	(14)	(15)
Diminutions	38	11
Ecart de conversion	-	7
Variation de périmètre	(13)	(15)
Autres variations	(4)	(1)
Cumul des dépréciations à la clôture	(63)	(70)

4.5 Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes sont présentées par nature et regroupent les achats consommés, les services et charges externes, les impôts et taxes et les autres charges d'exploitation. S'agissant des impôts et taxes le Groupe considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) constitue une taxe et ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat.

4.5.1 Achats consommés

Le détail des achats consommés est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Achats de marchandises	(67)	(54)
Electricité	(37)	(29)
Ingénierie sous-traitée et autres achats d'études	(17)	(19)
Gaz et autres combustibles	(16)	(12)
Fournitures d'exploitation	(12)	(12)
Produits hivernaux	(10)	(8)
Achats de matériels, équipements et travaux	(12)	(8)
Autres achats	(29)	(23)
Total	(200)	(165)



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

4.5.2 Autres charges opérationnelles courantes

Le détail des autres charges opérationnelles courantes s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Services et charges externes	(1 178)	(865)
Impôts et taxes	(275)	(260)
Autres charges d'exploitation	(85)	(39)
Total	(1 538)	(1 164)

L'augmentation des autres charges opérationnelles courantes s'explique principalement par l'intégration globale de TAV Airports depuis le 7 juillet 2017.

Détail des services et charges externes

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Sous-traitance	(528)	(445)
Sûreté	(236)	(177)
Nettoyage	(86)	(81)
PHMR (personne handicapée à mobilité réduite)	(59)	(55)
Transports	(32)	(34)
Recyclage chariots	(13)	(13)
Gardiennage	(17)	(14)
Autres	(85)	(71)
Entretien, réparations & maintenance	(154)	(148)
Loyers et redevances de concessions (1)	(249)	(85)
Études, recherches & rémunérations d'intermédiaires	(68)	(50)
Assurances	(20)	(18)
Missions, déplacements & réceptions	(20)	(16)
Publicité, publications, relations publiques	(28)	(29)
Locations et charges locatives	(54)	(28)
Services extérieurs divers	(8)	(13)
Personnel extérieur	(6)	(7)
Autres charges et services externes	(43)	(26)
Total	(1 178)	(865)

- (1) Les loyers et redevances de concessions sont encourus par TAV Airports au titre de l'exploitation des aéroports Atatürk à Istanbul, Monastir et Enfidha en Tunisie et Skopje et Ohrid en Macédoine (cf. note 6.1). La variation sur ce poste est principalement liée à l'intégration globale de TAV Airports depuis le 7 juillet 2017.

Détail des impôts et taxes

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Contribution économique territoriale	(54)	(53)
Taxe foncière	(97)	(95)
Autres impôts & taxes	(55)	(50)
Taxes non récupérables sur prestations de sûreté	(69)	(62)
Total	(275)	(260)



Détail des autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances pour concessions, brevets, licences et valeurs similaires, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les subventions accordées.

4.6 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Fournisseurs d'exploitation	289	199
Fournisseurs d'immobilisations	301	223
Total	590	422

4.7 Autres créances et charges constatées d'avance

Le détail des autres créances et charges constatées d'avance est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Loyers de concessions payés d'avance < 1 an	42	72
Avances et acomptes versés sur commandes	12	4
Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés)	74	79
Créances au personnel et charges sociales	2	4
Charges constatées d'avance	34	33
Autres créances	75	51
Total	239	243

Les loyers de concessions payés d'avance concernent uniquement l'aéroport Atatürk exploité par TAV Istanbul. Un paiement représentant 5,5% du montant total du loyer est effectué dans les cinq premiers jours ouvrables de chaque année de location suivant la première année de location.

Par ailleurs, TAV Istanbul a également payé d'avance des dépenses de développement pour l'installation d'EDS (système de détection d'explosifs) dans les terminaux. (cf. note 6.1).

4.8 Autres dettes et produits constatés d'avance

Le détail des autres dettes et produits constatés d'avance est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Avances et acomptes reçus sur commandes	13	13
Dettes sociales	278	249
Dettes fiscales (hors impôt exigible)	64	47
Avoirs à établir	28	22
Autres dettes	144	114
Produits constatés d'avance	138	130
Loyers de concessions exigibles < 1 an	90	117
Dettes liées à l'option de vente des minoritaires	38	32
Total	793	724



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Les produits constatés d'avance concernent principalement Aéroports de Paris SA et comprennent :

- ♦ des loyers part fixe, soit 78 millions d'euros au 31 décembre 2018 (81 millions d'euros au 31 décembre 2017) ;
- ♦ des revenus des parcs de stationnement : abonnement et réservation, soit 14 millions d'euros au 31 décembre 2018 (13 millions d'euros au 31 décembre 2017) ;
- ♦ la location à Air France du terminal T2G, soit 3 millions d'euros au 31 décembre 2018 (3 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les dettes sur loyers de concessions exigibles concernent TAV Airports au titre des concessions de TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum et TAV Ege :

- ♦ TAV Tunisia : le loyer de concession est calculé sur la base des revenus annuels des aéroports d'Enfidha et Monastir auquel est appliqué un taux variant entre 11 et 26 % ;
- ♦ TAV Macedonia : le loyer de concession correspond à 15% des revenus annuels jusqu'à ce que le nombre de passagers utilisant les deux aéroports (Skopje et Ohrid) atteigne 1 million, au-delà d'un million de passagers le pourcentage de loyer varie entre 2% et 4% selon le nombre de passagers.
- ♦ TAV Milas Bodrum et TAV Ege : les loyers de concession sont fixes, tels que définis dans les contrats de concessions pour l'opération des terminaux domestiques et internationaux des aéroports de Milas Bodrum et Izmir Adnan Menderes (cf. note 8.2).

La dette liée à l'option de vente des minoritaires concerne TAV Airports au titre des intérêts minoritaires de TAV Tunisia (cf. note 9.4).

4.9 Entreprises mises en équivalence opérationnelles (et non-opérationnelles)

Conformément au principe exposé à la note 3.1 et dans le glossaire, la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelles est classée sur une ligne identifiée du compte de résultat, intégrée au résultat opérationnel.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont présentées par secteur ci-dessous :

International et développements aéroportuaires :

TAV Airports : Les sociétés mises en équivalence de TAV Airports sont principalement des co-entreprises : TAV Antalya dont 50% des parts ont été acquises en mai 2018 et qui opère l'aéroport international d'Antalya, TGS une société d'assistance en escale détenue à 50%, ATU une société spécialisée dans le duty free détenue à 50%, Tibah Development et Tibah Operation détenues respectivement à hauteur de 33% et 51% opérant l'aéroport de Médine en Arabie Saoudite et BTA Denizyollari détenue à hauteur de 33.33%.

Royal Schiphol Group N.V (« Schiphol Group »), société qui opère l'aéroport d'Amsterdam, et Aéroports de Paris SA ont conclu fin 2008 un accord-cadre de coopération industrielle à long terme de prise de participations croisées à hauteur de 8 % du capital et des droits de vote. Cet accord de coopération industrielle dont la durée initiale est de 12 ans constitue une initiative stratégique qui bénéficie réciproquement aux deux sociétés dans plusieurs domaines clés de leurs activités.

Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel : co-entreprise détenue à hauteur de 45% par ADP International, 40% par Vinci Airports et 15% par Astaldi, opérant la concession de l'Aéroport international de Santiago pour une durée de 20 ans et ayant pour objet d'assurer le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal de 175 000 m².

Société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Conakry ("Sogecac") : détenue à 28.98%

Airport Terminal Operations LTD ("ATOL") : Société ayant pour objet principal la gestion et l'exploitation de l'aéroport international Sir Seewoosagur en île Maurice. Bien que ne détenant que 10% du capital de cette société, ADP international participe à la gouvernance de la société ainsi qu'aux politiques financières et opérationnelles.



Commerces et services :

Le Groupe ADP exerce un contrôle conjoint sur les sociétés ci-dessous :

Société de Distribution Aéroportuaire : société détenue à hauteur de 50% du capital et des droits de vote, intervenant dans les domaines de la vente d'alcool, de tabac, de parfums-cosmétiques, de gastronomie, de mode et accessoires et de photo-vidéo-son. La société exerce une activité de gestion directe et de location d'espaces commerciaux.

Relay@ADP : co-entreprise détenue à 50% dédiée aux activités de presse, de librairie, de commodités et de souvenirs.

EPIGO : société détenue à 50% destinée à aménager, exploiter et développer des points de vente de restauration rapide dans les terminaux.

Les transactions entre Aéroports de Paris SA et ces sociétés concernent essentiellement :

- les redevances perçues au titre du droit d'exploitation concédé par Aéroports de Paris SA ;
- la rémunération de l'occupation physique des surfaces de vente.

Immobilier

Les sociétés mises en équivalence du segment Immobilier sont principalement :

Cœur d'Orly Commerces et Cœur d'Orly Bureaux : Aéroports de Paris SA est co-investisseur à 50% du projet de bureaux et commerces Cœur d'Orly aux côtés de Foncière des Régions.

Transport Beheer et Transport CV : sociétés détenues à hauteur de 40% en participation avec Schiphol ayant pour objet la détention d'un immeuble de bureaux.

SCI Heka Le Bourget : société détenue à hauteur de 40% et titulaire d'un bail à construction et investisseur dans le bâtiment à construire destiné à être exploitée par la société Chenue le Bourget.

4.9.1 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles

Les montants figurant au compte de résultat se décomposent ainsi par secteur :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
International et développements aéroportuaires (i) (ii)	75	77
Commerces et services	2	3
Immobilier	2	(2)
Autres activités	-	-
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	80	78

(i) Au 31 décembre 2018, ce montant intègre la quote-part de résultat mise en équivalence d'AIG jusqu'au 18 avril 2018 équivalente à une perte inférieure à 1 million d'euros, et la plus-value constatée dans le cadre de la cession des 9,5% des titres d'AIG pour un montant total de 22 millions d'euros (cf. note 2.1).

(ii) Avant la prise de contrôle au 7 juillet 2017, TAV Airports était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Suite à la prise de contrôle de la société depuis cette date, elle est désormais consolidée selon la méthode de l'intégration globale. La contribution de TAV Airports dans le résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles jusqu'au 7 juillet 2017 s'élève à 63 millions d'euros.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

4.9.2 Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

Un test de dépréciation des participations mises en équivalence est effectué lorsque le Groupe identifie un ou plusieurs indices de perte de valeur susceptibles d'avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés résultant de ces participations, et au minimum une fois par an. Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable de la participation devient inférieure à sa valeur comptable.

En 2018, le Groupe a comptabilisé une provision pour dépréciation sur participation à l'international de 20 millions d'euros (en 2017, une provision pour dépréciation sur participation à l'international avait été comptabilisée pour 46 millions d'euros).

4.9.3 Détail des montants au bilan

Les montants relatifs aux participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
International et développements aéroportuaires	1 091	654
Commerces et services	12	10
Immobilier	29	10
Autres activités	1	1
Total entreprises mises en équivalence opérationnelles	1 133	675
Total entreprises mises en équivalence non opérationnelles	13	11
Total entreprises mises en équivalence	1 146	686

Les écarts d'acquisition comptabilisés et inclus dans les quotes-parts ci-dessus mises en équivalence s'élèvent à :

- ◆ 149 millions d'euros au titre du secteur International et développements aéroportuaires, dont 120 millions d'euros concernant Schiphol, 23 millions d'euros d'écart provisoire au titre de TAV Antalya et 6 millions d'euros au titre de TGS ;
- ◆ 3 millions d'euros au titre du secteur Autres activités.

4.9.4 Évolution des valeurs nettes

L'évolution des valeurs nettes est la suivante entre l'ouverture et la clôture de l'exercice :

(en millions d'euros)	Montants nets au 01/01/2018	Quote-part du Groupe dans les résultats	Variation de périmètre	Souscription de capital	Variation des réserves de conversion	Variation des autres réserves et reclassements	Dividendes distribués*	Montants nets au 31/12/2018
International et développements aéroportuaires	654	75	333	50	(1)	16	(36)	1 091
Commerces et services	10	2	-	-	-	3	(3)	12
Immobilier	10	3	-	15	-	-	1	29
Autres activités	1	-	1	-	-	-	(1)	1
Total entreprises mises en équivalence opérationnelles	675	80	334	65	(1)	19	(39)	1 133
Total entreprises mises en équivalence non opérationnelles	11	1	-	1	-	-	-	13
Total entreprises mises en équivalence	686	81	334	66	(1)	19	(39)	1 146

* Y compris remontée des résultats des sociétés immobilières fiscalement transparentes



4.9.5 Informations financières résumées

Les agrégats financiers du groupe Schiphol et de TAV Antalya présentés ci-dessous ont été établis conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Europe et homogénéisés des normes Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	Schiphol		TAV Antalya	
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Immobilisations corporelles, incorporelles et de placement	5 241	4 795	558	641
Participations dans les entreprises mises en équivalence	957	921	-	-
Autres actifs financiers non courants	122	100	1	-
Actifs d'impôt différé	94	144	29	30
Actifs non courants	6 414	5 960	588	672
Stocks			2	2
Clients et comptes rattachés	477	427	10	5
Autres créances et charges constatées d'avance	13	18	12	17
Trésorerie et équivalents de trésorerie	387	170	187	159
Actifs courants	877	615	211	183
Total des actifs	7 291	6 575	798	855

<i>(en millions d'euros)</i>	Schiphol		TAV Antalya	
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Capitaux propres - part du Groupe	4 024	3 877	78	27
Participations ne donnant pas le contrôle	49	42	-	-
Total des capitaux propres	4 073	3 919	78	27
Emprunts et dettes financières à long terme	2 369	2 075	560	604
Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an	-		3	2
Autres passifs non courants	197	209	-	-
Passifs non courants	2 566	2 284	563	606
Autres passifs courants	452	35	112	207
Emprunts et dettes financières à court terme	200	337	40	13
Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an	-		1	-
Autres provisions courantes	-		4	1
Passifs courants	652	372	157	221
Total des capitaux propres et passifs	7 291	6 575	798	855



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Schiphol		TAV Antalya	
	2018	2017	2018	2017
Produit des activités ordinaires	1 510	1 505	324	260
Résultat opérationnel	375	359	277	223
Résultat financier	(93)	(86)	(56)	(69)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	94	73	-	-
Résultat avant impôt	376	346	123	56
Impôts sur les résultats	(95)	(60)	(32)	(16)
Résultat net	281	286	91	40
Résultat net part du Groupe	274	280	91	40
Résultat net part des intérêts minoritaires	7	6	-	-
Résultat global total pour la période	291	267	91	40

NOTE 5 Effectifs et avantages au personnel

Le Groupe offre des avantages tels que les indemnités de fin de carrière à ses salariés en activité, et une participation financière à une couverture santé pour certains de ses retraités. Ces principaux régimes sont présentés ci-dessous. Les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces engagements dépendent de leur qualification telle que définie par la norme IAS 19 applicable depuis le 1^{er} janvier 2013 « Les avantages au personnel ».

Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'engagement du Groupe se limite uniquement au versement de cotisations. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies comportent un engagement pour le Groupe sur un montant ou un niveau de prestations définies. Cet engagement est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle.

La méthode d'évaluation utilisée est la méthode des unités de crédit projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuaire indépendant. Elles intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, et de projection de salaires. Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est fondé sur les obligations émises par les entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celles des engagements du Groupe. Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes qui répondent à la définition d'actifs du régime, la provision est diminuée de la juste valeur des actifs de régime.

Les éléments d'évolution de la provision comprennent notamment :

- coûts des services rendus : ils sont présentés en résultat opérationnel avec les autres charges de personnel ;
- intérêts nets sur le passif net (net des actifs de régime), qui incluent la charge de désactualisation et le produit implicite du rendement des actifs ;
- réévaluations du passif net (de l'actif net) qui intègrent les écarts actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs de régime et le rendement estimé (inclus dans les intérêts nets) : elles sont constatées immédiatement et en totalité en autres éléments du résultat global, sans reclassement possible ultérieur en résultat.

En cas de modification, de réduction ou de liquidation de régime, l'effet est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que les médailles d'honneur de l'aéronautique et les primes versées concomitamment. Il s'agit des avantages dont le délai de règlement attendu est supérieur à douze



mois suivant la clôture de l'exercice au cours duquel les bénéficiaires ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation et de comptabilisation de l'engagement est identique à celle utilisée pour les régimes à prestations définies à l'exception des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat, et non en autres éléments du résultat global (capitaux propres).

Les indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités versées dans le cadre de plan de départ volontaire et fournies dans le cadre de la cessation d'emploi d'un membre du personnel sont comptabilisées en charges à la première des deux dates suivantes :

- date à laquelle le Groupe ne peut plus retirer son offre ; ou
- date à laquelle le Groupe comptabilise les coûts de restructuration liés, le cas échéant, prévoyant le versement de telles indemnités.

S'agissant d'éléments non récurrents, la charge est présentée au compte de résultat en autres produits et charges opérationnels. Les hypothèses actuarielles retenues sont précisées dans la note 5.2.2

5.1 Charges de personnel et effectifs

L'analyse des charges de personnel est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Salaires et traitements	(657)	(581)
Charges sociales	(278)	(261)
Coût salarial immobilisé	69	69
Participation et intéressement	(42)	(36)
Dotations aux provisions pour engagements sociaux, nettes de reprises	18	(5)
Total	(890)	(814)

Le coût salarial immobilisé dont le montant atteint 69 millions d'euros représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de construction des actifs de l'entreprise notamment dans le cadre des études, de la surveillance des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) s'élève à 4 millions d'euros, (7 millions d'euros en 2017). Il est présenté en diminution des charges de personnel sur la ligne Salaires et traitements.

L'effectif moyen salarié se ventile comme suit:

	2018	2017
Effectif moyen salarié	25 840	17 422
Aéroports de Paris SA	6 349	6 435
TAV Airports*	18 097	8 418
Groupe Hub Safe**	-	1 603
Groupe Hub One	485	456
Groupe ADP Ingénierie	373	392
Média Aéroports de Paris	57	59
Groupe ADP International***	479	59

* Prise de contrôle de TAV Airports le 7 juillet 2017

** Cession du sous-groupe Hub Safe fin septembre 2017

*** Effectif moyen depuis la prise de contrôle d'AIG (cf. note 2.1). Si l'opération avait eu lieu le 1er janvier, l'effectif moyen aurait été de 613.



5.2 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi et à long terme

5.2.1 Description des différents avantages

A. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE (« IFC »)

Le Groupe octroie une indemnité de départ aux salariés faisant valoir leur droit à la retraite. L'indemnité versée est un capital en nombre de mois de salaire dépendant de l'ancienneté Groupe à la date du départ en retraite. Des charges patronales sont dues sur ce capital.

Dans le cas de TAV Airports, le calcul des indemnités forfaitaires pour les salariés rattachés à des entités opérant en Turquie est effectué conformément à la législation du travail en vigueur en Turquie. Ces indemnités sont versées aux salariés ayant au moins un an d'ancienneté, dont l'emploi a pris fin sans motif, en cas de retraite, de fin de concession de l'entité en question, d'appel au service militaire ou de décès.

Cette année, la date de fin de concession de TAV Istanbul initialement prévue pour le 2 janvier 2021 a été avancée à mars 2019. Ainsi, plusieurs indemnités légales, considérés en reprise de provision IAS19, ont été versées sur l'exercice 2018, et se poursuivront jusqu'en mars 2019.

Au-delà de ces indemnités légales comptabilisées en IAS19, TAV Istanbul a proposé à ces salariés dans le cadre de cette fin de concession d'autres mesures d'accompagnement : paiement du préavis non effectué et congés payés non pris, indemnité de coopération, puis bonus et autre prime à caractère discrétionnaire.

B. COUVERTURE SANTE

Aéroports de Paris SA participe au financement de la cotisation de deux contrats de mutuelle couvrant deux populations fermées d'anciens salariés actuellement retraités.

Les principaux risques identifiés sont les risques :

- ◆ d'augmentation des charges patronales applicables sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA ;
- ◆ d'augmentation croissante des coûts médicaux supportés par les mutuelles, celle-ci ayant une incidence sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA.

C. REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes de rentes de retraite supplémentaires sont au nombre de deux :

- ◆ Un régime de retraite à prestations définies - Ce régime de rentes de retraite viagère est de type additionnel, et concerne l'ensemble des salariés.
- ◆ Un régime de retraite supplémentaire - Ce régime de rentes de retraite est :

- de type « additionnel » pour les bénéficiaires du régime PARDA Hors Escalé Pompiers. La rente « additionnelle » correspond à la compensation à hauteur de 50% des points ARRCO et AGIRC non acquis sur la période entre la sortie du PARDA et l'âge des 65 ans.
- de type « différentiel » pour l'ensemble des bénéficiaires des régimes PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée). Cette rente, temporaire, est versée simultanément à la rente PARDA pour les pompiers, et entre la sortie du PARDA et l'âge de 65 ans pour les autres préretraités. Cette rente « différentielle » est calculée comme la différence entre la rente PARDA nette perçue par le bénéficiaire à la sortie du PARDA et ses rentes légales (SS, ARRCO et AGIRC) nettes.

La société Aéroports de Paris SA octroie des rentes supplémentaires et dispose de contrats d'assurance pour la prise en charge du paiement de ces rentes. Ainsi, Aéroports de Paris SA remplit ses obligations au regard de l'Ordonnance n° 2015-839 du 9 juillet 2015 portant sur la sécurisation des rentes de régimes tels définis par l'article L137-11 du Code de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, la société Aéroports de Paris SA a opté pour la taxe Fillon sur les primes versées sur le fonds collectif de l'assureur (24%) pour le régime à prestations définies, et la taxe sur les rentes versées par l'assureur (32 % pour les liquidations survenues à compter du 1^{er} janvier 2013) pour le deuxième régime. Le risque principal sur ces régimes L137-11 existants chez Aéroports de Paris SA serait la mise en œuvre de la transposition de la Directive Européenne 2014/50/UE du 16 avril 2014 sur l'acquisition et la préservation des droits à retraite supplémentaire pour les travailleurs au sein des états membres de l'Union Européenne; attendue par voie d'Ordonnance dans un délai de 12 mois à compter de la promulgation de la loi PACTE – conduirait à une hausse significative de l'engagement d'Aéroports de Paris SA.

D. AUTRES REGIMES

La société Aéroports de Paris SA octroie d'autres avantages à ses salariés générant un engagement :

- ◆ un régime de préretraite PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée). Ce régime consiste à verser un revenu de remplacement sur une période temporaire précédant le départ à la retraite des pompiers, auquel s'ajoutent des charges sociales patronales et la taxe Fillon de 50 % ;
- ◆ un régime de médailles d'honneur du travail pour ses salariés dépendant de l'ancienneté carrière.



5.2.2 Détail des engagements au titre des différents avantages

Variation, décomposition et réconciliation des engagements, des actifs et des passifs comptabilisés dans le bilan et impacts sur le compte de résultat :

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi					Total au 31/12/2018	Total au 31/12/2017
	IFC	Retraites supplémentaires	PARDA	Médailles d'honneur et du travail	Couverture santé		
Provision en début de période	333	74	10	2	49	468	470
Charge comptable sur la période	27	4	1	-	1	33	18
Gain / (Pertes) reconnus en OCI *	12	2	3	-	-	17	(15)
Cotisations employeur	-	(3)	-	-	-	(3)	-
Prestations payées directement par l'employeur	(33)	(1)	(1)	-	(3)	(38)	(21)
Acquisition / cession	-	-	-	-	-	-	18
Autres ajustements	33	-	-	-	-	33	(2)
Gains / (Perte) dus au taux de change	(17)	-	-	-	-	(17)	-
(Provision) / Actif à reconnaître en fin de période	355	76	13	2	47	493	468
Engagement à l'ouverture	333	74	10	2	49	468	469
Coût des services rendus	20	3	1	-	-	24	25
Coût d'intérêt sur l'engagement	7	1	-	-	1	9	8
(Gain) / Perte actuariel	12	2	3	-	-	17	(15)
Prestations versées par les actifs de couverture	-	(3)	-	-	-	(3)	-
Prestations versées directement par l'employeur	(33)	(1)	(1)	-	(3)	(38)	(20)
Coût des services passés - Modification de régime	(2)	-	-	-	-	(2)	(15)
Coût des services passés - Réduction d'effectifs	2	-	-	-	-	2	-
Acquisition / cession	-	-	-	-	-	-	18
Autres ajustements	33	-	-	-	-	33	(2)
Gains / (Perte) dus au taux de change	(17)	-	-	-	-	(17)	-
Engagement à la clôture	355	76	13	2	47	493	468

*Le total de pertes actuarielles générées sur l'engagement pour 17 millions d'euros est principalement dû aux pertes d'expérience (mise à jour des données individuelles); les pertes et gains actuariels générés par ailleurs pour changement d'hypothèses se neutralisent.



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Les flux expliquant la variation de la provision sont les suivants :

(en millions d'euros)	Dettes actuarielles	Juste valeur des actifs de couverture	Dettes actuarielles nettes
Au 01/01/2017	470	(1)	469
Variation de périmètre	18	-	18
Autres variations	(2)	-	(2)
Droits acquis au cours de l'exercice	25	-	25
Effet de l'actualisation	8	-	8
Ecart actuariels de la période	(15)	-	(15)
Réductions / Transferts de régimes	(15)	-	(15)
Flux de trésorerie :			
Paiements aux bénéficiaires	(21)	-	(21)
Cotisations versées	-	(3)	(3)
Paiements reçus de tiers	-	4	4
Au 31/12/2017	468	-	468
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	33	-	33
Droits acquis au cours de l'exercice	33	-	33
Effet de l'actualisation	(17)	-	(17)
Ecart actuariels de la période	17	-	17
Réductions / Transferts de régimes	-	-	-
Flux de trésorerie :			
Paiements aux bénéficiaires	(38)	-	(38)
Cotisations versées	(3)	-	(3)
Paiements reçus de tiers	-	-	-
Au 31/12/2018	493	-	493

5.2.3 Hypothèses de calcul

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Au 31/12/2018	France	Turquie
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	1,50%	18,00%
Taux d'inflation	1,75%	10%
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	1,75% - 3,55%	11%
Hausse future des dépenses de santé	2,50%	N/A
Age moyen de départ en retraite	62 - 65 ans	51 - 52 ans

Pour les taux utilisés en France :

Le taux utilisé pour l'actualisation de l'engagement est représentatif du taux de rendement des obligations en euros de première catégorie d'une maturité comparable à la durée des engagements mesurés (durée moyenne de 12,0 ans).

Les hypothèses de mortalité utilisées sont celles définies par :

- ◆ les tables de mortalité hommes/femmes INSEE prospective 2007-2060 sur la période d'activité des bénéficiaires ; et
- ◆ les tables générationnelles hommes/femmes TGH05 / TGF05 sur la phase de rentes.



Le tableau ci-après présente la sensibilité de l'engagement aux principales hypothèses actuarielles:

	Hypothèse basse	Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/2018	Hypothèse haute	Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/2018
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dérive des coûts médicaux	-1,00%	(5)	1,00%	5
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	-0,50%	28	0,50%	(26)
Taux de mortalité	- 1 an	4	+ 1 an	(4)
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	-0,50%	(19)	-0,50%	20

Sur la base de l'engagement social des IFC (régime concerné) au 31 décembre 2018, une baisse de 100Bp du taux de charges patronales aurait un impact capitaux propres de 2,3 millions d'euros.

5.3 Provisions pour engagements sociaux au bilan

Les provisions pour engagements sociaux ont évolué comme suit au passif du bilan :

	2018	2017
<i>(en millions d'euros)</i>		
Provisions au 1er janvier	468	469
Augmentations	66	56
Dotations d'exploitation	24	25
Dotations financières	9	8
Reconnaissance de gains actuariels nets	17	-
Augmentation liée aux variations de périmètre	-	23
<i>Autres variations</i>	16	-
Diminutions	(41)	(57)
Provisions utilisées	(41)	(20)
Reconnaissance de pertes actuarielles nettes	-	(15)
Réduction de régimes	-	(15)
Diminution liée aux variations de périmètre	-	(5)
<i>Autres variations</i>	-	(2)
Provisions au 31 décembre	493	468
Part non courante	484	458
Part courante	9	10

5.3.1 Meilleure estimation des cotisations à verser

Le montant des cotisations que le Groupe estime devoir verser aux actifs des régimes à prestations définies en 2018 ne présente pas de caractère significatif.



NOTE 6 Immobilisations incorporelles, corporelles et de placement

6.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les droits d'opérer les aéroports en concession (cf. note 6.1.1) ;
- les écarts d'acquisition comptabilisés lors d'un regroupement d'entreprises conformément aux principes exposés dans la note 2.3 ;
- les brevets et licences ;
- les relations contractuelles ;
- les logiciels informatiques ;
- les droits d'usage.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables. En application de la norme IAS 36, Dépréciations d'actifs, ils sont testés annuellement ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. La charge de dépréciation est irréversible.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur. Celles acquises ou produites en dehors d'un regroupement d'entreprises sont évaluées initialement au coût conformément à la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de l'actif incorporel relatif à la concession d'Istanbul Atatürk (cf. paragraphe ci-dessous) et des relations contractuelles reconnus dans le cadre de l'exercice d'identification et d'évaluation des actifs et passifs identifiables du groupe TAV Airports.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire ou selon le trafic estimé, en fonction des durées d'utilisation estimées :

Logiciels	4 à 10 ans
Brevets et licences	4 à 10 ans
Droits d'usage	15 ans
Droits d'opérer les aéroports en concession*	Durée de la concession

*cf. note 6.1.1

Contrat d'exploitation de l'aéroport d'Istanbul Atatürk : TAV Istanbul ayant le contrôle sur une part significative des revenus et des tarifs, le Groupe estime que le contrat d'exploitation de l'aéroport d'Istanbul Atatürk, qui se termine le 2 janvier 2021 à minuit, n'entre pas dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC12 "Accords de concession de service". Le Groupe a comptabilisé une immobilisation incorporelle figurant dans la catégorie "autres" du tableau ci-après, résultant du droit de percevoir une rémunération auprès des usagers de l'aéroport d'Istanbul Atatürk. Ce droit à percevoir une rémunération a été évalué à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Compte tenu de la fermeture anticipée de l'aéroport Atatürk, cet actif est amorti sur en fonction du trafic passager sur la durée restante de la concession estimée en tenant compte de sa valeur résiduelle.



Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	Ecart d'acquisition	Droit d'opérer les aéroports en concession*	Logiciels	Autres	Immobilisa- tions en cours, avances et acomptes	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Valeur brute	139	2 021	315	690	29	3 194
Cumul des amortissements et dépréciations	(7)	(41)	(236)	(102)	-	(386)
Valeur nette au 01/01/2018	132	1 980	79	588	29	2 808
Investissements	-	17	4	-	24	45
Variation des avances et acomptes	-	-	-	-	9	9
Amortissements et dépréciations, net de reprise	-	(123)	(27)	(141)	-	(291)
Variations de périmètre	52	862	-	13	-	927
Ecart de conversion	2	39	-	1	-	42
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	13	(2)	34	-	(25)	20
Valeur nette au 31/12/2018	199	2 773	90	461	37	3 560
Valeur brute	206	2 938	351	700	37	4 232
Cumul des amortissements et dépréciations	(7)	(165)	(261)	(239)	-	(672)

* cf. note 6.1.1

Les écarts d'acquisition résiduels au 31 décembre 2018 concernent principalement :

- ◆ TAV Airports pour 125 millions d'euros (113 millions d'euros au 31 décembre 2017) ;
- ◆ AIG pour 43 millions d'euros (montant provisoire – cf note 2.1) ;
- ◆ Hub One Mobility pour 12 millions d'euros ;
- ◆ ADP Immobilier Tertiaire pour 7 millions d'euros ;
- ◆ Sysdream pour 7 millions d'euros ;
- ◆ Merchant Aviation pour 5 millions d'euros.

L'exercice d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de TAV Airports à la date de prise de contrôle a donné lieu en 2018 à une révision des provisions pour risques et charges et engagements sociaux pour un montant de 26 millions d'euros net d'impôts différés et du goodwill de 12 millions d'euros.

Le montant net des transferts en provenance (vers) d'autres rubriques concerne notamment des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations incorporelles.

Au 31 décembre 2018, il n'existe pas d'indice de perte de valeur de l'actif incorporel relatif au contrat d'exploitation de l'aéroport d'Istanbul Atatürk. Quelle que soit la date effective de transfert de l'essentiel des activités d'Atatürk vers le 3ème aéroport, prévu à compter du 3 mars 2019, le Groupe ne s'attend pas à avoir d'impact négatif sur les résultats futurs de la concession. En effet, TAV Airports a été officiellement informé par l'autorité de l'Aviation Civile turque (Devlet Hava Meydanları İşletmesi ou DHMI) qu'il sera indemnisé du manque à gagner subi pour la période s'étendant entre le transfert d'activité vers le nouvel aéroport et la fin de la concession initiale (2 janvier 2021 à minuit). Les modalités de détermination de cette indemnité font l'objet d'échanges avec le DHMI.



6.1.1 Droit d'opérer les aéroports en concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concessions de services", le concessionnaire exerce une double activité, au titre desquelles le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 :

- Une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement;
- Une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés.
- En contrepartie de ces activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

Soit de la part des usagers - modèle de l'actif incorporel : Le Groupe comptabilise une immobilisation incorporelle résultant d'un contrat de concession de services dans la mesure où il reçoit un droit (une licence) de facturer les usagers du service public. Dans ce modèle, le droit à percevoir une rémunération est comptabilisé au bilan en immobilisation incorporelle et évalué à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé. À la suite de la comptabilisation initiale, l'actif incorporel est évalué au coût diminué de l'amortissement et des pertes de valeur cumulés.

La durée d'utilité estimée d'une immobilisation incorporelle dans un accord de concession de services est la période à partir de laquelle le Groupe peut facturer aux usagers l'utilisation de l'infrastructure jusqu'à la fin de la période de concession. L'amortissement du droit d'exploiter l'aéroport est calculé selon la méthode de l'unité de production sur la base du nombre de passagers pour tous les aéroports en concession sauf pour les aéroports de Monastir et Enfidha pour lesquels les amortissements sont calculés linéairement sur la durée de la concession, les prévisions de trafic ne pouvant être estimés de manière fiable.

Soit de la part du concédant – modèle de la créance financière : Le Groupe dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'aéroport par les usagers. Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Autres actifs financiers » et sont initialement comptabilisées pour un montant correspondant à leur juste valeur. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits opérationnels.

Le Groupe applique le modèle de la créance financière au contrat de concession signé entre TAV Esenboğa et la Direction générale de l'aviation civile turque (Devlet Hava Meydanları İşletmesi ou DHMI) et dont la date de fin est en mai 2023. La créance financière a été initialement comptabilisée à sa juste valeur. Au 31 décembre 2018, la part courante de cette créance financière s'élève à 21 millions d'euros et la part non courante s'élève à 81 millions d'euros (cf. note 9.5.3).



L'évolution des droits d'opérer les aéroports se détaille comme suit :

	Izmir Adnan Menderes International Airport	Tbilisi et Batumi International Airport	Monastir et Enfidha International Airport	Skopje et Ohrid International Airport	Milas-Bodrum Airport	Queen Alia International Airport	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Date de fin de contrat	Décembre 2032	Février 2027 et Août 2027	Mai 2047	Mars 2030	Décembre 2035	Novembre 2032		
Valeur nette au 31/12/2017	608	361	411	101	438	-	61	1 980
Valeur nette à la date d'acquisition	-	-	-	-	-	862	-	862
Variation	-	-	(2)	-	-	17	-	15
Amortissements et dépréciations, net de reprise	(26)	(29)	(14)	(6)	-	(44)	(4)	(123)
Ecart de conversion	-	1	-	-	-	38	-	39
Valeur nette au 31/12/2018	582	333	395	95	438	873	57	2 773
Valeur brute	619	373	415	105	444	919	63	2 938
Cumul des amortissements et dépréciations	(37)	(40)	(20)	(10)	(6)	(46)	(6)	(165)

Les principales caractéristiques des contrats de concession d'Izmir Adnan Menderes International Airport, de Tbilisi et Batumi International Airport, de Skopje et Ohrid International Airport et de Milas-Bodrum Airport sont les suivantes :

- ◆ La loi tarifaire est définie dans les contrats de concession et l'augmentation des tarifs est sujette à validation du concédant ;
- ◆ Les usagers et les compagnies aériennes sont à l'origine de la rémunération des contrats ;
- ◆ Aucune subvention ou garantie du concédant n'est prévue dans les contrats ;
- ◆ Les infrastructures sont rendues au concédant en fin de concession sans indemnité.

Les contrats de concessions et BOT (BOT : Build, Operate and Transfer = Construire, Exploiter et Transférer) opérés par le Groupe et relatifs à ces concessions regroupent les activités suivantes :

- ◆ **L'exploitation des terminaux** qui comprend les services aux passagers, la mise à disposition des passerelles, des comptoirs d'enregistrement et la gestion des voies de circulation et des aires de stationnement des aéronefs. Des redevances sont facturées à chaque compagnie aérienne sur la base du nombre de passagers qui utilisent les infrastructures, du nombre d'aéronefs utilisant les passerelles et les pistes et sur le nombre de comptoirs d'enregistrement utilisés par les compagnies aériennes.
- ◆ **L'activité Duty free** – le Groupe a le droit de gérer les opérations de Duty free dans les terminaux que les sociétés du Groupe exploitent. Les ventes de Duty free sont disponibles pour les passagers à l'arrivée et au départ. Cette activité est sous-traitée à une joint-venture du Groupe (ATU) ou à des sociétés externes en échange de la facturation d'une redevance basée sur le chiffre d'affaires des boutiques.
- ◆ **Services de restauration et hôteliers** – le Groupe a le droit d'opérer les services de restauration pour les passagers ou le personnel dans les terminaux que les sociétés du groupe exploitent. Le groupe sous-traite certains de ces services à des sociétés externes en échange de la facturation d'une redevance basée sur le chiffre d'affaires.
- ◆ **Immobilier en aérogare** – En tant que bailleur, le Groupe loue des espaces dans les terminaux, principalement des bureaux aux compagnies aériennes pour la vente de tickets et aux banques.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

- ◆ **Assistance en escale** – le Groupe a le droit d'effectuer toutes les opérations d'assistance en escale pour les vols intérieurs et internationaux conformément à la licence délivrée par l'aviation civile (assistance passagers, opérations en pistes, rampe d'accès, cargo...).

Autres activités opérées par le Groupe dans le cadre de ces concessions : sécurité au sein des terminaux domestiques, parkings et services de bus, développement de logiciels et systèmes informatiques, salons, services de taxi aux compagnies...

Les principales caractéristiques du contrat de concession de l'aéroport Queen Alia International Airport exploité par AIG sont les suivantes:

- ◆ La régulation tarifaire applicable au concessionnaire, prévoyant le niveau des redevances aéroportuaires et autres tarifs, est inscrite dans le contrat de concession (Rehabilitation, Expansion and Operation Agreement). Les tarifs aéronautiques ne peuvent être augmentés que de l'inflation, avec les conditions d'ajustement prévues par le contrat de concession;
- ◆ Les usagers et les compagnies aériennes sont à l'origine de la rémunération des contrats;
- ◆ Des subventions ont été accordées par le concédant dans le cadre de mesures d'accélération liées au contrat de construction. Aucune garantie du concédant n'est prévue dans les contrats;
- ◆ Les infrastructures sont rendues au concédant en fin de concession sans indemnité.

Test de perte de valeur des concessions aéroportuaires :

En décembre 2017, suite notamment à la baisse du trafic observée depuis 2016 des aéroports de Milas-Bodrum et Monastir et Enfidha International, des tests de dépréciation ont été réalisés sur ces concessions au 31 décembre 2017 et à nouveau au 31 décembre 2018.

◆ **Milas-Bodrum Airport**

La valeur d'utilité du droit d'opérer l'aéroport de Milas-Bodrum a été déterminée à partir du business plan sur la durée résiduelle de la concession (décembre 2035) et en tenant compte d'hypothèses de croissance du trafic et du chiffre d'affaires des commerces par passager. Les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie correspondent au coût du capital (WACC) de la société et s'élèvent en moyenne à 9,1% sur la période de projection.

Les sous-jacents économiques s'étant largement améliorés au cours de l'année 2018, la valeur recouvrable est supérieure à la valeur comptable et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au 31 décembre 2018. L'analyse de sensibilité montre qu'une hausse du taux d'actualisation de 100 points de base n'induirait pas de perte de valeur.

◆ **Monastir et Enfidha International Airport**

La valeur d'utilité du droit d'opérer les aéroports de Monastir et Enfidha International été déterminée à partir du business plan sur la durée résiduelle de la concession (mai 2047), et en tenant compte d'une hypothèse de restructuration de la dette mi-2019, correspondant à la fin de la période de moratoire. Les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie correspondent au coût du capital (WACC) de la société et s'élèvent en moyenne à 8,4% sur la période de projection.

Sur la base des prévisions de trafic et du business plan, la valeur recouvrable est supérieure à la valeur comptable et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au 31 décembre 2018. L'analyse de sensibilité montre qu'une hausse du taux d'actualisation de 100 points de base n'induirait pas de perte de valeur.

6.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date du regroupement. Les immobilisations corporelles acquises ou produites en dehors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque l'actif est produit par le Groupe pour lui-même, le coût comprend uniquement la main-d'œuvre directe.

Les dépenses ultérieures viennent augmenter la valeur de l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses génèrent des avantages économiques futurs et que le coût peut être mesuré de manière fiable. Les coûts d'entretien courant sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.



Depuis le 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles en application de la norme IAS 23.

Le Groupe détient en tant que preneur des contrats de location financement relatif à des biens immobiliers. Dans la mesure où ces contrats de location financement transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, ils sont comptabilisés à la fois à l'actif, en immobilisations et au passif, en dettes financières pour le montant le plus faible entre la valeur actualisée des paiements au titre de la location et la juste valeur du bien. Les paiements effectués au titre des contrats de location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette.

Dans le cadre du CRE 2016-2020 signé avec l'Etat, le Groupe poursuit un programme d'investissements sur le périmètre régulé (voir la note 4.2.1 « Chiffre d'affaires – Secteur activités aéronautiques » qui définit le périmètre dit « régulé »), qui doit répondre à la fois à la mise en œuvre effective d'une enveloppe d'investissements de 2 978 millions d'euros sur la période mais aussi à une contrainte de calendrier d'investissements.

Les immobilisations corporelles amortissables, acquises en pleine propriété ou prises en location financement, sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation prévues :

Aérogares et parcs souterrains	30 à 60 ans
Bâtiments hors aérogares	20 à 50 ans
Agencements / aménagements des bâtiments aérogares et hors aérogares	10 à 20 ans
Aménagements des terrains	20 ans
Aires de manœuvre et de trafic, ponts, tunnels, voiries	10 à 50 ans
Installations / matériels nécessaires à la manutention des bagages	10 à 20 ans
Passerelles	20 à 25 ans
Installations / matériels de sécurité et de sûreté	5 à 20 ans
Matériel informatique	5 ans

Pour rappel, le Groupe avait réalisé en 2016 une revue des durées d'utilité actuellement appliquées aux ouvrages aéroportuaires avec les durées de vie techniquement admissibles des structures et avec les perspectives de développement actées dans le CRE 2016-2020. En conséquence, certaines durées d'amortissement avaient été prolongées de 50 à 60 ans.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité de ces actifs amortissables sont revues et le cas échéant, ajustées à la fin de chaque période comptable, pour que celles-ci reflètent les durées d'utilisation prévues.

Lorsqu'il est hautement probable que la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs soit recouverte par sa vente plutôt que par son utilisation, l'actif ou le groupe d'actifs est reclassé sur une ligne distincte du bilan, Actifs destinés à être cédés. L'actif ou le groupe d'actifs est alors évalué au montant le plus faible de sa juste valeur nette de frais de cession et sa valeur comptable et n'est plus amorti. Lors de la cession éventuelle d'un actif ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation, l'actif est décomptabilisé. Le gain ou la perte résultant de la cession d'un actif est calculé sur la base de la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable et est constaté au sein du résultat opérationnel en "Autres produits et charges opérationnels".



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	Terrains et aménagement	Constructions	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Valeur brute	69	10 825	482	575	960	12 911
Cumul des amortissements et dépréciations	(17)	(5 466)	(302)	(333)	-	(6 118)
Valeur nette au 01/01/2018	52	5 359	180	242	960	6 793
Investissements	1	23	39	26	929	1 018
Variation des avances et acomptes	-	-	-	-	(1)	(1)
Cessions et mises hors service	-	-	(2)	-	-	(2)
Amortissements et dépréciations	(1)	(400)	(35)	(58)	-	(494)
Ecart de conversion	-	-	-	4	(2)	2
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	5	532	-	40	(620)	(43)
Valeur nette au 31/12/2018	57	5 514	182	254	1 265	7 272
Valeur brute	74	11 329	508	644	1 265	13 820
Cumul des amortissements et dépréciations	(17)	(5 815)	(326)	(390)	-	(6 548)

Le montant net des transferts en provenance d'autres rubriques concerne principalement des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations corporelles. Ces reclassements portent notamment sur les mises en service suivantes :

- ◆ le trieur bagages départ sous le Hall L de CDG 2 (TDS3) ;
- ◆ l'immeuble de bureaux Baïkal à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ l'extension du Hall 1 d'Orly Ouest ;
- ◆ des travaux préparatoires à la rénovation du terminal 2B et à sa jonction avec le terminal 2D à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ le déplacement de la base arrière taxis de Paris-Charles de Gaulle et l'adaptation de ses accès ;

- ◆ la mise en standard de sanitaires sur les deux plateformes ;
- ◆ des mises en service partielles liées à la refonte des commerces du hall K du terminal 2E de Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ la réhabilitation de voiries et aires aéronautiques en zone cargo de Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ la base arrière taxis de Paris-Orly ;
- ◆ la mise en service partielle de la réhabilitation du bâtiment 5720 à Paris-Charles de Gaulle.

Le montant des coûts d'emprunts capitalisés au 31 décembre 2018 en application de la norme IAS 23 révisée s'élève à 14 millions d'euros, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 2,64%.

6.3 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par le Groupe ADP pour ses besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste Immobilisations corporelles.

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par le Groupe ADP pour ses besoins propres, sont assimilés à des immeubles de placement. Ceux-ci sont essentiellement détenus par Aéroports de Paris SA.



Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

La juste valeur des immeubles de placement, dont le montant est indiqué à la note 6.3.2, est basée sur une valeur appréciée par des cabinets indépendants d'expertise immobilière pour près de 99 % de sa valeur totale (hors réserves foncières).

- La totalité des bâtiments non utilisés pour les besoins propres d'Aéroports de Paris a été expertisée sur les plateformes de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle ; plus de 99% de ceux de Paris-Le Bourget ont également été valorisés par des experts indépendants.
- Les terrains donnés en location ont été valorisés sur la base d'une approche mixte reposant sur des valorisations externes pour près de 100% des terrains. Les autres terrains font l'objet d'une valorisation interne par une méthode de capitalisation à l'infini des loyers, considérant que la durée de la location est indéfinie et que le flux de trésorerie peut être actualisé à perpétuité.
- Les projets de développement (en tant qu'aménageur et/ou investisseur) sont valorisés dès lors qu'une promesse de Bail à Construction est signée sous condition suspensive. Une prime de risque est appliquée afin de prendre en compte une décote essentiellement avant l'obtention du permis de construire et pendant le délai de recours. Dans le cas des bâtiments, le bien est valorisé comme livré et loué, puis tous les coûts restants à supporter (travaux résiduels, commercialisation, franchises) sont soustraits de cette valeur.
- La valorisation des réserves foncières a été réalisée en interne et résulte d'une différenciation des parcelles par destination selon cinq catégories selon leur délai de mutabilité (réserves immédiatement disponibles, sous contraintes aéronautiques, d'évolution de PLU, mutables à court terme après démolition/dépollution et projets en cours de réalisation ou négociation). Elle résulte du produit de leur valeur de marché théorique au mètre carré par la surface en mètres carrés disponible, auquel est appliquée une décote de 15% correspondant au risque réglementaire et environnemental susceptible d'impacter la valeur du patrimoine foncier d'Aéroports de Paris SA. Le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie correspond au coût du capital de la société Aéroports de Paris SA majoré d'une prime de risque afin de prendre en compte le coût de portage des terrains avant leur exploitation.
- Les contrats de location que le Groupe opère sont analysés au regard de la norme IAS 17 « Contrats de location » afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location financement, en analysant séparément les composantes bâti et terrain. Dans le cadre de contrats de location financement, l'actif cédé est alors sorti du bilan ; le résultat de cession de l'actif est constaté en résultat opérationnel courant.



6.3.1 Analyse des immeubles de placement

Les immeubles de placement se détaillent comme suit :

	Terrains, aménagements & infrastructures	Constructions	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Valeur brute	119	563	95	777
Cumul des amortissements et dépréciations	(56)	(245)	-	(301)
Valeur nette au 01/01/2018	63	318	95	476
Investissements et variation des avances et acomptes	-	4	11	15
Amortissements et dépréciations	(2)	(18)	-	(20)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	(1)	61	(22)	38
Valeur nette au 31/12/2018	60	365	84	509
Valeur brute	118	627	84	829
Cumul des amortissements et dépréciations	(58)	(262)	-	(320)

6.3.2 Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement, s'élève à 2 624 millions d'euros au 31 décembre 2018 comparé à 2 433 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une croissance de près de 8%.

Le taux de couverture des expertises externes pour la valorisation des bâtiments et des terrains loués aux tiers est proche de 100% de leur valeur. Ces expertises ont été menées par un groupement d'experts immobiliers indépendants composé des cabinets suivants :

- CBRE Valuation ;
- Cushman & Wakefield Valuation & Advisory ;
- Crédit Foncier Expertises.

Les experts immobiliers utilisent pour leurs évaluations (i) des données confidentielles communiquées par le Groupe (comme les états locatifs) et (ii) des hypothèses appropriées dont les principales concernent les taux d'actualisation ou de capitalisation, les valeurs locatives de marché et les avantages particuliers aux locataires.

Quelques autres terrains loués à des tiers sont encore non expertisés ; ceux-ci se situent principalement sur les Aéroports d'Aviation Générale.

La juste valeur des bâtiments IAS 40 (non utilisés pour les besoins propres d'Aéroports de Paris), avec leur terrain d'emprise, s'élève à 1 147 millions d'euros en hausse de 95 millions par rapport à 2017. Cette hausse est principalement due à de nouvelles livraisons de bâtiments telles qu'un parc d'activité sur la plateforme de Paris-Orly, un immeuble de bureau sur le quartier de Roissy pôle et aux développements en cours notamment dans le domaine hôtelier et du fret dont les dates de livraison approchent.

Par ailleurs, Les zones les plus liquides (produits banalisés avec un bon taux d'occupation et bénéficiant de durées fermes étendues) continuent à augmenter du fait de la poursuite d'une compression des taux. L'année a été marquée par un fort dynamisme du e-commerce et par une activité hôtelière qui se porte bien, ce qui se traduit au niveau des taux induisant ainsi une croissance mécanique de la juste valeur des actifs entrepôt/logistique, fret et des hôtels (impact +19 millions d'euros). À l'inverse, le marché de la location tertiaire se tend sur la plateforme de Paris-Charles-de-Gaulle combiné à une vacance conjoncturelle d'un de nos principaux clients.

La juste valeur des terrains loués s'élève à 1 171 millions d'euros, soit une baisse de 1,4 %. Cette baisse apparente est principalement due à un changement de présentation opérée en 2018 avec le maintien des terrains d'emprise des projets en cours de construction non encore livrés dans les réserves foncières ainsi qu'à la valorisation en pleine propriété du parc d'activité livré en début d'année 2018 sur la plateforme de Paris-Orly. A méthode comparable, les terrains progressent de près de 1% (impact + 8 millions d'euros)

Une mission de revue critique de la méthodologie de valorisation des réserves foncières estimées en interne a été confiée en 2018 à l'un des cabinets d'experts indépendants. La méthode utilisée a été validée avec toutefois des préconisations sur les critères de valorisation pour mieux tenir compte de benchmarks. Ces recommandations ont été intégrées dans l'estimation de la juste valeur des réserves foncières.

La valeur des réserves foncières augmente de 162 millions à 306 millions d'euros, sous l'effet d'un ajustement de la méthode de valorisation mentionné ci-dessus (impact +81 millions d'euros) et du maintien en réserve des terrains d'emprise des projets en cours de réalisation et de



négociation jusqu'à la livraison de l'actif (impact +60 millions d'euros). Les réserves sans contraintes et immédiatement exploitables représentent près de 66% des surfaces disponibles hors projet en cours et sont valorisées pour 194 millions d'euros. Ces réserves permettent de répondre à toutes les natures de besoin (tertiaire, hôtels, commerces, logement, activité industrielle, fret, logistique, maintenance, support aéronautique). Elles sont localisées au cœur des plateformes et en périphérie, bien desservies par le réseau routier et autoroutier, constituées pour l'essentiel de terrains actuellement inutilisés et aisément aménageables, mais

également de zones d'activités en cours de restructuration, se prêtant à une densification. Par ailleurs, leur desserte par les transports en commun devrait connaître une substantielle amélioration avec le métro du Grand Paris (ligne 14 et 18 à Orly, ligne 17 à LBG et CDG), et CDG express.

Les zones mutables à court terme représentent quant à elles près de 60 hectares et représentent à date une valeur de 37 millions d'euros avec un potentiel de croissance important à court et moyen terme.

Il ressort des valorisations externes les principaux rendements immédiats de l'immobilier de placement présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Taux de rendement immédiat
Bâtiments			
Bureaux Paris-Charles de Gaulle	382	404	6,5% - 9,0%
Cargo Paris-Charles de Gaulle	329	272	8,0% - 10,0%
Hangars Paris-Charles de Gaulle	91	90	9,0% - 13,0%
Hôtels/commerces Paris-Orly et Charles de Gaulle	48	6	4,0% - 6,5%
Hangars/fret Paris-Orly	140	129	10,0% - 20,0%
Activité Paris-Orly et Charles de Gaulle	28	27	7,0% - 12,0%
Paris-Le Bourget	129	124	7,0% - 13,0%
Total des bâtiments loués aux externes	1 147	1 052	
Terrains loués			
Bureaux Paris-Charles de Gaulle	93	95	6,0% - 7,5%
Cargo Paris-Charles de Gaulle	345	339	6,0% - 8,0%
Hangars Paris-Charles de Gaulle	115	115	8,0% - 10,0%
Hôtels/commerces Paris-Orly et Charles de Gaulle	238	253	4,0% - 6,5%
Hangars/fret Paris-Orly	44	58	13,0% - 16,0%
Logistique/activité Paris-Orly et Charles de Gaulle	202	218	6,0% - 9,0%
Paris-Le Bourget et AAG	134	141	5,0% - 8,0%
Total des terrains loués aux externes	1 171	1 219	
Total des réserves foncières	306	162	
Total des immeubles de placement	2 624	2 433	

Hypothèses de valorisation et analyse de sensibilités

Compte tenu du peu de données publiques disponibles, de la complexité des évaluations d'actifs immobiliers et du fait que les experts immobiliers utilisent pour leurs évaluations (i) les états locatifs confidentiels du Groupe, (ii) des données non observables publiquement comme les hypothèses de taux de croissance de loyers, ou les taux de capitalisation ; le Groupe a considéré la classification en niveau 3 de ses actifs comme la mieux adaptée (cf note 9.5.2 sur la hiérarchie des justes valeurs).

Toute chose égale par ailleurs, une variation combinée de +25 à +75 points de base des taux d'actualisation et du taux de rendement à la revente, appliquée sur un échantillon représentant 74% de la valeur des immeubles de placement (hors réserves foncières), ferait diminuer de 72 millions d'euros (soit -4%) à 156 millions d'euros (soit -9%) la valeur du patrimoine hors droits de mutation et frais (hors actifs de développement et réserves foncières ou actifs comptabilisés par mise en équivalence).



6.3.3 Informations complémentaires

La loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aéroports exploités par Groupe ADP, un pourcentage d'au moins 70 % de la différence existant entre, d'une part, la valeur vénale à cette date des immeubles situés dans l'enceinte de cet aéroport qui ne sont plus affectés au service public aéroportuaire et, d'autre part, la valeur de ces immeubles

à la date où ils lui ont été attribués, majorée des coûts liés à leur remise en état et à la fermeture des installations aéroportuaires soit versé à l'Etat.

Par ailleurs, les montants comptabilisés en résultat au titre des loyers externes (hors charges refacturées) se sont élevés en 2018 à plus de 191 millions d'euros (184 millions d'euros en 2017).

6.4 Pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement

Les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent.

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. S'agissant des terrains, par nature non amortissables, ils sont testés pour dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement sont testés au niveau du regroupement d'actifs pertinents (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie – UGT) déterminé conformément aux prescriptions d'IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur peuvent être notamment une performance inférieure aux prévisions, une diminution du trafic, une évolution significative des données de marché ou de l'environnement réglementaire ou une obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Le Groupe n'a pas constaté de pertes de valeur significatives sur ses immobilisations incorporelles (cf. note 6.1), corporelles (cf. note 6.2) et immeubles de placement (cf. note 6.3).



NOTE 7 Capitaux propres et résultat par action

7.1 Capitaux propres

Les capitaux propres se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments de capitaux propres	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31/12/2018	297	543	-	4 096	(86)	4 850	951	5 801

7.1.1 Capital

Le capital d'Aéroports de Paris SA s'élève à 296 881 806 euros. Il est divisé en 98 960 602 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'exercice 2018.

Ce capital est assorti d'une prime d'émission de 542 747 milliers d'euros résultant de l'augmentation réalisée en 2006.

7.1.2 Actions propres

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Dans le cadre de son contrat de liquidité et conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2018, la Société a procédé au cours de la période au rachat et à la vente de 196 596 actions.

Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues qui était nul au 31 décembre 2017 est également nul au 31 décembre 2018 au titre de ce contrat.

7.1.3 Autres éléments de capitaux propres

L'évolution des autres éléments de capitaux propres est la suivante :

(en millions d'euros)	Situation au 01/01/2017	Résultat global - 2017	Situation au 31/12/2017	Situation au 01/01/2018	Résultat global - 2018	Situation au 31/12/2018
Ecart de conversion	4	(14)	(10)	(10)	12	2
Ecart actuariels*	(94)	10	(84)	(84)	(11)	(95)
Réserve de juste valeur	5	(8)	(3)	(3)	10	7
Total	(85)	(12)	(97)	(97)	11	(86)

* Pertes cumulées au titre des écarts actuariels nets d'impôt différé



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

7.1.4 Résultats non distribués

Les résultats non distribués s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Réserves de la société mère Aéroports de Paris :		
Réserve légale	30	30
Autres réserves	865	865
Report à nouveau	1 288	1 102
Réserves consolidées	1 303	1 266
Résultat de la période (attribuable aux propriétaires de la société mère)	610	571
Total	4 096	3 834

7.1.5 Dividendes versés

Les dividendes versés se sont élevés à :

- ◆ 342 millions d'euros en 2018, soit 3,46 euros par action, conformément à la 3e résolution de l'AGO du 4 mai 2018 ;
- ◆ 261 millions d'euros en 2017, soit 2,64 euros par action, conformément à la 3e résolution de l'AGO du 11 mai 2017.

7.1.6 Dividendes proposés

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du Groupe ADP statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de verser un dividende unitaire de 3,70 euros par action soit un montant total de 366 millions d'euros sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2018.

Le conseil d'administration du Groupe ADP a décidé la mise en œuvre d'une politique d'acompte sur dividende

en numéraire jusqu'à l'exercice se terminant le 31 décembre 2020. Pour l'exercice 2018, cet acompte sur dividende s'élève à hauteur de 69 millions d'euros, soit un montant par action de 0,70 euro. Le détachement du coupon de l'acompte sur dividende est intervenu le 6 décembre 2018 et la mise en paiement de l'acompte sur dividende au titre de 2018 est intervenue le 10 décembre 2018.

7.1.7 Résultat par action

Le calcul du résultat par action s'établit ainsi :

	2018	2017
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)	98 958 460	98 955 790
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	610	571
Résultat de base par action (en euros)	6,16	5,77
Résultat dilué par action (en euros)	6,16	5,77
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	610	571
Résultat de base par action (en euros)	6,16	5,77
Résultat dilué par action (en euros)	6,16	5,77

Le résultat de base correspond au résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Le nombre moyen pondéré d'actions correspond au nombre d'actions composant le capital de la société mère, minoré

des actions propres détenues en moyenne au cours de la période, soit 2 142 au 31 décembre 2018 et 4 812 au 31 décembre 2017.

Il n'existe aucun instrument de capitaux propres à effet dilutif.



7.2 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Intérêts minoritaires		
TAV Airports (Turquie)	857	849
Airport International Groupe (AIG)	87	-
Média Aéroport de Paris	7	6
Autres	-	2
Total	951	857

NOTE 8 Autres provisions et autres passifs non courants

8.1 Autres provisions

Les autres provisions constituées par le Groupe ADP concernent essentiellement des litiges commerciaux et sociaux, ainsi que des risques pays, fiscaux et environnementaux. Une provision est constatée dès lors qu'il existe un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée si les trois conditions suivantes sont satisfaites :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les autres provisions ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Litiges	Autres provisions	2018	Litiges	Autres provisions	2017
Provisions au 1er janvier	14	75	89	15	54	69
Augmentations	5	18	23	10	55	65
Dotations	5	6	11	3	13	16
Dotations aux provisions pour éléments non récurrents	-	1	1	-	20	20
Augmentation liée aux variations de périmètre	-	7	7	-	22	22
Autres augmentations	-	4	4	7		7
Diminutions	(5)	(52)	(57)	(11)	(34)	(45)
Provisions utilisées	(1)	(16)	(17)	-	(7)	(7)
Provisions devenues sans objet	(4)	(36)	(40)	(11)	(7)	(18)
Diminution liée aux variations de périmètre	-	-	-	-	(1)	(1)
Autres diminutions	-	-	-	-	(19)	(19)
Provisions à la clôture	14	41	55	14	75	89
Dont						
Part non courante	14	25	39	14	42	56
Part courante	-	16	16	-	33	33



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Les provisions pour litiges concernent divers litiges fournisseurs, des litiges sociaux et des litiges commerciaux.

Les informations relatives aux passifs éventuels sont décrites en note 15.

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour risques Clients et Fournisseurs.

8.2 Autres passifs non courants

Les éléments présentés en autres passifs non courants comprennent :

- Les subventions d'investissement. En application de l'option offerte par la norme IAS 20, elles sont comptabilisées au passif et sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes ;
- Les dettes liées aux loyers de concessions exploitées par TAV Airports ;
- Les revenus des contrats client comptabilisés en produits constatés d'avance ;
- La dette liée aux options de vente accordée aux intérêts minoritaires.

En application de la norme IAS 32, cette dette est évaluée initialement sur la base de la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente. La contrepartie de cette dette est une diminution de la valeur comptable des intérêts minoritaires. L'écart entre la valeur actuelle du prix d'exercice et cette valeur comptable est comptabilisée dans les capitaux propres part Groupe en autres réserves. Ultérieurement, cette dette est réévaluée à chaque fin de période par contrepartie du résultat.

Les autres passifs non courants se décomposent ainsi à la clôture de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Loyers de concessions exigibles > 1 an	594	621
Subventions d'investissement	48	49
Dette liée à l'option de vente des minoritaires	53	18
Produits constatés d'avance	83	91
Autres	2	1
Total	780	780

Les dettes liées aux loyers de concessions concernent TAV Airports au titre des concessions de TAV Milas Bodrum et TAV Ege dont les loyers de concession sont fixes tels que définis dans les contrats de concessions et ont été reconnus en contrepartie du droit d'exploiter les aéroports en concession (cf. note 6.1.1). Au 31 décembre 2018, les dettes sur loyers de concession à plus d'un an atteignent respectivement 269 millions d'euros pour Milas Bodrum et 259 millions d'euros pour Ege (vs 280 millions d'euros pour Milas Bodrum et 273 millions pour Ege au 31 décembre 2017).

La dette liée à l'option de vente des minoritaires concerne Ville Aéroportuaire Immobilier 1 dont la levée d'option est fin 2023.

Les produits constatés d'avance à plus d'un an concernent principalement Aéroports de Paris SA et comprennent :

- ◆ la location à Air France du terminal T2G, soit 22 millions d'euros au 31 décembre 2018 (25 millions d'euros au 31 décembre 2017) ;
- ◆ le bail à construction SCI Aéroville, soit 29 millions d'euros au 31 décembre 2018 (29 millions d'euros au 31 décembre 2017).



NOTE 9 Informations relatives à la gestion des risques financiers

9.1 Gestion du risque financier

9.1.1 Introduction

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, d'obligations, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs et de contrats de location. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont :

- ◆ le risque de crédit ;
- ◆ le risque de liquidité ;
- ◆ le risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au comité d'audit de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le comité d'audit du Groupe a pour responsabilité de procéder à un examen, avec la Direction générale, des principaux risques encourus par le Groupe et d'examiner la politique de maîtrise des risques dans tous les domaines. Par ailleurs, l'audit interne réalise des revues des contrôles et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont communiqués au comité d'audit.

Clients et autres débiteurs

La politique du Groupe est de mettre sous surveillance juridique et de vérifier la santé financière de tous ses clients (nouveaux ou non). À l'exception des contrats signés avec l'État et les filiales détenues à 100 %, les baux passés entre le Groupe et ses clients comportent des clauses de garantie (chèque de dépôt, caution bancaire, garantie bancaire à première demande, etc.). De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Par conséquent, le risque de crédit est peu significatif en tenant compte des garanties dont le Groupe dispose et de son dispositif de suivi du poste client.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Environ 18 % des produits du Groupe se rattachent à des prestations avec son principal client Air France.

Les éléments quantitatifs concernant les créances commerciales ainsi que l'antériorité des créances courantes sont précisés en note 4.4.

Conformément à la norme IFRS 9, le Groupe détermine un niveau de dépréciation de ses créances clients en fonction des pertes de crédit attendues. Ce modèle de dépréciation s'appuie sur :

- ◆ chaque type des créances (créances homogènes, créances de montant significatif) ;
- ◆ la probabilité de défaut du client ;
- ◆ et le taux de perte irrécouvrable en cas de défaut.

Placements et instruments dérivés

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe (trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés), Aéroports de Paris SA place ses excédents de trésorerie au travers d'OPCVM de type monétaire court terme. Le risque de contrepartie lié à ces placements est considéré comme marginal. Concernant TAV Airports, le risque de crédit sur les fonds liquides est limité puisque les contreparties sont des banques affichant des notes de crédit élevées. Pour les instruments dérivés, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés qui sont, pour l'essentiel, des institutions financières de premier rang. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments.

Garanties

Il existe des garanties accordées par le Groupe au titre de la bonne exécution de ses contrats internationaux. En particulier, ADP International et TAV Airports ont accordé des engagements (nantissement d'actions, gage sur créances et nantissement de compte bancaires) dans le cadre d'emprunts bancaires contractés en vue de



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

financer la construction et l'exploitation de certaines concessions (cf. note 14).

9.1.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque. Les analyses de sensibilité aux risques de taux et au risque de change sont présentées à la note 9.5.3.

9.2 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des

investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Le Gearing est passé de 70% fin 2017 à 85% fin 2018. La hausse du Gearing s'explique par l'augmentation de l'endettement net, principalement dû à l'impact des nouvelles acquisitions réalisées par le Groupe.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché pour animer la liquidité des titres. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché.

Le conseil d'administration veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

Au 31 décembre 2018, les membres du personnel détiennent 1,64% des actions ordinaires.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.

9.3 Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les intérêts sur les passifs sociaux résultant des régimes à prestations définies, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat. A ce titre, il comprend le résultat réalisé et latent au titre des instruments dérivés de change et de taux portés par le Groupe ADP qu'ils soient ou non documentés en comptabilité de couverture. Le résultat financier intègre également la désactualisation des dettes sur loyers de concessions.

L'analyse du résultat financier s'établit ainsi respectivement en 2018 et 2017 :

	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 2018
<i>(en millions d'euros)</i>			
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(180)	(180)
Résultat des dérivés de taux	10	(22)	(12)
Coût de l'endettement financier brut	10	(202)	(192)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	18	(3)	15
Coût de l'endettement financier net	28	(205)	(177)
Produits de participations non consolidées	7	-	7
Gains et pertes nets de change	49	(46)	3
Dépréciations et provisions	2	(9)	(7)
Autres	14	(46)	(32)
Autres produits et charges financiers	72	(101)	(29)
Charges financières nettes	100	(306)	(206)



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 2017
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(126)	(126)
Résultat des dérivés de taux	15	(15)	-
Coût de l'endettement financier brut	15	(141)	(126)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9	(1)	8
Coût de l'endettement financier net	24	(142)	(118)
Produits de participations non consolidées	2	-	2
Gains et pertes nets de change	14	(40)	(26)
Dépréciations et provisions	-	(17)	(17)
Autres	7	(27)	(20)
Autres produits et charges financiers	23	(84)	(61)
Charges financières nettes	47	(226)	(179)

Les gains et pertes par catégories d'instruments financiers se présentent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Produits, charges, profits et pertes sur dettes au coût amorti	(193)	(127)
Charges d'intérêts sur dettes évaluées au coût amorti	(180)	(126)
Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	(13)	(6)
Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	-	4
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	-	(56)
Variation de valeur des dettes financières couvertes en juste valeur	-	57
Profits et pertes sur instruments financiers en juste valeur par le résultat	15	7
Profits sur équivalents de trésorerie (option de juste valeur)	15	7
Résultats réalisés et latents sur les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction)	-	-
Profits et pertes sur actifs disponibles à la vente	1	(9)
Dividendes reçus	1	-
Plus (moins-values) de cessions	-	-
Dotations nettes de reprise	-	(9)
Autres profits et pertes sur prêts, créances et dettes au coût amorti	(20)	(42)
Gains et pertes nets de change	3	(27)
Autres profits nets	(23)	(15)
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	(9)	(8)
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	(9)	(8)
Total des gains nets (pertes nettes) reconnus en résultat	(206)	(179)



9.4 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Ces emprunts sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

De même, les dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

9.4.1 Détail des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2017	Part non courante	Part courante
Emprunts obligataires	4 678	4 379	299	4 179	4 179	-
Emprunts bancaires (i)	2 078	1 350	728	1 623	1 057	566
Autres emprunts et dettes assimilées	212	180	32	42	35	7
Intérêts courus non échus	98	-	98	67	-	67
Emprunts et dettes financières hors dérivés	7 066	5 909	1 157	5 911	5 271	640
Instruments financiers dérivés passif	63	61	2	54	49	5
Total emprunts et dettes financières	7 129	5 970	1 159	5 965	5 320	645

- (i) La part courante des emprunts bancaires intègre notamment les emprunts bancaires de TAV Tunisia. N'ayant pas respecté les conventions de financement, les emprunts bancaires de TAV Tunisia sont présentés en dettes exigibles pour un montant de 342 millions d'euros au 31 décembre 2018.



La variation des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2018 s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Augmentation/ souscription*	Rembours ement*	Variation de change	Variation de juste valeur	Variations de périmètre	Autres variation s	Au 31/12/2018
Emprunts obligataires	4 179	495	-	-	8	-	(4)	4 678
Emprunts bancaires	1 623	501	(380)	10	-	317	7	2 078
Autres emprunts et dettes assimilées	42	68	(12)	11	-	149	(46)	212
Intérêts courus non échus	67	145	(120)	(7)	-	9	4	98
Emprunts et dettes financières hors dérivés	5 911	1 209	(512)	14	8	475	(39)	7 066
Instruments financiers dérivés passif	54	-	-	(1)	(15)	26	(1)	63
Total emprunts et dettes financières	5 965	1 209	(512)	13	(7)	501	(40)	7 129

*Les augmentations/souscriptions et remboursements d'emprunts et dettes financières hors dérivés et hors intérêts courus non échus sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés respectivement en "Encaissements provenant des emprunts à long terme" et "Remboursement des emprunts à long terme"

9.4.2 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe ADP correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, la dette liée à l'option de vente des minoritaires, diminués des instruments dérivés actif, des créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.

Cet endettement financier net se présente ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2017	Part non courante	Part courante
Emprunts et dettes financières	7 129	5 970	1 159	5 965	5 320	645
Dette liée à l'option de vente des minoritaires	91	53	38	50	18	32
Endettement financier brut	7 220	6 023	1 197	6 015	5 338	677
Instruments financiers dérivés actif	21	17	4	27	23	4
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	117	72	45	90	51	39
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 056	-	2 056	1 912	-	1 912
Liquidités soumises à restriction (i)	84	-	84	189	-	189
Endettement financier net	4 942	5 934	(992)	3 797	5 264	(1 467)
Gearing	85%			70%		

- (i) Les liquidités soumises à restriction concernent principalement TAV Airports. Certaines filiales (TAV Istanbul, TAV Esenboga, TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum, TAV Ege et TAV Holding – "les emprunteurs") ont ouvert des comptes dits de "projet" ayant pour objectif de maintenir un niveau de réserve de trésorerie au service du remboursement de la dette projet ou d'éléments définis dans les accords avec les prêteurs (paiement des loyers aux DHMI, dépenses opérationnelles, impôts..).



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

9.4.3 Détail des emprunts obligataires et bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires s'analysent ainsi :

	Valeur nominale	Taux nominal	Taux effectif avant prise en compte des couvertures de juste valeur	Valeur de la dette en coût amorti	Incidence des couvertures de juste valeur	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018
<i>(en millions d'euros)</i>							
Aéroports de Paris SA							
Dont Emprunts							
ADP 2012-2019	300	2.375%	2.476%	300	-	300	304
ADP 2010-2020	500	4.824%	3.95%	494	-	494	528
ADP 2011-2021	400	4.0%	4.064%	399	9	408	442
ADP 2011-2022	400	3.875%	3.985%	399	-	399	448
ADP 2015-2023	500	1.50%	1.524%	499	-	499	529
ADP 2012-2024	500	3.125%	3.252%	497	-	497	576
ADP 2014-2025	500	1.50%	1.609%	495	-	495	533
ADP 2013-2028	600	2.75%	2.846%	595	-	595	706
ADP 2017-2027	500	1.0%	1.036%	497	-	497	510
ADP 2018-2038	500	2.13%	2.207%	494	-	494	565
Dont Emprunts bancaires :							
BEI 2004-2019	220	Eur 3M +	Eur 3M + marge	220	-	220	220
BEI 2004-2020	30	Eur 3M +	Eur 3M + marge	30	-	30	30
BEI 2005-2020	130	Eur 3M +	Eur 3M + marge	130	-	130	130
BEI 2018-2038	250	Eur 3M +	Eur 3M + marge	250	-	250	258
Autres	37			37	-	37	39
TAV Tunisia							
Prêts bancaires 2022-2028	342	Eur 6M +	Eur 6M + marge	342		342	384
TAV Ege							
Prêt bancaire 2028	237	EUR6M + 5,50%	EUR6M + 5,50%	237		237	321
TAV Milas Bodrum							
Prêt bancaire 2031	142	4,50%	4,50%	142		142	183
TAV Esenboga							
Prêt bancaire 2022	103	3%	3%	103		103	111
Havas							
Prêts bancaires 2021-2023	125	2,70% - 4,40%	2,70% - 4,40%	125		125	139
TAV Macedonia							
Prêt bancaire 2025	49	EUR6M + 4.95%	EUR6M + 4.95%	49		49	59
TAV Gazipasa							
Prêts bancaires 2018-2020	39	3.9%-4.6%	3.9%-4.6%	39		39	40
Autres filiales de TAV Airports							
Prêts bancaires	70			70		70	72
AIG							
IFC 2023-2028	296	LUSD6M +	LUSD6M + marge	210		210	238
IDB 2024-2028	118	LUSD6M +	LUSD6M + marge	85		85	95
Prêt Standby 2025	9	6.75%	6.75%	9		9	11
Total	6 897			6 747	9	6 756	7 471

La juste valeur (M-To-M) est une valeur calculée par actualisation des flux futurs hors coupon couru. Cette valeur ne tient pas compte du spread de crédit d'Aéroports de Paris SA.



9.5 Instruments financiers

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion du risque de taux de sa dette à moyen et long terme, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, constitués d'opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises (interest rates swaps et cross currency swaps) principalement adossés à des lignes d'emprunts obligataires ou de prêts bancaires.

Ces swaps de taux d'intérêts sont initialement et ultérieurement évalués au bilan à leur juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du résultat sauf dans les cas particuliers de la comptabilité de couverture exposés ci-dessous.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IFRS 9 :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;
- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période ;
- une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable afin d'assurer la relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en Autres actifs financiers courants ou au passif en Emprunts et dettes financières à court terme, ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soulte correspondant à leur juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers

- Méthode de calcul de la juste valeur

La meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libres de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier :

- flux futurs actualisés pour les emprunts obligataires et bancaires ;
- prix cotés sur un marché organisé pour les titres de participation cotés et non consolidés ;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de cash-flow futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

La juste valeur des contrats de vente à terme de devises correspond à la différence entre les montants de devises convertis aux cours contractuellement fixés pour chaque échéance et les montants de ces devises convertis au taux forward pour ces mêmes échéances.



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

La juste valeur d'un instrument financier doit refléter les risques de non-performance : le risque de crédit de la contrepartie (*Credit Valuation Adjustment – CVA*) et le risque de crédit propre du Groupe (*Debit Valuation Adjustment – DVA*). Pour les instruments dérivés, le Groupe a choisi de déterminer la CVA en utilisant un modèle mixte incluant des données de marché – utilisation des spreads CDS (*Credit Default Swap*) des contreparties – et des données statistiques historiques.

9.5.1 Catégories d'actifs et de passifs financiers

	Au 31/12/2018	Ventilation par catégories d'instruments financiers						
		Juste valeur				Coût amorti ***	Instr. dérivés de couverture	
		Option JV*	Trading **	Instr. de cap. propres - JV par résultat***	Instr. de cap. propres - JV par OCI***		de juste valeur	de flux futurs
<i>(en millions d'euros)</i>								
Autres actifs financiers non courants	403	-	17	61	-	325	-	-
Actifs sur contrats	9	-	-	-	-	9	-	-
Clients et comptes rattachés	628	-	-	-	-	628	-	-
Autres créances****	163	-	-	-	-	163	-	-
Autres actifs financiers courants	201	-	4	-	-	197	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 056	2 056	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers	3 460	2 056	21	61	-	1 322	-	-
Emprunts et dettes financières à long terme	5 970	-	10	-	-	5 910	-	50
Passifs sur contrats	6	-	-	-	-	6	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	590	-	-	-	-	590	-	-
Autres dettes****	1 184	-	-	-	-	1 184	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	1 159	-	2	-	-	1 157	-	-
Total des passifs financiers	8 909	-	12	-	-	8 847	-	50

* Désignés comme tel à l'origine

** Désignés comme détenus à des fins de transaction

*** Le Groupe ADP applique la norme IFRS 9 "Instruments financiers" entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2018. Les impacts liés à la première application de la norme sur les différentes catégories d'instruments financiers sont présentés en note 1.3.

**** Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

	Au 31/12/2017	Ventilation par catégories d'instruments financiers						
		Juste valeur		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture	
		Option JV*	Trading **				de juste valeur	de flux futurs
<i>(en millions d'euros)</i>								



Autres actifs financiers non courants	376	-	23	29	324	-	-	-
Clients et comptes rattachés	641	-	-	-	641	-	-	-
Autres créances***	161	-	-	-	161	-	-	-
Autres actifs financiers courants	248	-	4	-	244	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 912	1 912	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers	3 338	1 912	27	29	1 370	-	-	-
Emprunts et dettes financières à long terme	5 320	-	13	-	-	5 271	-	36
Fournisseurs et comptes rattachés	422	-	-	-	-	422	-	-
Autres dettes***	1 161	-	-	-	-	1 161	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	645	-	5	-	-	640	-	-
Total des passifs financiers	7 548	-	18	-	-	7 494	-	36

* Désignés comme tel à l'origine

** Désignés comme détenus à des fins de transaction

*** Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Dans le cadre de la détermination de la juste valeur des dérivés actifs, le risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment – CVA*) a été calculé au 31 décembre 2018 et son impact est jugé non significatif.

9.5.2 Hiérarchie des justes valeurs

Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 13 "Evaluation à la juste valeur" établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement). Ce niveau s'applique principalement aux valeurs mobilières de placement dont les cours sont communiqués par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau s'applique principalement aux instruments dérivés dont les valorisations sont fournies par Bloomberg ;
- niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables. A ce jour, ce niveau ne trouve pas à s'appliquer au sein du Groupe pour l'évaluation des instruments financiers.



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées de la manière suivante en 2018 et 2017 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
Actif					
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat*	61	61	-	61	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	379	390	-	390	-
Clients et comptes rattachés	628	628	-	628	-
Instruments dérivés	21	21	-	21	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 056	2 056	2 056	-	-
Passif					
Emprunts obligataires	4 678	5 141	-	5 141	-
Emprunts bancaires	2 078	2 330	-	2 330	-
Autres emprunts et dettes assimilées	212	212	-	212	-
Intérêts courus non échus	98	98	-	98	-
Instruments dérivés	63	63	-	63	-
Autres passifs non courants	780	804	-	804	-
Autres dettes et produits constatés d'avance	793	793	-	793	-

* cf. note 1.3

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
Actif					
Actifs disponibles à la vente	29	29	-	29	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	420	417	-	417	-
Clients et comptes rattachés	641	641	-	641	-
Instruments dérivés	27	27	-	27	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 912	1 912	1 912	-	-
Passif					
Emprunts obligataires	4 179	4 640	-	4 640	-
Emprunts bancaires	1 623	1 835	-	1 835	-
Autres emprunts et dettes assimilées	42	42	-	42	-
Intérêts courus non échus	67	67	-	67	-
Instruments dérivés	54	54	-	54	-
Autres passifs non courants	780	743	-	743	-
Autres dettes et produits constatés d'avance	724	724	-	724	-



9.5.3 Analyse des risques liés aux instruments financiers

Risques de taux

En complément de sa capacité d'autofinancement, le Groupe a recours à l'endettement pour financer son programme d'investissement.

Le risque de taux relatif à la dette est géré en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché.

La gestion de ce risque repose sur la mise en place ou l'annulation d'opérations d'échange de taux d'intérêts (swaps).

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe provient essentiellement de son endettement financier et, dans une moindre mesure de son portefeuille de dérivés de taux.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. La politique du Groupe est que 50 % à 100 % de sa dette soit à taux fixe. Dans cet objectif, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles déterminés la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties. Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts.

Le Groupe souscrit à swaps de taux d'intérêt dont les principales caractéristiques sont exactement identiques à celles de l'élément couvert. Par conséquent la relation de couverture est réputée être 100% efficace. Si des changements de circonstances affectent les caractéristiques de l'élément couvert de façon à ce qu'elles ne soient plus exactement identiques à celles de l'instrument de couverture, le Groupe utilise alors la méthode du dérivé hypothétique pour évaluer le montant de l'inefficacité.

L'inefficacité de la relation de couverture peut être causée par :

- Un ajustement de valeur des swaps de taux d'intérêt non suivie par l'élément, et
- Des différences dans les caractéristiques des swaps de taux et celles des emprunts couverts.

La répartition des dettes financières taux fixe/taux variable est la suivante :

	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	Avant couverture	Après couverture	%	Avant couverture	Après couverture	%
<i>(en millions d'euros)</i>						
Taux fixe	5 892	6 545	93%	4 578	4 991	84%
Taux variable	1 174	521	7%	1 333	920	16%
Emprunts et dettes financières hors dérivés	7 066	7 066	100%	5 911	5 911	100%

Au 31 décembre 2018, le Groupe détient des instruments financiers dérivés de taux et de change (swaps) pour une juste valeur de 21 millions d'euros figurant à l'actif dans les

autres actifs financiers et 62 millions d'euros figurant au passif dans les emprunts et dettes financières.

Les montants notionnels des dérivés qualifiés s'analysent ainsi :

	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Au 31/12/2018	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	95	558	653	(50)
Dérivés non qualifiés de couverture		400	-	400	8
Total	-	495	558	1 053	(42)



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Le portefeuille de dérivés non qualifiés de couverture est exclusivement constitué de swaps retournés figeant une marge fixe. Cette partie de portefeuille de dérivés est donc très peu sensible à la variation des taux d'intérêt. Une baisse instantanée des taux d'intérêt de 1% au 31

décembre 2018 n'entraînerait pas de hausse significative de la juste valeur des dérivés.

La relation économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture documentés en comptabilité de couverture au regard d'IFRS 9 est analysée comme suit :

Type	Élément couvert			Instrument de couverture				Ratio de couverture
	Date de maturité	Taux	Valeur nominale	Type	Date de maturité	Rate	Valeur nominale	
TAV Airports								
Emprunt bancaire	2028	EUR6M + marge	237	Swap de taux d'intérêt	2026	8,00%	237	100%
Emprunt bancaire	2031	4,50%	71	Swap de taux d'intérêt	2031	6,00%	64	90%
Emprunt bancaire	2031	4,50%	71	Swap de taux d'intérêt	2031	6,00%	64	90%
Emprunt bancaire	2025	5,00%	49	Swap de taux d'intérêt	2025	5,00%	49	100%
Emprunt bancaire	2022	LBUSD6M + marge	7	Swap de taux d'intérêt	2022	5,00%	7	100%
Emprunt bancaire	2022	LBUSD6M + marge	4	Swap de taux d'intérêt	2022	6,00%	4	100%
AIG								
Emprunt bancaire	2023-2025	LBUSD6M + marge	227	Swap de taux d'intérêt	2023-2025	LBUSD6M + marge	228	100%

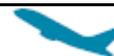
Aucune inefficacité n'a été générée en 2018 par les swaps de taux d'intérêts.

Risques de change

Depuis la prise de contrôle du groupe TAV Airports (cf. note 2), le Groupe est exposé au risque de change. TAV Airports convertit ses états financiers dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle, de ce fait le principal risque de change concerne les variations de valeurs de l'euro par rapport à la livre turque (TRY) et au dollar américain. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, la livre turque, le dollar américain, ainsi que quelques devises du golfe persique liées au dollar américain par une parité fixe, telles que le rial saoudien, le dirham des Émirats arabes unis et le rial omanais.

Afin de réduire son exposition aux variations de change, le Groupe a mis en place une politique de couverture consistant à :

- mettre en place des instruments dérivés ;
- neutraliser au maximum le risque de change en réduisant le solde des recettes et des dépenses dans ces monnaies ;



- procéder, le cas échéant, à des ventes à terme partielles de dollars pour les soldes résiduels.

La répartition des actifs et passifs financiers par devises est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Euro	TRY	USD	AED	JOD	Autres devises
Autres actifs financiers non courants	403	351	1	51	-	-	-
Actifs sur contrats	9	3	-	-	2	-	4
Clients et comptes rattachés	628	502	24	35	9	31	27
Autres créances*	163	104	10	46	-	1	2
Autres actifs financiers courants	201	157	8	14	1	15	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 056	1 880	17	64	3	68	24
Total des actifs financiers	3 460	2 997	60	210	15	115	63
Emprunts et dettes financières à long terme	5 970	5 473	-	497	-	-	-
Passifs sur contrats	6	3	-	-	-	-	3
Fournisseurs et comptes rattachés	590	447	19	5	4	103	12
Autres dettes*	1 184	1 055	40	26	1	26	36
Emprunts et dettes financières à court terme	1 159	1 121	21	15	-	-	2
Total des passifs financiers	8 909	8 099	80	543	5	129	53

* Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Les autres devises portent principalement sur le rial d'Oman (OMR) et le rial saoudien (SAR).

Concernant l'exposition de TAV Airports au risque de change, une appréciation/dépréciation des devises par rapport à l'euro de 10% aurait un impact positif/négatif de 10 millions d'euros sur le résultat avant impôt.



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Les cours de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales, coentreprises et entreprises associées étrangères sont les suivants :

	Au 31/12/2018		Au 31/12/2017	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
Dirham des Emirates Arabes Unis (AED)	0,23819	0,23078	0,22798	0,24151
Dinar de Bahreïn (BHD)	2,32072	2,24635	2,22025	2,35200
Franc suisse (CHF)	0,88558	0,86622	0,86014	0,86851
Peso chilien (CLP)	0,00126	0,00132	0,00136	0,00137
Yuan chinois (CNY)	0,12745	0,12816	0,12811	0,13120
Couronne danoise (DKK)	0,13393	0,13417	0,13432	0,13435
Birr éthiopien (ETB)	0,03087	0,03000	0,03034	0,03782
Lari géorgien (GEL)	0,32646	0,33478	0,32212	0,35308
Franc guinéen (GNF)	0,00010	0,00009	0,00009	0,00010
Dolar hongkonés(HKD)	0,11173	0,10816	0,10768	0,11387
Kuna croate (HRK)	0,13495	0,13481	0,13388	0,13396
Dinar jordanien (JOD)	1,23213	1,19490	1,17925	1,25082
Shilling kenyan (KES)	0,00859	0,00837	0,00812	0,00858
Dinar libyen (LYD)	0,62637	0,62235	0,61595	0,63232
Dirham marocain (MAD)	0,09173	0,09029	0,08952	0,09130
Ariary (MGA)	0,00025	0,00025	0,00026	0,00028
Denar macédonien (MDK)	0,01626	0,01624	0,01626	0,01624
Roupie mauricienne (MUR)	0,02538	0,02491	0,02483	0,02569
Roupie Népalaise (NPR)	0,00777	0,00774	0,00816	0,00850
Rial omanais (OMR)	2,27221	2,20180	2,17486	2,30385
Rial qatari (QAR)	0,23930	0,23180	0,22815	0,24141
Rouble russe (RUB)	0,01259	0,01353	0,01456	0,01522
Franc rwandais (RWF)	0,00098	0,00097	0,00100	0,00101
Riyal saoudien (SAR)	0,23317	0,22600	0,22326	0,23652
Dollar des États-Unis (USD)	0,87489	0,84765	0,83731	0,88704
Nouvelle Livre turque (TRY)	0,16530	0,17973	0,22157	0,24350
Dollar taiwanais (TWD)	0,02854	0,02811	0,02813	0,02692
Shilling tanzanien (TZS)	0,00038	0,00040	0,00038	0,00040
Franc CFA (XOF)	0,00152	0,00152	0,00152	0,00152

Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Le risque de liquidité du Groupe doit être apprécié au regard :

- de sa trésorerie et de ses éventuelles lignes de crédit confirmées non utilisées ;

La trésorerie du Groupe est suivie quotidiennement. Tous les mois un reporting reprend notamment les opérations de financement, les placements et l'analyse des écarts par rapport au budget annuel de trésorerie. Il comprend en outre une ventilation détaillée des placements ainsi qu'éventuellement leur degré de risques.

- de ses engagements financiers existants en termes de remboursement (échanciers des dettes, engagements hors bilan, clauses de remboursement anticipé) ;



Les échéanciers des passifs financiers sont présentés ci-dessous. Les engagements hors bilan sont présentés en note 13.3.

Le Groupe a souscrit des contrats prévoyant des clauses de remboursement anticipé :

Pour les emprunts contractés auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), une clause de concertation pouvant éventuellement conduire à une demande de remboursement anticipé est incluse dans les contrats. Sont concernés notamment par cette clause : un abaissement de la notation du Groupe à un niveau inférieur ou égal à A par l'agence spécialisée Standard & Poor's (ou toute note équivalente émise par une agence de notation comparable), la perte de la majorité du capital social et des droits de vote par l'État et en cas de réduction substantielle du coût du projet tel que défini dans le contrat de prêt (remboursement proportionnel uniquement) ;

- et de sa capacité à lever des financements pour financer les projets d'investissements ;

Les emprunts obligataires libellés en euros sont cotés à la Bourse de Paris.

Les emprunts obligataires émis depuis 2008 disposent qu'en cas de changement de contrôle de la société et d'une notation inférieure ou égale à BBB- au moment du changement de contrôle, chaque porteur d'obligation peut exiger le remboursement ou le rachat par l'émetteur de tout ou partie des obligations qu'il détient à leur valeur nominale.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

	Montant au bilan Au 31/12/2018	Total des échéances contractuelles Au 31/12/2018	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
Emprunts obligataires	4 678	4 700	300	1 800	2 600
Emprunts bancaires	2 078	2 273	404	1 126	743
Autres emprunts et dettes assimilées	212	197	7	56	134
Intérêts sur emprunts	98	1 103	179	523	401
Emprunts et dettes financières hors dérivés	7 066	8 273	890	3 505	3 878
Fournisseurs et comptes rattachés	590	590	590	-	-
Passifs sur contrats	6	6	6	-	-
Autres dettes*	1 184	1 184	450	390	344
Dettes en coût amorti	8 846	10 053	1 936	3 895	4 222
Décassements		(124)	(26)	(78)	(20)
Encaissements		73	13	43	17
Swaps de couverture	50	(51)	(13)	(35)	(3)
Décassements		(18)	(6)	(12)	-
Encaissements		27	9	18	-
Swaps de trading	(11)	9	3	6	-
Décassements		-	-	-	-
Encaissements		-	-	-	-
Couverture de change	1	-	-	-	-
Total	8 886	10 011	1 926	3 866	4 219

* Les autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des obligations contractuelles, telles que les dettes fiscales et sociales.



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Covenants

En complément du point concernant TAV Tunisia présenté en note 9.4.1, les contrats de financement liés aux concessions opérées par TAV Istanbul, TAV Esenboga, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum et TAV Ege comportent

également des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers. Ces contrats représentent 12,92% du montant total des emprunts du Groupe au 31 décembre 2018. Pour ces contrats, les ratios sont respectés au 31 décembre 2018.

L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	117	45	9	63
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	35	35	-	-
Prêts, dépôts et cautionnements	12	4	6	2
Créances de location financement bailleur	143	3	25	115
Autres actifs financiers	212	106	103	3
Clients et comptes rattachés	628	628	-	-
Autres créances*	163	163	-	-
Prêts et créances	1 315	989	143	183

* Les autres créances excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits contractuels, tels que les créances fiscales et sociales.

Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit qui à la date de clôture est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Instruments de capitaux propres	61	29
Dérivés de trading	21	27
Prêts et créances à moins d'un an	997	1 045
Prêts et créances à plus d'un an	325	325
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 056	1 912
Total	3 460	3 338



L'exposition maximale au risque de crédit concernant les prêts et créances commerciales à la date de clôture, analysée par types de clients, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Air France	109	104
Easy Jet	10	7
Federal Express Corporation	7	9
Turkish Airlines	30	29
Autres compagnies aériennes	61	109
Sous-total compagnies aériennes	217	258
Direction Générale de l'Aviation Civile	17	62
Société de Distribution Aéroportuaire	34	33
ATU	7	7
Autres clients et comptes rattachés	353	281
Autres prêts et créances à moins d'un an	370	404
Total prêts et créances à moins d'un an	997	1 045

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	
	Valeur brute	Valeur nette
Créances non échues	890	889
Créances échues :		
depuis 1 à 30 jours	45	42
depuis 31 à 90 jours	36	31
depuis 91 à 180 jours	15	12
depuis 181 à 360 jours	6	4
depuis plus de 360 jours	68	19
Prêts et créances courants (selon échéancier - cf. § risque de liquidité)	1 060	997

L'évolution des dépréciations de créances commerciales est détaillée en note 4.4.

Compensation des instruments financiers

Les contrats d'instruments dérivés du Groupe peuvent prévoir un droit de compensation si des événements particuliers surviennent tels qu'un changement de contrôle ou un événement de crédit.

En revanche, ces contrats ne prévoient pas d'accord de compensation globale conférant un droit juridiquement

exécutoire de compenser les instruments financiers, ni d'accord de collatéralisation.



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés actif et passif et l'effet des accords de compensation mentionnés ci-avant au 31 décembre 2018 :

	Valeurs brutes comptables avant compensation (a)	Montants bruts compensés comptablement (b)	Montants nets présentés au bilan (c) = (a) - (b)	Effet des autres accords de compensation (ne répondant pas aux critères de compensation d'IAS 32) (d)		Exposition nette (c) - (d)
				Instruments financiers	Juste valeur des collatéraux	
<i>(en millions d'euros)</i>						
dérivés : swap de taux	21	-	21	-	-	21
dérivés : swap de change	-	-	-	-	-	-
Total des dérivés actif	21	-	21	-	-	21
dérivés : swap de taux	(63)	-	(63)	-	-	(63)
dérivés : swap de change	1	-	1	-	-	1
Total des dérivés passif	(62)	-	(62)	-	-	(62)

9.6 Autres actifs financiers

Les montants figurant au bilan, respectivement au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Part non courante	Part courante
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat*	61	61	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	379	185	194
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	117	72	45
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	35	-	35
Créances financières rattachées aux aéroports en concessions*	102	81	21
Autres actifs financiers	125	32	93
Créances de location financement bailleur	143	140	3
Instruments financiers dérivés	21	17	4
Swaps de couverture	-	-	-
Swaps de trading	21	17	4
Total	604	403	201

* cf. note 1.3

* cf. note 6.1.1



<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017	Part non courante	Part courante
Titres classés en Actifs disponibles à la vente	29	29	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	420	180	240
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	90	51	39
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	13	5	8
Créances financières rattachées aux aéroports en concessions*	97	97	-
Autres actifs financiers	220	27	193
Créances de location financement bailleur	148	144	4
Instruments financiers dérivés	27	23	4
Swaps de couverture	-	-	-
Swaps de trading	27	23	4
Total	624	376	248

La créance constatée sur Fedex qui s'élève à 125 millions d'euros est présentée sur la ligne "Créances de location financement bailleur".

NOTE 10 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle. Pour rappel, suite à la cession de 80% de la filiale Hub Safe le 29 septembre 2017, le Groupe avait en 2017 comptabilisé une plus-value nette de frais de cession avant impôts sur les sociétés de 27 millions d'euros. Cette participation est désormais comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

NOTE 11 Impôts sur les résultats

La notion d'impôt sur le résultat couvre les impôts nationaux ou étrangers dus sur la base des bénéfices imposables et les impôts de distribution dus par les filiales, et les entreprises mises en équivalence sur les dividendes versés. Le Groupe ADP considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat. Celle-ci est donc comptabilisée en charge opérationnelle.

L'impôt sur le résultat comprend :

- la charge ou le produit d'impôt exigible, et
- la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables ou récupérables auprès des administrations fiscales au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice. Il est porté respectivement dans les passifs ou actifs courants du bilan.

Fiscalement, cet impôt est calculé par entité ou groupe fiscal. Le groupe fiscalement intégré comprend la société mère Aéroports de Paris SA et treize filiales françaises détenues, directement ou indirectement, à plus de 95 % : ADP Immobilier, ADP Immobilier Industriel, Hub One, Hub One Mobility, ADP Ingénierie, ADP International, Cœur d'Orly Commerces Investissements SAS, Cœur d'Orly Investissements SAS, ADP Invest, ADPM2, ADPM3, ADP Immobilier Tertiaire, et HOTEL RO3 SAS.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle. Celle-ci consiste à déterminer comme base de calcul les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales à l'exception de celles prévues par la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat". Les impôts différés sont évalués en appliquant à cette base de calcul, le taux d'impôt voté ou quasi-voté applicable à la période de renversement de la différence temporelle conformément à la méthode du report variable. Ils ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est hautement probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables ou les crédits d'impôts pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient plus probable qu'improbable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts exigibles et différés ainsi déterminés sont enregistrés en contrepartie du résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

11.1 Taux d'impôt

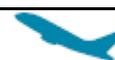
Le taux d'impôt courant appliqué au 31 décembre 2018 s'élève à 34,43%.

11.2 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats

Au compte de résultat, la charge d'impôt sur les résultats se ventile comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Charge d'impôt exigible	(351)	(267)
Charge d'impôt différé	16	7
Impôts sur les résultats	(335)	(260)

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.



11.3 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique basée sur le taux d'impôt applicable en France et la charge réelle d'impôt se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Résultat après impôt	695	614
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(81)	(79)
Charge d'impôt sur les résultats	335	260
Résultat avant impôt et résultat net des entreprises mises en équivalence	949	795
Taux théorique d'imposition en vigueur en France	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(327)	(274)
Incidence sur l'impôt théorique des :		
Différentiel de taux sur résultat étranger et retenue à la source (i)	21	12
Contribution exceptionnelle de 15% sur le taux d'imposition	-	(32)
Produit à recevoir au titre de la suppression de la contribution de 3% sur les dividendes	-	24
Reports déficitaires antérieurement non reconnus et imputés sur la période (i)	(7)	-
Contribution additionnelle sur les dividendes	-	(6)
Reports déficitaires non reconnus au titre de la période (i)	(19)	(1)
Variation de taux d'impôt	6	26
Variations des différences temporelles non reconnues	1	1
Charges fiscalement non déductibles et produits non imposables	(19)	(16)
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	4	5
Ajustements au titre des périodes antérieures	5	1
Charge réelle d'impôt sur les résultats	(335)	(260)
Taux effectif d'impôt	35,31%	32,65%

(i) La variation du différentiel de taux, des reports déficitaires antérieurement non reconnus et imputés sur la période ainsi que des reports déficitaires non reconnus au titre de la période est principalement liée à TAV Airports.

11.4 Actifs et passifs d'impôts différés ventilés par catégories

Au bilan, les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Au titre des différences temporelles déductibles		
Engagements sociaux	126	123
Amortissements des Frais d'Etudes et de Surveillance de Travaux (FEST)	9	12
Provisions et charges à payer	19	23
Autres	39	43
Au titre des différences temporelles imposables		
Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées	(317)	(319)
Location-financement	(5)	(6)
Réserves de réévaluation	(8)	(8)
Ecart d'évaluation sur titres	(187)	(175)
Autres	(58)	(61)
Actifs (passifs) d'impôt différés nets	(382)	(368)



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

11.5 Tableau de variation des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés ont évolué comme suit entre le début et la fin de la période :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Montant net
Au 01/01/2018	1	369	(368)
Montant porté directement en capitaux propres au titre des engagements sociaux	-	(4)	4
Montants comptabilisés au titre de la période	(1)	(24)	23
Ecart de conversion	-	2	(2)
Variations de périmètre	-	39	(39)
Au 31/12/2018	-	382	(382)

11.6 Actifs et passifs d'impôt exigible

Les actifs d'impôt exigible correspondent aux montants à récupérer au titre de l'impôt sur les résultats auprès des administrations fiscales. Les passifs d'impôt exigible correspondent aux montants restant à payer à ces administrations.

Ces actifs et passifs d'impôt exigible s'établissent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Actifs d'impôt exigible		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	-	55
Autres entités consolidées	6	4
Total	6	59
Passifs d'impôt exigible		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	21	1
Autres entités consolidées	16	24
Total	37	25

Le Groupe n'a connaissance d'aucun actif ou passif éventuel d'impôt au 31 décembre 2018.

NOTE 12 Trésorerie et flux de trésorerie

12.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, les placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués d'OPCVM monétaires. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme respectant les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.



La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Valeurs mobilières de placement	1 288	1 404
Disponibilités*	768	508
Concours bancaires courants**	(1)	(2)
Trésorerie nette	2 055	1 910

* dont 22 millions d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

** figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Groupe ADP a principalement investi dans des OPCVM monétaires libellés en euros.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe incluse dans les disponibilités

correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires. Au 31 décembre 2018, le montant de ce poste est inférieur à un million d'euros.

12.2 Flux de trésorerie

12.2.1 Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

- **Charges (produits) sans effet sur la trésorerie**

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Amortissements, dépréciations (hors actifs circulants) et provisions	742	616
Résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	(80)	(78)
Plus-values nettes de cession d'actifs immobilisés	(3)	(89)
Autres	(15)	11
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	644	460

Pour rappel, en 2017 les plus-values nettes de cession d'actifs immobilisés concernaient principalement la plus-value Fedex de 63 millions d'euros.

- **Variation du besoin en fonds de roulement**

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Stocks	-	3
Clients et autres débiteurs	43	160
Fournisseurs et autres créditeurs	(46)	(50)
Variation du besoin en fonds de roulement	(3)	113

12.2.2 Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement

- **Investissements financiers, cessions et acquisitions de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)**

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	(630)	20
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	1	21



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

En 2018, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations s'explique principalement par :

- l'acquisition additionnelle de 41.5% des titres AIG (cf. note 2.1) pour un montant de 157 millions d'euros net de la trésorerie acquise,
- l'acquisition de 49% par TAV Airports de sa filiale TAV Antalya (cf. note 2.2) pour un montant de 360 millions d'euros,
- l'acquisition de 100% par Hub One de Sysdream pour un montant de 6 millions d'euros,
- des investissements financiers complémentaires sur Ravinala Airports et Nuevo Pudahel pour l'équivalent de 49 millions d'euros, sur TGS

(participation d'Havas) pour l'équivalent de 17 millions d'euros et sur SAS Cœur d'Orly Investissement pour 14 millions d'euros.

En 2017, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations s'expliquait principalement par l'acquisition additionnelle des titres TAV Airports, l'acquisition complémentaire de 33% par TAV Airports dans sa filiale BTA portant son pourcentage de détention à 100%, des investissements complémentaires dans ses participations par ADP International et par des investissements dans des fonds financiers par Aéroports de Paris SA. En 2017, le flux relatif aux cessions de filiales s'expliquait principalement par la cession de 80% de la filiale Hub Safe et par la cession de la participation dans la société TAV Construction.

Investissements corporels et incorporels

Le montant des investissements corporels et incorporels s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017
Investissements incorporels	6	(46)	(32)
Investissements corporels	6	(1 032)	(847)
Investissements corporels et incorporels (selon tableau des flux de trésorerie)		(1 078)	(879)

Le détail de ces investissements s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	2018	2017
Rénovation et qualité	(285)	(232)
Développement des capacités	(293)	(256)
Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST)	(103)	(95)
Développement immobilier	(143)	(126)
Restructuration	(139)	(81)
Sûreté	(84)	(55)
Autres	(31)	(34)
Total	(1 078)	(879)

Les projets majeurs réalisés par Aéroports de Paris SA sur la période concernent :

- ◆ sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, les investissements ont principalement porté sur :
 - la poursuite de la construction d'un système de convoyage, de tri et de sécurisation des bagages sous les satellites S3 et S4 du terminal 2E ;
 - la poursuite de la rénovation du terminal 2B et de sa jonction avec le terminal 2D ;
 - les travaux préparatoires à la construction du CDG Express ;
 - la construction de la jonction de satellites internationaux du terminal 1 ;
- ◆ sur l'aéroport de Paris-Orly, les investissements ont porté principalement sur :
 - l'achèvement de la construction du nouveau siège social et de l'immeuble de bureaux Baïkal ;
 - sur l'aéroport de Paris-Orly, les investissements ont porté principalement sur :
 - la poursuite des travaux de construction de la jonction entre les terminaux Sud et Ouest ;
 - la mise en conformité réglementaire du tri bagages Est du terminal Sud ;
 - l'extension du Hall 1 d'Orly Ouest ;
 - les travaux préparatoires à la rénovation de la piste 3 ;
 - la reprise d'étanchéité et le renforcement du pont n°2 sous la piste 3 ;



- ◆ sur l'aéroport de Paris-Le Bourget, les investissements ont porté principalement sur la construction d'un centre de formation d'apprentis AFMAE ;
- ◆ Aéroports de Paris a par ailleurs réalisé en 2018 des investissements significatifs pour ses fonctions support et sur des projets communs aux deux plateformes, notamment informatiques.
- ◆ sur l'aéroport Queen Alia, les investissements ont porté principalement sur extension du trieur bagage;

▪ **Dividendes reçus**

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Entreprises mises en équivalence de TAV Airports	23	24
Schiphol Group (Pays Bas)	12	12
Société de Distribution Aéroportuaire	-	2
RELAY@ADP	3	2
SCI Roissy Sogaris	-	2
Autres	1	-
Total	39	42

NOTE 13 Informations relatives aux parties liées

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le Groupe a retenu les parties liées suivantes :

- ses entreprises associées et contrôlées conjointement ;
- l'Etat, les établissements publics et les sociétés participations de l'Etat ;
- et, ses principaux dirigeants et actionnaires.

Les transactions avec les parties liées s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Entreprises associées ou contrôlées conjointement		Etat ou participations de l'Etat		Autres parties liées		TOTAL GROUPE	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Chiffre d'affaires	620	477	1 326	1 284	80	-	2 026	1 761
Charges externes (y/c achats immobilisés)	76	22	40	132	93	6	209	160
Actifs financiers	15	90	-	-	5	2	20	92
Autres actifs	66	65	154	181	77	2	297	248
Passifs financiers	-	-	-	-	190	-	190	-
Autres passifs	24	34	73	101	106	-	203	135

13.1 Relations avec les Entreprises associées ou contrôlées conjointement

CDG EXPRESS

La société "CDG Express Etudes" est en liquidation amiable depuis le 30 décembre 2018 conformément à ses statuts (durée de la société de 5ans). Cette société créée fin 2013, et détenue à parts égales par Aéroports de Paris SA, SNCF Réseau et l'Etat, était chargée de réaliser les études juridiques,

techniques et financières du projet de liaison ferroviaire CDG Express entre Paris et l'aéroport CDG. Ces études, d'un montant de 17.5 millions d'euros sont destinées à être cédées à la société gestionnaire d'infrastructure "GI CDG Express".

Cette dernière, créée le 10 octobre 2018, est chargée du financement du projet ainsi que de la conception, construction, entretien et maintenance de la liaison dans le cadre d'un contrat de concession de travaux avec l'Etat qui devrait être signé début 2019. Elle est détenue à parts égales



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

(33%) et contrôlée conjointement par Aéroports de Paris SA, SNCF Réseau et la Caisse des dépôts et consignations.

Dans l'attente de la signature des principaux contrats du projet CDG Express, et notamment du contrat de concession entre l'Etat et le GI CDG Express, et du contrat de conception construction entre Aéroports de Paris et le GI CDG express, l'Etat, dans un courrier de juillet 2018, invite Aéroports de Paris et SNCF Réseau à poursuivre leurs études et travaux nécessaires à la mise en service du projet fin 2023 et s'engage à rembourser les dépenses encourues par ses deux sociétés dans la limite de 313 millions d'euros, auxquels pourront s'ajouter des éventuels frais de rupture des contrats et des frais de remise en état.

Dans ce cadre, Aéroports de Paris a comptabilisé au compte de résultat des produits à recevoir pour les études et travaux réalisés pour un montant de 45 millions d'euros dont 38 millions d'euros comptabilisés en 2018.

JOINT VENTURES COMMERCIALES

Dans le cadre du développement des activités commerciales sur les plateformes aéroportuaires, Aéroports de Paris SA et les sociétés Société de Distribution Aéroportuaire, RELAY@ADP et EPIGO ont conclu des conventions permettant à ces sociétés d'exploiter des commerces au sein des aéroports Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle. Les transactions entre Aéroports de Paris SA et ces sociétés concernent essentiellement :

- ◆ les redevances perçues au titre du droit d'exploitation concédé par Aéroports de Paris SA ;
- ◆ Et, la rémunération de l'occupation physique des surfaces de vente.

De la même manière, TAV Airports et la société ATU ont conclu des conventions permettant à celle-ci d'exploiter les commerces au sein de ses plateformes aéroportuaires.

13.2 Relations avec l'Etat et les sociétés participations de l'Etat

RELATIONS AVEC L'ETAT FRANÇAIS

L'Etat français détient 50,6% du capital d'Aéroports de Paris SA et 58,6% des droits de vote au 31 décembre 2018. L'Etat a ainsi la faculté, comme tout actionnaire majoritaire, de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires.

Les pouvoirs publics exercent sur Aéroports de Paris SA un contrôle au titre de son statut d'entreprise publique et au titre de ses missions, notamment de service public.

Dans ce cadre, des conventions sont conclues régulièrement avec l'Etat.

Les conventions significatives sont présentées ci-après :

- ◆ le Contrat de Régulation Economique portant sur la période tarifaire 2016-2020 signé le 31 août 2015 ;
- ◆ Relation avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) - Les missions de sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs constituent des missions de

service public dont la mise en œuvre a été déléguée à Aéroports de Paris SA. Les coûts engagés dans le cadre de ces missions sont facturés à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. En 2018, les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaires s'élèvent à 499 millions d'euros (487 millions en 2017). Au 31 décembre 2018, le montant de la créance vis-à-vis de la DGAC atteint 17 millions d'euros (62 millions au 31 décembre 2017) ;

- ◆ Convention de mise à disposition de biens immobiliers, prestations de fournitures (électrique, chauffage, fluides), de services (télécommunication, assistance matérielle, administrative et intellectuelle) et formation à la Direction des services de navigation aérienne ("DSNA"). Cette convention a été conclue le 27 juillet 2007 pour une durée de 15 ans.

RELATIONS AVEC LA SOCIETE DU GRAND PARIS

Afin de développer les capacités d'accueil de l'aéroport Paris-Orly, Aéroports de Paris SA a décidé de créer un bâtiment de jonction entre les terminaux ouest et sud de l'aéroport Paris-Orly. Par ailleurs, dans le cadre du développement des transports du Grand Paris, une gare de métro va être construite en vue d'accueillir les lignes de métro n°14 et n°18 dans l'aéroport Paris-Orly dont la mise en service est prévue en 2024. A ce titre, deux conventions ont été signées entre Aéroports de Paris SA et la Société du Grand Paris :

- ◆ une convention d'indemnisation, conclue le 9 janvier 2015, par laquelle la Société du Grand Paris indemnise Aéroports de Paris SA des surcoûts qu'elle doit supporter dans le cadre de la construction du futur bâtiment de jonction en raison du passage des deux tunnels des lignes 14 et 18 de la gare de métro, sous ledit bâtiment. Cette convention a été modifiée par un avenant le 9 août 2015 ;
- ◆ une convention de co-maîtrise d'ouvrage, signée le 16 juillet 2015, en vue de la réalisation sur l'aéroport de Paris-Orly de la gare de métro devant accueillir les 2 lignes de métro et des ouvrages aéroportuaires. Aéroports de Paris SA est désigné maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération et assurera la maîtrise d'œuvre des travaux qui devraient s'achever en 2024. Le 6 mars 2017, la SGP et Aéroports de Paris SA ont conclu un avenant à cette convention visant à préciser : les différents sous-projets, le coût prévisionnel définitif des travaux, le montant des indemnités versées à Aéroports de Paris SA pour les dommages et surcoûts affectant les ouvrages du fait de la construction de la Gare et la répartition des missions entre les parties.

Par ailleurs, deux conventions supplémentaires ont été signées avec la SGP en juillet et septembre 2017 portant sur la rémunération des études de faisabilité relatives à



d'éventuelles modifications des ouvrages aéroportuaires à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et au Bourget effectués par Aéroports de Paris SA pour le compte de la SGP.

RELATIONS AVEC Air France-KLM

Les transactions avec Air France-KLM concernent principalement :

- ◆ la facturation des redevances aéronautiques et accessoires fixées par le Contrat de Régulation Economique en application du code de l'aviation civile ;
- ◆ Et, des loyers facturés au titre des contrats de location des terrains et des bâtiments aux alentours des plateformes.

13.3 Relations avec les principaux dirigeants et actionnaires

REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants chez Aéroports de Paris SA sont : le Président-directeur général, les membres du Comité Exécutif et les administrateurs nommés par l'Assemblée Générale.

La rémunération accordée à ces dirigeants s'élève à 6,1 millions d'euros en 2018 contre 6,8 millions d'euros en 2017. Cette évolution s'explique par une diminution des jetons de présence, le départ et l'arrivée de nouveaux membres du COMEX et des éléments de solde de tout compte pour les membres partis courant 2018. Cette rémunération comprend les avantages court terme (rémunération fixe, variable et avantages en nature), ainsi que les charges patronales correspondantes et les jetons de présence. Le détail des rémunérations est présenté dans le tableau suivant :

<i>(En milliers d'euro)</i>	2018	2017
Rémunération des dirigeants	6 116	6 840
Salaires et traitements	4 142	4 520
Charges sociales	1 601	1 926
Total avantages court terme	5 743	6 446
Avantages postérieurs à l'emploi	187	181
Jetons de présence	186	213

RELATIONS AVEC VINCI

Les transactions les plus significatives avec Vinci comprennent les travaux relatifs à la construction du bâtiment de jonction

qui reliera le Terminal Ouest au Terminal Sud de l'Aéroport de Paris-Orly et le partenariat avec Vinci Airports dans le cadre de la concession de l'aéroport international de Santiago du Chili.



NOTE 14 Engagements hors bilan

14.1 Paiements minimaux futurs

Les paiements minimaux futurs à recevoir du Groupe Aéroports de Paris en tant que bailleur sur les contrats de location existants au 31 décembre 2018 se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Total au 31/12/2018	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux futurs à recevoir	3 359	330	1 026	2 002

Les paiements minimaux futurs à verser du Groupe Aéroports de Paris en tant que preneur sur les contrats de location existants au 31 décembre 2018 se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Total au 31/12/2018	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux futurs à verser	74	7	28	39

14.2 Carnet de commandes

(en millions d'euros)	Total au 31/12/2018	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Carnet de commandes	23	15	8	-

Pour la présentation de son carnet de commandes, le Groupe a choisi d'appliquer la simplification proposée par IFRS 15 de ne pas intégrer les contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois.

Ainsi, les revenus futurs présentés dans le carnet de commandes du Groupe s'élèvent à 23 millions d'euros au 31 décembre 2018 et sont issus des contrats présentant les caractéristiques suivantes :

- signés à la date de clôture avec des tiers (hors Groupe) ;
- dont l'exécution a commencé à la date de clôture, ou, si le contrat est totalement inexécuté, ne pouvant être résilié par le client sans paiement d'une pénalité ;

- d'une durée supérieure à 1 an.

Le carnet de commandes correspond au chiffre d'affaires futur rattachable aux prestations restant à exécuter à la date de reporting au titre des contrats décrits ci-dessus. Il comprend les revenus correspondant aux seules commandes fermes des clients.

A ce titre, sont exclus des carnets de commandes les redevances aéronautiques et spécialisées, ces prestations ne correspondant pas à des commandes fermes (elles ne sont contractualisées qu'à l'utilisation des services par le client) et les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire, ces revenus étant validés chaque année par la DGAC et dépendants des coûts engagés.



14.3 Engagements donnés et reçus

Les engagements hors bilan se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Avals, cautions	495	473
Garanties à première demande	90	88
Engagements irrévocables d'acquisitions d'immobilisations	914	845
Autres	71	135
Engagements donnés	1 570	1 541
Avals, cautions	113	133
Garanties à première demande	158	174
Autres	3	11
Engagements reçus	274	318

AEROPORTS DE PARIS S.A

Les avals et cautions correspondent principalement à des cautions accordées sur prêts au personnel, ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris SA principalement pour le compte d'ADP Ingénierie au bénéfice de divers clients de ses filiales.

Les engagements d'acquisitions d'immobilisations qui expliquent la principale variation concernent les projets suivants :

- la rénovation de la piste 3 de Paris-Orly ;
- la construction de la jonction de satellites internationaux du Terminal 1 à Paris-Charles-de-Gaulle ;
- l'achat d'équipements d'inspection des bagages de soute au standard 3 lié à la réglementation européenne ;
- la construction de la jonction entre les aérogares Sud et Ouest de Paris-Orly.

Les engagements donnés aux salariés sont présentés en note 5.

Les engagements reçus proviennent principalement des garanties reçues des bénéficiaires d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public), de baux civils et de concessions commerciales, ainsi que de fournisseurs.

En application de l'article 53 du cahier des charges d'Aéroports de Paris SA, le ministre chargé de l'Aviation civile dispose d'un droit de refus sur une éventuelle opération d'apport, de cession ou de création de sûreté qui concernerait certains terrains – ainsi que les biens qu'ils supportent – appartenant à Aéroports de Paris SA. Les terrains concernés par cette disposition sont délimités par ce même cahier des charges.

Enfin, la loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aérodromes détenus par Aéroports de Paris SA, 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces

actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versée à l'état. Cette disposition concerne notamment les Aérodromes d'aviation générale.

ADP INGENIERIE ET ADP INTERNATIONAL

Les garanties à première demande ont été données par les filiales ADP Ingénierie et ADP International au titre de la bonne exécution de leurs contrats internationaux.

TAV AIRPORTS

Les principaux engagements donnés par TAV Airports et ses filiales s'élèvent au 31 décembre 2018 à 493 millions d'euros. Ils concernent des lettres de garantie :

- accordées principalement à des tiers (douanes, prêteurs et clients), à la Direction Générale de l'Aviation civile turque "DHMI" ainsi qu'aux gouvernements d'Arabie Saoudite, de Tunisie et de Macédoine ;
- issues des contrats de construction, opération et transfert d'infrastructures aéroportuaires (BOT Agreements) des contrats de concession et de contrats de location.

Principales garanties accordées au DHMI :

- TAV Istanbul est lié par les termes de l'accord de location conclu avec le DHMI et est ainsi tenu de verser 6% du montant total du loyer, soit 153 millions de dollars sous la forme d'une lettre de garantie.
- TAV Ege et TAV Milas Bodrum sont tenus de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 37 millions d'euros et 43 millions d'euros respectivement au DHMI ;

Principales garanties accordées à GACA (General Authority of Civil Aviation) en Arabie Saoudite :

Le Groupe est tenu au 31 décembre 2018 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 13 millions de dollars (équivalent à 11 millions d'euros) à GACA



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec GACA en Arabie Saoudite ainsi qu'une lettre de garantie d'un montant équivalent à 194 millions de dollars (équivalent à 162 millions d'euros) à la Banque Commerciale Nationale, incluse dans les lettres de garantie données aux tiers.

Nantissements :

Dans le cadre des emprunts bancaires de projets contractés par des sociétés de TAV Airports, les nantissements suivants ont été consentis au profit des prêteurs :

- nantissement sur actions : TAV Esenboğa, TAV Ege, TAV Milas Bodrum, TAV Macedonia et TAV Tunisia sont soumis au nantissement sur actions

pour un montant total équivalent à 238 millions d'euros au titre de leurs emprunts bancaires. Le nantissement sur actions arrivera à expiration suite au paiement des emprunts ou à la date de maturité ;

- nantissement sur créances : TAV Esenboğa, TAV Ege, TAV Milas Bodrum and TAV Macedonia sont soumis au nantissement sur créances pour un montant total de 36 millions d'euros ;
- nantissement sur comptes bancaires : TAV Esenboğa, TAV Ege, TAV Milas Bodrum and TAV Holding sont soumis au nantissement sur comptes bancaires pour un montant total de 56 millions d'euros.

NOTE 15 Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont définis par la norme IAS 37 comme étant :

- Soit **des obligations potentielles** résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- Soit **des obligations actuelles** résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées parce que :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations ; ou
 - le montant des obligations ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Le Groupe ADP est engagé dans un certain nombre de procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Le Groupe fait également l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation par le Groupe ADP du bien-fondé des demandes et du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'état d'avancement des procédures et des arguments de défense du Groupe, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Les principaux litiges et arbitrages présentés ci-après constituent selon les cas des passifs éventuels ou des actifs éventuels.

- ◆ Le 13 juin 2013, la société JSC Investissements a engagé un recours indemnitaire devant le Tribunal

de Commerce de Paris à raison de la décision par laquelle Aéroports de Paris SA a, en 2004, refusé de lui accorder une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de la construction et l'exploitation d'un centre de commerces et de services, sur l'emprise aéroportuaire de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. Jusqu'à ce jour, les débats ont porté uniquement sur la détermination de l'ordre de juridiction compétent. Par décision du 4 juillet 2016, le Tribunal des Conflits a désigné le juge administratif comme seul compétent pour connaître du litige. Par décision du 19 janvier 2017, le Tribunal administratif de Paris déboute JSC Investissements de l'ensemble de ses demandes. La partie adverse a interjeté appel. L'affaire est toujours en cours d'instruction devant la Cour administrative d'appel. A ce stade, le Groupe ne s'attend pas à une issue négative de ce contentieux.



NOTE 16 Événements postérieurs à la clôture

Homologation des tarifs de redevances 2019

Aéroports de Paris SA prend acte de la décision n°1810-D2 du 6 février 2019 de l'Autorité de supervision indépendante d'homologuer les tarifs des redevances aéroportuaires applicables pour la période tarifaire 2019-2020¹. Ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} avril 2019 et seront en hausse de 1,0% pour les aérodromes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et de 3,52 % pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget.

Groupe ADP contribue au projet de liaison CDG Express

Le gestionnaire d'infrastructures CDG Express ("GI CDG Express"), détenu à parts égales par Groupe ADP, SNCF Réseau et la Caisse des Dépôts et Consignations, a signé ce jour avec l'Etat français le contrat de concession de travaux relatif au projet de liaison CDG Express. Au titre de ce contrat, GI CDG Express est chargé de financer, concevoir, construire puis entretenir pendant 50 ans la liaison CDG Express. Celle-ci permettra de relier la gare de l'Est à Paris à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle en 20 minutes. Groupe ADP sera engagé à financer le projet par le biais d'apport en fonds propres pour 134 millions d'euros et une avance remboursable non renouvelable pour un montant maximum de 150 millions d'euros.

NOTE 17 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les montants des honoraires de Commissaires aux comptes enregistrés sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2018		Au 31/12/2017	
	DELOITTE	EY	DELOITTE	EY
Société mère	450	527	380	478
Filiales intégrées globalement	333	498	286	335
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	783	1 025	666	813
Société mère	45	7	36	15
Filiales intégrées globalement	25	22	15	58
Services autres que la certification des comptes :	70	29	51	73
Total	853	1 054	717	886

Les services autres que la certification des comptes concernent principalement :

- Les prestations rendues par les commissaires aux comptes dans le cadre de projets d'acquisition

et de cession par le Groupe,

- La revue des informations environnementales, sociales et sociétales,
- Des attestations diverses.

¹ Hors redevances d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite déjà homologuées dans le cadre de la décision n°1810-D1 du 11 janvier 2019



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

NOTE 18 Périmètre de consolidation et sociétés non consolidées

Les principales évolutions de périmètre et changements de dénomination sociale de sociétés du Groupe pour l'année 2018 sont présentés en note 3.2.1).

Au 31 décembre 2018, la liste des sociétés du périmètre de consolidation s'établit comme suit :

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
Aéroports de Paris SA (Multi-activités)	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	MÈRE	MÈRE
FILIALES (intégrées globalement)				
International et développements aéroportuaires :				
ADP Ingénierie	Aéroport d'Orly Parc central Zone sud - Bâtiment 641 91200 ATHIS-MONS	France	100%	100%
ADPi Middle East	Immeuble Baz - Rue Sursock BEYROUTH	Liban	100%	100%
ADPi Libya	El Nasser Street TRIPOLI	Libye	65%	65%
ADPi (Beijing) Architects and Engineers Design Co	ADPi Architects and Engineers Design Co, LTD Unit 1407A - No A302 Hua Teng Tower Jinsong 3rd zone Chaoyang District Beijing	Chine	100%	100%
ADPM Mauritius	C/o Legis Corporate Secretarial Services Ltd 3 rd Floor, Jamalacs Building, Vieux Conseil Street, PORT-LOUIS	Ile Maurice	100%	100%
Merchant Aviation	382 Springfield Avenue SUMMIT, NJ-07901	Etats Unis d'Amérique	100%	100%
ADP International	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
ADP International Americas LLC	80 SW 8th St Suite 2900 Miami, Florida 33130, USA	États-Unis	100%	100%
Jordan Airport Management	Ali Sharif Zu'bi Law Office PO Box 35267 AMMAN 11180	Jordanie	100%	100%
Airport International Group P.S.C ("AIG")	P.O. Box 39052 Amman 11104 Jordan	Jordanie	51%	100%
Airport International Group For Training And Development	P.O. Box 39052 Amman 11104 Jordan	Jordanie	51%	100%
AMS - Airport Management Services (OSC)	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	78%	100%
Tank Öwa Alpha GmbH	Teinfaltstrasse 8/4 A-1010 Vienna, AUSTRIA	Autriche	100%	100%
Tank Öwc Beta GmbH	Teinfaltstrasse 8/4 A-1010 Vienna, AUSTRIA	Autriche	100%	100%
TAV İstanbul Terminal İşletmeciliği A.Ş. ("TAV İstanbul")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Esenboğa Yatırım Yapım ve İşletme A.Ş. ("TAV Esenboğa")	Esenboğa Havalimanı İç-Dış Hatlar Terminali 06750 Esenboğa Ankara, TURKEY	Turquie	46%	100%



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
TAV Ege Terminal Yatırım Yapım ve İşletme A.Ş. ("TAV Ege")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy. İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Milas Bodrum Terminal İşletmeciliği A.Ş. ("TAV Milas Bodrum")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy. İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Tunisie SA ("TAV Tunisia")	Rue de la Bourse, Cité les Pins, Immeubles "Horizon", Bloc B, 3ème étage, les Berges du Lac, 1053 Tunisia	Tunisie	31%	67%
TAV Urban Georgia LLC ("TAV Tbilisi")	Tbilisi International Airport, Tbilisi, Georgia, 0158	Géorgie	37%	80%
TAV Batumi Operations LLC ("TAV Batumi")	Tbilisi International Airport, Tbilisi, Georgia, 0158	Géorgie	35%	76%
Batumi Airport LLC	Airport Highway #220, Batumi /Georgia, 6010	Géorgie	-	100%
TAV Macedonia Doel Petrovec ("TAV Macedonia")	Orce Nikolov 98, 1000 Skopje, Republic of Macedonia	Macédoine	46%	100%
TAV Gazipaşa Alanya Havalimanı İşletmeciliği A.Ş. ("TAV Gazipaşa")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy. İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
SIA TAV Latvia ("TAV Latvia")	RIGA Airport 10/1, Marupe district, LV 1053, Latvia	Lettonie	46%	100%
Havaş Havaalanları Yer Hizmetleri A.Ş. ("HAVAŞ")	Yeşilköy Mah. Havaalanı Cad. No: 2/5 Bakırköy, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
Havas Latvia SIA ("HAVAŞ Europe")	Lidosta, Rīga, 10/1, Mārupes novads, LV-1053	Lettonie	46%	100%
Havaalanları Yolcu Taşımacılığı A.Ş. ("HYT İzmir")	Akıfbey Mah. Prof.Dr.Türkan Saylan Cad. 11/2 Sk. No:23/B Gaziemir/İZMİR	Turquie	46%	100%
Havaalanları Araç Kiralama ve Yolcu Taşımacılığı A.Ş. ("HYT Muğla")	Akyol Mah. Merkez Sk. No.241/1 Milas/MUĞLA	Turquie	46%	100%
Havaalanları Taşımacılık ve Ticaret A.Ş. ("HYT Samsun")	Çınarlık Mah. Havaalanı Kümesi No:6/1 Çarşamba, Samsun, TURKEY	Turquie	46%	100%
BTA Havalimanları Yiyecek ve İçecek Hizmetleri A.Ş. ("BTA")	Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali Airport Hotel Yeşilköy, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
BTA Georgia LLC ("BTA Georgia")	Tbilisi International Airport Tbilisi, Georgia	Géorgie	46%	100%
BTA Tunisie SARL ("BTA Tunisia")	Enfidha International Airport A 1 Motorway, 91st Km.Enfidha 4030 Tunisia	Tunisie	46%	100%
BTA Macedonia Doel Petrovec ("BTA Macedonia")	Skopje Alexander The Great Airport 1043 Petrovec, Skopje, Macedonia	Macédoine	46%	100%
BTA Unlu Mamülleri Pasta Üretim Turizm Gıda Yiyecek İçecek Hizmetleri San. ve Tic. A.Ş. ("Cakes & Bakes")	Osmangazi Mah. 2647 SK. No:5 Esenyurt, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
BTA Tedarik Dağıtım ve Ticaret A.Ş. ("BTA Tedarik")	Osmangazi Mah. 2647 SK. No:5 Esenyurt, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
SIA Cakes and Bakes Latvia ("BTA Latvia")	Lidosta "Rīga" 10/1, Marupes Novads, LV-1053 Latvia	Lettonie	46%	100%
BTA Frances SAS. ("BTA France")	Orly Sud Terminal S1 Etage 3 Bureau 3103-3104 94390 Orly Aéroport	France	46%	100%
TAV İşletme Hizmetleri A.Ş. ("TAV İşletme")	Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy, İstanbul	Turquie	46%	100%
TAV Georgia Operation Services LLC ("TAV İşletme Georgia")	International Airport, Tbilisi, Georgia, Post Code:0158	Géorgie	46%	100%
TAV Tunisie Operation Services SARL ("TAV İşletme Tunisia")	Rue de la Bourse, Cité les Pins, Immeubles "Horizon", Bloc B, 3ème étage, les Berges du Lac, 1053 Tunisia	Tunisie	46%	100%
TAV Tunisie Operation Services Plus SARL ("TAV İşletme Tunisia Plus")	Aéroport Enfidha-Hammamet. 4080 Sousse-Tunisie	Tunisie	46%	100%
TAV Macedonia Operation Services Dooel ("TAV İşletme Macedonia")	Skopje Alexander The Great Airport 1043 Petrovec, Skopje, Macedonia	Macédoine	46%	100%
TAV Germany Operation Services GmbH ("TAV İşletme Germany")	Neue Mainzer Straße 22, 60311 Frankfurt Am Main	Allemagne	46%	100%
TAV Latvia Operation Services SIA ("TAV İşletme Latvia")	Starptautiskā lidosta Rīga 10/1, Mārupes novads, Rīga, LV-1053, Latvia	Lettonie	46%	100%
TAV Havacılık A.Ş. ("TAV Havacılık")	Genel Havacılık Terminali Beşyol Sefaköy, İstanbul	Turquie	46%	100%
TAV Africa Operation Services Ltd. ("TAV İşletme Kenya")	P.O.BOX 42279-00100 Panari Hotel Centre, First Floor Office No:12, LR.12918 Mombasa Road, Nairobi PIN:P051576403E	Kenya	46%	100%
TAV USA Operation Services Co. ("TAV İşletme America")	22648 Glenn Drive, Sterling VA 20164, Unit 101	États-Unis	46%	100%
TAV Washington Operation Services Ltd. ("TAV İşletme Washington")	22648 Glenn Drive, Sterling VA 20164, Unit 101	États-Unis	46%	100%
TAV Bilişim Hizmetleri A.Ş. ("TAV Bilişim")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy, İstanbul, Turkey	Turquie	46%	100%
TAV Information and Technologies Saudi Ltd. Company ("TAV IT Saudi")	Prince Mohammed Bin Abdulaziz Int. Airport P.O Box 4878, Al-Madinah Al Munawarah 42342 KSA	Arabie Saoudite	46%	100%
TAV Özel Güvenlik Hizmetleri A.Ş. ("TAV Güvenlik")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy, İstanbul, Turkey	Turquie	46%	100%
TAV Akademi Eğitim ve Danışmanlık Hizmetleri A.Ş. ("TAV Akademi")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy, İstanbul, Turkey	Turquie	46%	100%
TAV Aviation Minds Eğitim ve Danışmanlık Hizmetleri A.Ş. ("TAV Aviation Minds")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy, İstanbul, Turkey	Turquie	24%	51%
Aviator Netherlands B.V. ("Aviator Netherlands")	Strawinskylaan 3127 1077 ZX Amsterdam Netherlands	Pays-Bas	46%	100%



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
TAV Uluslararası Yatırım A.Ş. ("TAV Uluslararası Yatırım")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy, İstanbul, Turkey	Turquie	46%	100%
BTA Uluslararası Yiyecek İçecek Hizmetleri Sanayi ve Ticaret A.Ş. ("BTA Uluslararası Yiyecek")	Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali Airport Hotel Yeşilköy, İstanbul	Turquie	46%	100%
UTB Lokum Şeker Gıda San. ve Tic. A.Ş. ("BTU Lokum")	Osmangazi Mah. 2647 SK. No:5 Esenyurt, İstanbul, TURKEY	Turquie	39%	85%
UTB Gıda Satış ve Paz. A.Ş. ("BTU Gıda")	Osmangazi Mah. 2647 SK. No:5 Esenyurt, İstanbul, TURKEY	Turquie	32%	70%
MZLZ-Ugostiteljstvo D.o.o ("BTA MZLZ")	Velika Gorica, Rudolfa Fizira 1 Zagreb / Hrvatska	Turquie	46%	100%
Autres activités :				
Hub One	Continental Square, 2 place de Londres 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	100%	100%
Hub One Mobility	5 route du Paisy 69570 Dardilly	France	100%	100%
Sysdream	14 PLACE MARIE JEANNE BASSOT 92593 LEVALLOIS PERRET CEDEX	France	100%	100%
ADP Invest	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
ADP Invest 1	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Commerces et services :				
Média Aéroports de Paris	17 rue Soyer 92200 Neuilly sur Seine	France	50%	50%
Immobilier :				
Cœur d'Orly Investissement	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	100%	100%
Cœur d'Orly Commerces Investissement	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	100%	100%
ADP Immobilier Tertiaire	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
ADP Immobilier	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Ville Aéroportuaire Immobilier 1	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%*	100%
ADP Immobilier Industriel	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	100%	100%
Aéroports de Paris Investissement Nederland Bv	Locatellikade 1 1076AZ AMSTERDAM	Pays-Bas	100%	100%
SCI ROMEO	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Hôtels Aéroportuares**	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Activités aéronautiques :				
Fondation d'entreprise Aéroports de Paris	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
ACTIVITES CONJOINTES (intégrée à hauteur des quotes-parts d'éléments du bilan et du résultat revenant au Groupe)				
Autres activités :				
CDG Express Etudes	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	33%	33%

* Le Groupe détient 60% d'intérêt de Ville Aéroportuaire Immobilier 1 et dispose d'un contrat d'option d'achat et de vente croisée sur les 40% restant. L'analyse de ce contrat conduit à retenir 100% d'intérêt.

** Précédemment nommée SAS HOTEL RO3 jusque juin 2018



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
ENTREPRISES ASSOCIÉES (mises en équivalence opérationnelles)				
International et développements aéroportuaires :				
Schiphol Group	Evert van de Beekstraat 202 1118CP LUCHTHAVEN SCHIPHOL	Pays-Bas	8%	8%
MZLZ Retail Ltd	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	50%	50%
Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel SA (SCNP)	Aeropuerto Internacional Arturo Merino Benítez de Santiago, Rotonda Oriente, 4º piso, comuna de Pudahuel, Santiago, Chili	Chili	45%	45%
Zaic-A Limited	1 Park Row, Leeds, LS1 5AB, United Kingdom	Royaume-Uni	28%	36%
Upravitelj Zračne Luke Zagreb ("MZLZ Operations")	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	28%	36%
Medunarodna Zračna Luka Zagreb ("MZLZ")	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	28%	36%
Consortio PM Terminal Tocumen SA	Terminal Sur S.A. AV DOMINGO DIAZ Panama , Rep. De Panama	Panama	36%	36%
Ravinala Airports	Escalier C, Zone Tana Water Front – Ambodivona 101 Antananarivo, Madagascar	Madagascar	35%	35%
ATU Turizm İşletmeciliği A.Ş. ("ATU")	Büyükdere Cad.Bengün Han No:107/8 Gayrettepe - İstanbul	Turquie	23%	50%
ATU Georgia Operation Services LLC ("ATU Georgia")	TBILISI INTERNATIONAL AIRPORT, Georgia	Géorgie	23%	50%
ATU Tunisie SARL ("ATU Tunisia")	AEROPORT INTERNATIONAL ENFIDHA- HAMMAMET AUTOROUTE AL KM 91 ENFIDHA 4080 SOUSSE	Tunisie	23%	50%
ATU Macedonia Doel ("ATU Macedonia")	SKOPJE 'ALEXANDER THE GREAT' AIRPORT 1043 PETROVEC Macedonia	Macédoine	23%	50%
AS Riga Airport Commercial Development ("ATU Latvia")	MARUPES NOV.LIDOSTA RIGA 10/1 LV- 1053 LATVIA	Lettonie	23%	50%
Tunisia Duty Free S.A. ("ATU Tunisia Duty Free")	RUE DU LAC TOBA-IMMEUBLE- BOUGASSASS-LES BERGES DU LAC 1053	Tunisie	7%	15%
Saudi ATU Trading Limited Co. ("ATU Medinah")	Prince Muhammad Bin Abdul Aziz International Airport / Madina, K.S.A	Arabie Saoudite	23%	50%
ATU Americas LLC ("ATU America")	1704 Rankin Rd,SUITE 110, HOUSTON,USA	États-Unis	17%	37%
ATU Mağazacılık İşletmeleri A.Ş. ("ATU Mağazacılık")	Büyükdere Cad.Bengün Han No:107/8 Gayrettepe - İstanbul	Turquie	23%	50%
ATU Uluslararası Mağaza Yiyecek ve İçecek İşletmeciliği A.Ş. ("ATU Uluslararası Mağazacılık")	Büyükdere Cad.Bengün Han No:107/8 Gayrettepe - İstanbul	Turquie	22%	48%
ATU Holdings, Inc. ("ATU Holdings")	1704 Rankin Rd,SUITE 110, HOUSTON,USA	États-Unis	17%	38%



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
TAV Gözen Havacılık İşletme ve Ticaret A.Ş. ("TAV Gözen")	Atatürk Havalimanı 34149 Yeşilköy / İstanbul	Turquie	15%	32%
TGS Yer Hizmetleri A.Ş. ("TGS")	İstanbul Dünya Ticaret Merkezi A3 Blok Kat:6 Yeşilköy Bakırköy /İstanbul	Turquie	23%	50%
SAUDI HAVAŞ Ground Handling Services Limited ("SAUDI HAVAŞ")	Prince Mohammed bin Abdul Aziz International Airport Po box 42342/4878 Medina,KSA	Arabie Saoudite	31%	67%
BTA Denizyolları ve Limanları Yiyecek ve İçecek Hizmetleri Tic. A.Ş. ("BTA Denizyolları")	Kennedy Cad.Hızlı Feribot iskelesi YeniKapı-Fatih/İstanbul	Turquie	23%	50%
Saudi BTA Airports Food And Beverages Serv.Ltd. ("BTA Medinah")	Imam Saud Bin Migren St. Opposite of Imam university gate no 1 P.O B. 18927, Riyadh 11425 / KSA	Arabie Saoudite	31%	67%
BS Kahve Yiyecek ve İçecek Hizmetleri A.Ş. ("BS Kahve")	Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali Hava Tarafı Asma Kat No:ML3101 Yeşilköy, İstanbul	Turquie	28%	60%
Tibah Airports Development Company C.JSC ("Tibah Development")	Prince Mohammed Bin Abdulaziz Int. Airport P.O Box 21291, AlMadinah Al Munawarah 41475	Arabie Saoudite	15%	33%
Tibah Airports Operation Limited ("Tibah Operation")	Prince Mohammed Bin Abdulaziz Int. Airport P.O Box 21291, AlMadinah Al Munawarah 41475	Arabie Saoudite	23%	51%
Primeclass Pasifico JSV. ("TAV İşletme Chile")	AV.NUEVA COSTANERA, Nro. 3698, Depto: 603, Comuna: VITACURA, Ciudad: SANTIAGO	Chili	23%	50%
TAV Operation Services Saudi Arabia LLC. ("TAV İşletme Saudi")	PO Box 4878, Postal code 42342, Prince Mohammad bin Abdulaziz International Airport/Medina	Arabie Saoudite	31%	67%
Madinah Airport Hotel Company ("Medinah Hotel")	Prince Mohammed Bin Abdul Aziz International Airport, Post Office Box: 52681 Al Madinah Al Munawarah, 11573, Kingdom of Saudi Arabia.	Arabie Saoudite	15%	33%
Airport Terminal Operations LTD ("ATOL")	SSR INTERNATIONAL AIRPORT PLAINE MAGNIEN	Ile Maurice	10%	10%
Fraport IC İçtaş Antalya Havalimanı Terminal Yatırım ve İşletmeciliği A.Ş. ("TAV Antalya")	Antalya Havalimanı 1. Dış Hatlar Terminali 07230 Antalya TURKEY	Turquie	23%	50%
Fraport IC İçtaş Antalya Havalimanı İşletme A.Ş. ("TAV Antalya Invest")	Antalya Havalimanı 1. Dış Hatlar Terminali 07230 Antalya TURKEY	Turquie	23%	50%
Société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Conakry ("SOGEAC")	Aéroport de Gbessia, B.P 3126 Conakry République de Guinée	Guinée	29%	29%
Liège Airport*	Aéroport de Bierset 4460 GRÂCE-HOLLOGNE	Belgique	26%	26%
Immobilier :				
Transport Beheer	Haarlemmermeer de Beekstraat 314 1118CX SCHIPHOL AIRPORT	Pays-Bas	40%	40%



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
Transport CV	Haarlemmermeer de Beekstraat 314 1118CX SCHIPHOL AIRPORT	Pays-Bas	40%	40%
SCI Cœur d'Orly Bureaux	8 avenue Delcasse 75008 PARIS	France	50%	50%
SNC Cœur d'Orly Commerces	8 avenue Delcasse 75008 PARIS	France	50%	50%
SCI Heka Le Bourget	151 boulevard Haussmann - 75008 PARIS	France	40%	40%
SAS Chenue Le Bourget	151 boulevard Haussmann - 75008 PARIS	France	40%	40%
Commerces et services :				
Société de Distribution Aéroportuaire	114 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	France	50%	50%
RELAY@ADP	55 rue Deguingand 92300 Levallois Perret	France	50%	50%
ADPLS Présidence	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	50%	50%
EPIGO Présidence	3 place de Londres – bâtiment Uranus – Continental Square 1 – Aéroport Roissy Charles de Gaulle – 93290 Tremblay en France	France	50%	50%
EPIGO	3 place de Londres – bâtiment Uranus – Continental Square 1 – Aéroport Roissy Charles de Gaulle – 93290 Tremblay en France	France	50%	50%
Autres activités :				
Egidium	114 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	France	20%	20%
Safety Line	12 Rue Clavel, 75019 Paris	France	12%	12%
Innov'ATM	15 rue Alfred Sauvy 31270 Cugnaux	France	17%	17%
Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	33%	33%
ENTREPRISES ASSOCIÉES (mises en équivalence non opérationnelles)				
Immobilier :				
SCI Roissy Sogaris	Avenue de Versailles RN 186 94150 RUNGIS	France	40%	40%
Autres activités :				
Hub Safe	Roissypole - Le Dôme 4 rue de la Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	20%	20%
Alacrité	299 boulevard de Leeds – World Trade center Lille Services SAS espace International – 59777 Euralille	France	19%	19%

* présentée en mise en équivalence non-opérationnelle jusqu'au 31 décembre 2017

Dans le cadre de son développement, le Groupe est amené à prendre des participations dans des sociétés d'aéroports ou à créer des filiales dédiées à l'exercice de ses activités en France et à l'étranger, et, en particulier, à l'exécution de

contrats de prestations de services. Ces entités représentent individuellement moins de 1 % de chacun des agrégats (Chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat de la période).



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Entités	Activités	Pays	% de détention	Détenue par
PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS N'ENTRANT PAS DANS LE PÉRIMÈTRE (sans activité ou activité négligeable)				
International et développements aéroportuaires :				
ADPM 2	* En vue d'exploitation aéroportuaire	France	100%	ADP International
ADPM 3	* En vue d'exploitation aéroportuaire	France	100%	ADP International
Philippines Airport Management Company	* En vue d'exploitation aéroportuaire	France	73%	ADP International & Aviator Netherland
Matar	* Contrat d'exploitation du terminal Hadj à Djeddah	Arabie Saoudite	5%	ADP International
Autres activités :				
CCS France	** Programmation informatique	France	20%	Aéroports de Paris SA
BestMile	* Expérimentation véhicule autonome	Suisse	8%	ADP Invest
Civipol Conseil	** Promotion des compétences du Ministère de l'Intérieur	France	1%	Aéroports de Paris SA
PACIFA	* Editeur de logiciels	France	12%	Aéroports de Paris SA
Pole Star	* Ingénierie, études techniques	France	11%	Hub One
Bolloré Télécom	* Télécommunications	France	2%	Hub One
Immobilière 3F	* Gestion immobilière spécialisée HLM	France	<1%	Aéroports de Paris SA
SoffToGo	* Portage de logiciels	Argentine	100%	Hub One Mobility
OnePark	* Editeur de logiciel de distribution de places de parking	France	1%	ADP Invest
FinalCAD	* Editeur de logiciel de gestion de projets de construction	France	2%	ADP Invest
PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS N'ENTRANT PAS DANS LE PÉRIMÈTRE (Fonds d'investissement*)				
Equipe de France	* Portefeuille de participations dans des actions cotées sur la Bourse Saoudienne	France	N/A	Aéroports de Paris SA
ELAIA Delta Fund	* Portefeuille de participations dans des entreprises de l'économie numérique et le BtoB	France	N/A	Aéroports de Paris SA
Cathay Innovation	* Portefeuille de participations avec un fort potentiel de développement en Europe, Chine et États Unis	France	N/A	Aéroports de Paris SA
X ANGE	* Portefeuille de participations dans des entreprises des secteurs d'activité Internet, services mobiles, logiciel et infrastructure, services bancaires innovants	France	N/A	Aéroports de Paris SA
White Star Capital II France S.L.P.	* Fonds institutionnel de capital risque investissant dans des entreprises évoluant dans le secteur des nouvelles technologies (Amérique du nord et Europe de l'ouest).	France	N/A	Aéroports de Paris SA



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2018

Cathay Innovation II	*	Portefeuille de participations avec un fort potentiel de développement en Europe, Chine et Etats Unis	France	N/A	Aéroports de Paris SA
----------------------	---	---	--------	-----	-----------------------

* Classification IFRS 9 : les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat

** Classification IFRS 9 : Les variations de juste valeur sont enregistrées en OCI sans recyclage

